

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 209

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

SOLIDARITÉ À L'ÉGARD  
DES PAYS EN  
DÉVELOPPEMENT



PROGRAMME 209  
**Solidarité à l'égard des pays en développement**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Michel MIRAILLET

*Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international*

Responsable du programme n° 209 : Solidarité à l'égard des pays en développement

La crise mondiale provoquée par la pandémie de Covid-19 a mis en évidence les défis globaux auxquels toutes les sociétés sont confrontées. Il est dans l'intérêt de la France d'agir le plus en amont possible afin de prévenir ces crises. Dans cet effort collectif, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) met en œuvre, à partir du programme 209, l'engagement de la France à l'international à lutter contre la pauvreté et à répondre aux facteurs sous-jacents des inégalités dans le monde, à promouvoir les droits humains et à protéger les biens publics mondiaux, objectifs réaffirmés par la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

Le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » constitue, avec le programme 110 « Aide économique et financière au développement », géré par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, la mission budgétaire « Aide publique au développement ». Ces deux programmes sont au cœur de la politique de développement de la France, qui participe à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat.

Au sein de la mission « Aide publique au développement », le programme 209 concentre les moyens d'intervention en dons — don-projet AFD, aide-projet du MEAE (Fonds de solidarité pour les projets innovants – FSPI), aides budgétaires, crédits de gestion et sortie de crise (Fonds d'urgence humanitaire, aide alimentaire programmée), volontariat, soutien aux organisations de la société civile (OSC) — permettant d'améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables et d'œuvrer en faveur d'un développement durable (santé, climat, éducation, égalité femmes-hommes, droits humains, gouvernance) dans les pays bénéficiaires.

Les actions du programme 209 s'articulent autour de trois canaux d'acheminement de l'aide :

- la coopération bilatérale, gérée soit directement par le MEAE (FSPI, crédits de gestion et sortie de crise, aide alimentaire programmée, expertise technique, fonds de soutien aux dispositifs de volontariat, à la société civile et à la coopération décentralisée), soit par des opérateurs, en particulier l'Agence française de développement, Expertise France et le CIRAD ;
- la coopération multilatérale, reposant sur les contributions à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), les contributions volontaires aux agences et programmes de l'Organisation des Nations unies ainsi que les fonds verticaux répondant aux priorités de la politique française de développement ;
- la coopération européenne, au titre du Fonds européen de développement (FED) dont les engagements courent sur le programme 209 jusqu'en 2028 sur des volumes décroissants. Le nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale 2021-2027 (NDICI - « Europe dans le monde »), qui absorbe le FED, ne sera plus porté par le programme 209, mais financé dans le cadre de la contribution générale de la France au budget de l'Union européenne.

Le directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) est responsable de ce programme, dont une partie des crédits est également mise en œuvre par la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie (NUOI), la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) et le centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

**1. Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en renforçant l'investissement dans les biens publics mondiaux, et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires.**

La loi de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales est venue renforcer l'engagement de la France en faveur de la préservation des biens publics mondiaux. Dans la continuité des engagements pris lors du dernier Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID, février 2018), les actions du programme 209 répondent aux cinq priorités sectorielles de la politique de développement : santé, crises et fragilités, climat, éducation, et égalité femmes-hommes, tout en veillant à concentrer l'aide sur les 19 pays prioritaires (qui appartiennent tous à la catégorie des pays les moins avancés (PMA) d'Afrique subsaharienne, et Haïti).

- Face à l'augmentation des fragilités dans le monde, la France a conforté en 2021 son action dans les pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité. Les moyens alloués à l'aide humanitaire, à la gestion et à la sortie de crise (instruments bilatéraux du CDCS et aide alimentaire programmée) continuent d'augmenter, en vue d'atteindre la cible de 500 M€ consacrés à l'aide humanitaire en 2022. Les crédits budgétaires bilatéraux pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités ont atteint 221 M€ en 2021, soit 20 % des crédits bilatéraux du P209.
- Dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire mondiale, la France continue d'être l'un des principaux moteurs de l'*Access to Covid-19 Tools Accelerator* (ACT-A) ou « accélérateur d'accès aux outils contre la Covid-19 ». Près d'un milliard d'euros par an sont consacrés à la santé mondiale, notamment à travers une contribution aux grands fonds verticaux : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Unitaïd et Gavi, Alliance mondiale pour le vaccin.
- La France s'engage avec détermination en faveur de la mise en œuvre irréversible de l'accord de Paris et de la préservation de la biodiversité. En 2021, les contributions volontaires pour le climat et l'environnement ont atteint 15,5 M€ de CP sur le P209, dont 3 M€ pour l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) et 3 M€ pour le fonds mondial pour les récifs coralliens.
- La France a renouvelé en 2021 son engagement au sein du Partenariat mondial pour l'Éducation (PME), à hauteur de 333 M€ pour le cycle quinquennal 2021-2025, qui succède aux engagements triennaux pris à Dakar en 2018 (200 M€). De ce fait, la France, désormais 3<sup>ème</sup> bailleur du PME, conforte sa stratégie de coopération en éducation, principalement sur le continent africain.
- Enfin, l'égalité entre les femmes et les hommes demeure un principe directeur et transversal de l'action extérieure de la France. La tenue du Forum génération égalité (FGE) à Paris du 30 juin au 2 juillet 2021, a permis de réunir 40 milliards de financement nouveaux, tous canaux, instruments et bailleurs confondus, pour soutenir un plan mondial d'accélération pour l'égalité entre les femmes et les hommes d'ici 2026. En 2021, les contributions multilatérales de la France dans ce domaine se sont poursuivies avec notamment 4,5 M€ pour l'initiative *Affirmative Finance Action for Women in Africa* (AFAWA) de la Banque africaine de développement et 2 M€ pour le fonds Mukwege d'appui aux victimes de violences sexuelles dans les conflits armés, précédant des engagements nouveaux pour le FNUAP (*UNFPA supplies*) à compter de 2023.

## 2. Renforcer les partenariats en faveur du développement économique et social.

La France promeut une politique partenariale de développement qui reconnaît le rôle et la complémentarité de l'ensemble des acteurs, notamment des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et des entreprises privées. Dans cet esprit, la loi de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales prévoit la tenue, dans chaque pays où la France est représentée, d'un conseil local de développement, présidé par l'ambassadeur ou l'ambassadrice, afin d'assurer la cohérence des efforts de l'ensemble des acteurs de « l'équipe France » à l'international.

La loi de programmation du 4 août 2021 a fixé l'objectif de doubler le montant (en valeur absolue) de l'aide publique au développement transitant par les organisations de la société civile (OSC) entre 2017 et 2022. En 2020, l'APD transitant par les OSC s'est élevée à 540 M€ (6,7 % de l'APD bilatérale), soit une augmentation de 230 M€ par rapport à 2017. L'APD transitant par les OSC est principalement financée par l'Agence française de développement (272 M€ en 2020). Cette enveloppe comprend le dispositif I-OSC, guichet de financement à destination des OSC de solidarité françaises

sur crédits du programme 209 (105,8 M€ en 2020 et 109,9 M€ en 2021). Les financements du MEAE mis en œuvre par des OSC transitent en particulier par le CDCS, le volontariat, les crédits des postes diplomatiques et l'aide alimentaire programmée. Ces financements se sont élevés à 158 M€ en 2020.

La loi de programmation prévoit également le doublement, entre 2017 et 2022, des fonds destinés au soutien à l'action extérieure des collectivités territoriales, qui correspondent aux fonds attribués annuellement par l'État, d'une part à la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du MEAE, et d'autre part à l'Agence française de développement (AFD) au titre de la Facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL) financée sur les crédits du programme 209 affectés au don-projet AFD.

La priorité accordée à l'aide bilatérale se traduit également par l'augmentation des capacités d'intervention du MEAE via les projets du Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI), dont une partie est mise en œuvre par les postes diplomatiques. Les versements sur l'enveloppe FSPI ont atteint 58 M€ en 2021.

Le MEAE soutient le volontariat international d'échange et de solidarité qui permet aux associations de mobiliser des ressources humaines au bénéfice de leurs partenaires ou directement sur leurs projets de terrain. En 2021, les crédits alloués au volontariat se sont élevés à 16,7 M€, témoignant d'une relation active entre l'État et les associations au service des objectifs partagés de lutte contre la pauvreté et de protection des biens publics mondiaux mais également de difficultés persistantes résultant de la situation sanitaire.

### **3. Porter les priorités stratégiques françaises dans la politique de développement européenne**

La France inscrit son action globale en faveur du développement durable dans un cadre collectif et multilatéral. Les contributions de la France à l'action européenne lui permettent de jouer pleinement son rôle au sein des instances européennes, tant dans la définition des orientations qui guident l'action multilatérale (telles que la concentration des efforts, notamment financiers, sur les pays les moins avancés et les plus fragiles), que dans la détermination des modalités de mise en œuvre de leurs actions, par exemple au travers des programmes de mixage prêts/dons. Ces contributions permettent de créer des effets de levier pour le financement de l'aide et donnent à la France la capacité de combiner partenariats bilatéraux et multilatéraux pour renforcer son action et démultiplier ses résultats.

Le programme 209 a porté en 2021 la contribution française au 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (FED), ancien instrument de l'action extérieure de l'UE dans 79 pays d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et des pays et territoires d'outre-mer. Deuxième bailleur après l'Allemagne, la France a contribué, sur la période 2014-2020, à hauteur de 5,43 Md€ à ce fonds. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le FED a fusionné avec l'instrument unique de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'Union européenne (NDICI). Malgré la disparition de l'instrument, la contribution française en 2021 a atteint 659,5 M€ en raison des décaissements qui se poursuivent pour financer les projets toujours en cours de réalisation.

Les secteurs d'intervention de l'aide française (crises, fragilité, éducation et santé) ainsi que ses priorités transversales (égalité femmes-hommes, climat et l'environnement) étaient bien reflétés dans la programmation du FED, et continueront à l'être dans le NDICI. Par ailleurs, le fonds permettait de soutenir les 19 pays prioritaires de la politique de développement de la France, notamment via une accélération des versements en leur faveur (enveloppes nationales, régionales et intra-ACP). Ces modalités seront également préservées dans le nouvel instrument européen.

### **4. Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'aide**

Dans le contexte de la hausse des moyens consacrés à l'aide publique au développement et afin de répondre à un impératif démocratique, la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales prévoit le renforcement de l'évaluation de la politique de développement française. Elle crée ainsi une commission d'évaluation, placée auprès de la Cour des comptes et chargée de conduire des évaluations portant sur l'efficience, l'efficacité et l'impact des stratégies, des projets et des programmes d'aide publique au développement.

La transparence de la politique de développement est un enjeu majeur pour la France. Depuis la Déclaration de Paris (2005) et les Forums de haut niveau d'Accra (2008) et de Busan (2011) sur l'efficacité de l'aide, le système de redevabilité de sa politique de développement a été amélioré afin d'en renforcer le pilotage et l'appropriation par les pays partenaires. La France publie depuis 2016 les données relatives au suivi des projets bilatéraux mis en œuvre par le MEAE et l'AFD sur un portail unique (<https://afd.opendatasoft.com/page/accueil/>) selon les standards de l'Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide (IITA), à laquelle elle a adhéré en 2016. Elle transmet chaque année au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE les données statistiques de l'APD française, provenant de vingt-quatre programmes budgétaires et des taxes affectées. Ces données publiques et exhaustives répondent à une nomenclature précise endossée par le CAD et permettent de définir et de comparer les flux internationaux d'APD. Elles seront publiées sur un portail unique instauré par la loi du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Contribuer à la mise en oeuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires**

INDICATEUR 1.1 : Part des crédits bilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités du CICID

INDICATEUR 1.2 : Part des crédits multilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités sectorielles du CICID

INDICATEUR 1.3 : Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires

### **OBJECTIF 2 : Renforcer les partenariats**

INDICATEUR 2.1 : Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale

INDICATEUR 2.2 : Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises

INDICATEUR 2.3 : Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne

### **OBJECTIF 3 : Faire valoir les priorités stratégiques françaises dans l'aide publique acheminée par les canaux européens**

INDICATEUR 3.1 : Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises

### **OBJECTIF 4 : Améliorer la redevabilité et l'efficacité de l'aide**

INDICATEUR 4.1 : Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD

INDICATEUR 4.2 : Frais de gestion du programme 209

## Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF**

**1 – Contribuer à la mise en oeuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires**

**INDICATEUR****1.1 – Part des crédits bilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités du CICID**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	39,8	29,4	32,7	32,7	35,8	33
Part des crédits bilatéraux pour le climat, adaptation et atténuation (marqueurs de Rio)	%	8,6	20,3	19,8	14,7	18,3	20
Part des crédits bilatéraux pour l'éducation	%	7,7	13,8	12,4	11,1	11	12
Part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre)	%	24,9	35,9	38,2	34,3	31,9	38
Part des crédits bilatéraux pour la santé	%	7,0	9,9	10,5	17,5	16,8	10

**Commentaires techniques**

**Sous-indicateur 1 : « Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 - Objectif 6 « Gestion et sortie de crise » (Enveloppes : Aide budgétaire post conflit/sortie crise, FUH et Aide alimentaire) et FAV/Minka.

Périmètre : P209.

**Sous-indicateurs 2 à 5 : « Part des crédits bilatéraux pour [...] »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Au moment de la rédaction de ce RAP, seules des données provisoire d'APD 2020 sont disponibles pour le MEAE et l'AFD. Les données d'APD sont extrapolées sur les données budgétaires du tendancier du P209.

Chaque indicateur se calcule comme suit :

- Dans les données d'APD, calcul de la part du secteur CICID ou du marqueur CAD dans :
  - L'APD en don-projet déclarée par l'AFD
  - L'APD bilatérale déclarée par le MEAE sur le P209
- Ces pourcentages sont rapportés aux données du tendancier du P209, respectivement sur :
  - Les CP de l'enveloppe « don-projet AFD » (OB 3)
  - Les CP bilatéraux du P209 déclarés en APD par le MEAE
- Les montants obtenus sont additionnés pour obtenir le montant total (estimé) des crédits bilatéraux du P209 dirigés vers le secteur CICID et les marqueurs CAD.
- Calcul de la part de ces montants dirigés vers le secteur CICID et les marqueurs CAD sur l'APD bilatérale du P209 (tendancier).

Périmètre : P209.

Précisions méthodologiques propres au marqueur « genre » :

Dans le cadre de l'exercice annuel de déclaration des données d'APD auprès du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, les pays membres examinent **chaque projet/programme bilatéral et constatent si celui-ci contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes** à l'aide d'un système de notation à trois valeurs (marqueurs CAD 0, CAD 1 et CAD 2) :

- Le marqueur CAD 2 est attribué si l'égalité femmes-hommes constitue l'objectif principal du projet** (exemple : projet principalement conçu pour prévenir la violence fondée sur le sexe dans les situations de conflit et/ou y répondre) ;
- Le marqueur CAD 1 est attribué si l'égalité femmes-hommes est un objectif important du projet**, sans pour autant constituer le principal motif de sa mise en œuvre (exemple : projet visant à assurer l'approvisionnement d'une localité en eau potable, qui comporte des objectifs et des activités spécifiques pour permettre aux femmes et aux filles d'accéder aisément et en toute sécurité aux installations de distribution de l'eau potable) ;
- Le marqueur CAD 0 est attribué si le projet a été examiné au regard du marqueur mais qu'il ne vise pas l'objectif de l'égalité homme-femmes** (exemple : un projet ferroviaire pour lequel l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un objectif délibéré, et qui ne comporte pas d'activités expressément destinées à réduire les inégalités fondées sur le sexe ou à accroître l'autonomie des femmes).



**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Objectifs et indicateurs de performance

**INDICATEUR****1.2 – Part des crédits multilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités sectorielles du CICID**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des crédits multilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	11,5	12,4	14,2	14,5	16	14
Part des crédits multilatéraux pour l'éducation	%	9,8	10,2	15,5	13,9	8,6	16
Part des crédits multilatéraux pour la santé	%	66,1	56,0	47,3	56,5	62,3	50

**Commentaires techniques**

La « Coopération communautaire » financée via le P209 (FED) est exclue du périmètre de cet indicateur. Elle fait l'objet d'un indicateur distinct.

**Sous-indicateurs 1, 2 et 3 : « Part des crédits multilatéraux pour [...] »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Au moment de la rédaction de ce RAP, seules des données provisoire d'APD 2020 sont disponibles pour le MEAE et l'AFD. Les données d'APD sont extrapolées sur les données budgétaire du tendancier du P209.

L'APD multilatérale imputée à un secteur particulier se calcule en trois étapes :

1. Pour chaque organisation multilatérale (OM) à laquelle le P209 et/ou le FSD contribuent, calcul de la part d'APD allouée par l'OM concernée au secteur en question, en % de son APD totale.
2. Pour chaque OM, ce % est appliqué à la contribution brute versée par la France à cette OM, via le P209 et/ou le FSD.
3. Addition des chiffres obtenus pour chaque OM.

Secteurs CAD correspondant aux indicateurs 1, 2 et 3 :

- stabilité internationale et réponse aux fragilités : codes secteur CAD 152 ; 520 ; 720 ; 730 ; 740
- éducation : code secteur CAD 110
- santé : code secteur CAD 120 ; 130

Le détail des secteurs (noms et descriptions) se trouve dans l'onglet « codes objet » du fichier Excel à télécharger via le lien ci-dessous et mis à jour régulièrement par l'OCDE.

<http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listesdecodesducadetsnpc.htm>

Périmètre : contributions multilatérales sur le P209 (hors FED) et FSD.

**INDICATEUR****1.3 – Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires	%	25,6	25,7	30,1	27,9	25,6	32

**Commentaires techniques**

Les pays prioritaires figurent parmi la liste de 19 pays définis par le CICID de février 2018.

**Sous-indicateur 1 : « Part des crédits du programme et des taxes destinées à des pays prioritaires »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Au moment de la rédaction de ce RAP, seules des données provisoire d'APD 2020 sont disponibles pour le MEAE et l'AFD. Les données d'APD sont extrapolées sur les données budgétaire du tendancier du P209.

Composante multilatérale : L'APD multilatérale imputée à destination des pays prioritaires se calcule en trois étapes :

1. Pour chaque organisation multilatérale (OM) à laquelle le P209 et/ou le FSD contribuent, calcul de la part d'APD allouée par l'OM à ces pays, en % de l'APD totale.
2. Pour chaque OM, ce % est appliqué à la contribution brute versée à cette OM par la France via le P209 et/ou le FSD.
3. Addition des chiffres obtenus pour chaque OM.

Périmètre : P209 (hors FED) et FSD.

Cet indicateur est calculé sur près de 80 % du périmètre (crédits bilatéraux et multilatéraux). Il inclut seulement 70 % du périmètre multilatéral (réalisation 2020) étant donné que toutes les OM auxquelles la France contribue ne déclarent pas leur APD auprès du CAD de l'OCDE. Il n'est donc pas possible de ventiler par géographie les contributions françaises à ces organisations (30 % du périmètre).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### 1.1 – Part des crédits bilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités du CICID

**Sous-indicateur 1 : « Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »**

**Les crédits budgétaires bilatéraux pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités ont atteint 415 M€ en 2021 (OB 6 du P209 « Gestion et sortie de crise » et Fonds Minka), soit 35,8 % des crédits bilatéraux du P209, en hausse par rapport à la prévision actualisée et par rapport à la réalisation 2020, et au-delà de la cible 2023 de consacrer 33 % des crédits bilatéraux à la stabilité internationale et à la réponse aux fragilités. Cette hausse se traduit par l'augmentation du volume des crédits bilatéraux dédiés à la gestion et sortie de crise, en réponse aux conséquences économiques de la crise sanitaire au plan international et de situation de fragilités (Afghanistan notamment). Ces crédits s'élèvent à 229,3 M€ en crédits de paiement (CP) en 2021, soit une augmentation de + 26 % par rapport à 2020 : + 6 % pour le Fonds d'urgence humanitaire (FUH) qui atteint 131 M€ de CP en 2021, et + 79 % pour l'aide alimentaire programmée (AAP), qui s'élève à 90 M€ de CP en 2021, contre 51 M€ en 2020, conformément à l'engagement présidentiel d'allouer 500 M€ à l'aide humanitaire en 2022.**

Face à l'augmentation des fragilités dans le monde, la France continue de renforcer son action dans les pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité, conformément aux orientations fixées par la stratégie de réponse aux situations de fragilités et des vulnérabilités (2018). Dans ce contexte, les moyens alloués à l'aide humanitaire et à la sortie de crise à travers les instruments bilatéraux du Centre de crise et de soutien (CDCS) et de l'Aide alimentaire programmée continuent d'augmenter, en vue d'atteindre la cible de 500 M€ consacrés à l'aide humanitaire en 2022. Les moyens du Fonds « Paix et résilience » (Minka) mis en œuvre par l'AFD ont été doublés pour atteindre plus de 200 M€ d'engagements dès 2019 (207 M€ en 2021 contre 86 M€ en 2017) dépassant ainsi les objectifs fixés par le CICID de 2018. En 2021, l'AFD a engagé près de 208 M€ de financements à travers le Fonds Paix et Résilience Minka, par le biais de projets spécifiquement conçus pour consolider la paix (décuplement des montants alloués à la gouvernance démocratique, et plus de 70 % des projets œuvrant à l'égalité femmes-hommes, priorité donnée aux services essentiels et aux impacts rapides, etc.).

**Sous-indicateur 2 : « Part des crédits bilatéraux pour le sujet climat, adaptation et atténuation (marqueurs de Rio)»**

**Les crédits pour le climat, l'adaptation et l'atténuation (marqueurs de Rio) s'élèvent à 18,3 % des crédits bilatéraux du P209 en 2021, en hausse par rapport à la prévision actualisée du PAP 2022 (+ 25 %), mais en baisse par rapport à la réalisation 2020, du fait de l'effort consacré au domaine de la santé dans le cadre de la réponse à la pandémie. Cette baisse répond à une légère diminution du marquage « climat » du don-projet de l'Agence française de développement (AFD), qui s'établit à 35,6 % (contre 36,3 % en 2020) et de l'aide-projet gérée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.**

La France s'engage avec détermination en faveur de la mise en œuvre irréversible de l'Accord de Paris et le rehaussement de l'ambition pour le climat dès 2020. Elle s'est ainsi engagée à augmenter les volumes de financements dédiés à la lutte contre le changement climatique pour atteindre 6 Md€ par an de 2021 à 2025, dont un tiers dédié à l'adaptation au changement climatique. Le CICID a également décidé de relever l'ambition sur l'adaptation au changement climatique à 1,5 Md€ d'engagements par an dès 2020 (contre 1 Md€ auparavant), avec une priorité accordée à l'Afrique, aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays les plus vulnérables au changement climatique.

Le CICID a décidé que les volumes de financements à co-bénéfice « climat » devront représenter au minimum 50 % des engagements de l'AFD, qui s'est engagée à devenir la première institution financière « 100 % accord de Paris » lors du *One Planet Summit* de décembre 2017.

### Sous-indicateur 3 : « Part des crédits bilatéraux pour l'éducation »

Les financements bilatéraux du MEAE en faveur de l'éducation proviennent en majeure partie du programme budgétaire 185 (action culturelle, enseignement du français à l'étranger). Les crédits bilatéraux du programme 209 en faveur de l'éducation sont principalement mis en œuvre par les services de coopération et d'action culturelle (SCAC). **La part des crédits bilatéraux alloués à l'éducation s'élève à 11,0 % en 2021, conformément à la prévision du PAP 2021 mais légèrement plus faible que la réalisation 2020 (- 3 points).** Malgré l'augmentation de l'APD bilatérale du MEAE en faveur de l'éducation (9,5 % de l'APD bilatérale du P209 est affectée à l'éducation en 2020, contre 9,2 % en 2019), cette baisse s'explique principalement par la diminution de la proportion du don-projet de l'AFD en faveur de ce secteur après la forte augmentation de 2019 (12 % du don-projet est destinée à l'éducation en 2020 contre 16 % en 2019). En volume, le don-projet de l'AFD pour l'éducation est toutefois en augmentation, passant de 76 M€ à 94 M€ en 2020, **conséquence de l'objectif fixé par le CICID de consacrer 100 M€ additionnels de don-projet AFD à l'éducation.**

### Sous-indicateur 4 : « Part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre) »

**La part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes s'élève à 31,9 % en 2021, légèrement au-dessous de la prévision du PAP 2022 (- 2 points) et de la réalisation 2020 (- 4 points).** Cette baisse s'explique par la diminution de la part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes-hommes par rapport aux crédits bilatéraux totaux du programme 209, en forte hausse conformément aux orientations du CICID de février 2018, reprises dans la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021. **Ainsi, malgré l'augmentation de l'APD en don-projet de l'AFD ayant l'égalité femmes/hommes pour objectif (marqueurs CAD 1 et CAD 2 de l'OCDE), qui s'est élevée à 356 M€ en 2020 (contre 266 M€ en 2019), la proportion de cette dernière s'établit à 47 % du don-projet de l'Agence en 2021 contre 55 % en 2020.** Parallèlement, l'APD du MEAE ayant le genre pour objectif (CAD 1 et CAD 2) est également en baisse, passant de 22 % en 2020 à 17 % en 2021.

**Toutefois, la tendance de cet indicateur, dont le périmètre ne concerne que le don-projet AFD et les crédits bilatéraux du programme 209, ne reflète pas l'amélioration de la méthodologie de renseignement dans la déclaration d'APD de la France et les efforts mis en œuvre pour augmenter le volume des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes.** Ainsi, conformément aux conclusions du CICID de février 2018, « *l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un principe directeur et transversal de l'action extérieure de la France* ». Dans le cadre du CICID et de la stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022), la France s'est fixé des objectifs nationaux ambitieux pour renforcer la prise en compte du genre dans l'APD bilatérale d'ici 2022 :

- le marqueur « genre » de l'OCDE sera renseigné pour la totalité des projets d'APD ;
- **50 % de l'APD bilatérale programmable, en volume de financement, aura comme objectif principal ou significatif la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes (CAD 1 et 2) ;**
- **100 % des projets et programmes de l'AFD** devront être marqués genre (CAD 0, 1 ou 2) ;
- **50 % des volumes annuels d'engagements de l'AFD** devront avoir le genre pour objectif principal ou significatif (CAD 1 et 2) ;
- **600 M€ de projets de l'AFD** devront avoir le genre comme objectif principal (CAD 2).

Par ailleurs, la loi de programmation prévoit que la France « s'engage à ce qu'en 2025, 75 % des volumes annuels d'engagements de l'aide publique au développement bilatérale programmable française aient l'égalité entre les femmes et les hommes pour objectif principal ou significatif et 20 % pour objectif principal ».

### Sous-indicateur 5 : « Part des crédits bilatéraux pour la santé »

**La part des crédits bilatéraux pour la santé s'élève à 16,8 % en 2021, en forte augmentation par rapport à la réalisation 2020 (+ 6,9 points).** Cela s'explique par la hausse des crédits bilatéraux du programme 209 alloués au secteur de la santé (67 M€ en 2021, soit 12,2 % des crédits bilatéraux du programme 209), principalement portés par les projets d'Aide alimentaire programmée (AAP) dans le domaine de la nutrition, par les dons-projets de l'AFD (passés de 75 M€ en 2020 à 162 M€ en 2021 dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire), les projets mis en œuvre par les SCAC ainsi qu'à travers le volontariat international d'échange et de solidarité.

L'action de la France en matière de santé s'opère essentiellement au niveau multilatéral. La santé maternelle, néonatale et infantile, la lutte contre les maladies non-transmissibles, la prise en compte des déterminants individuels, sociaux, économiques et environnementaux de la santé, la lutte contre la malnutrition ainsi que la sécurité sanitaire internationale constituent toutefois également des priorités bilatérales. Plus récemment, la riposte française à la crise du Covid-19 dans les pays en développement s'est traduite par des engagements bilatéraux importants. La France a ainsi lancé en avril 2020 l'initiative « santé en commun », dotée de 1,15 Md€ dont 150 M€ de subventions et 1 Md€ de prêts. Cette initiative, mise en œuvre par l'AFD, a permis de soutenir efficacement les systèmes de santé, les réseaux régionaux de surveillance épidémiologique et les ONG en Afrique, dans l'océan Indien, les Caraïbes et le Proche-Orient, y compris en 2021.

## **1.2 – Part des crédits multilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités sectorielles du CICID**

### **Sous-indicateur 1 : « Part des crédits multilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »**

Face à l'augmentation des fragilités dans le monde, la France renforce son action dans les pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité. Dans ce contexte, elle s'est engagée à accroître ses contributions multilatérales pour les agences humanitaires de l'ONU, dans le cadre de la cible de 500 M€ consacrés à l'aide humanitaire en 2022. **En 2021, 191 M€ d'APD multilatérale ont été alloués par la France au secteur des « crises et fragilité », soit 16 % des crédits multilatéraux**, dont 84 M€ via le Haut-commissariat pour les réfugiés des Nations unies, 28 M€ via le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), et 24 M€ par le biais de la Facilité de l'UE en faveur des réfugiés en Turquie (FRIT), et 13 M€ par le biais du Programme alimentaire mondial (PAM). Ceci constitue une hausse très importante entre 2020 et 2021, le ratio passant de 12,4 % à 16 % et démontre une vigilance accrue de la France face à l'augmentation des fragilités et des besoins d'actions d'urgence.

### **Sous-indicateur 2 : « Part des crédits multilatéraux pour l'éducation »**

La France concentre des moyens importants, à la fois bilatéraux et multilatéraux en faveur d'une éducation de base pour tous. Le gouvernement s'est engagé à maintenir la contribution française au Partenariat mondial pour l'éducation (PME) à hauteur de 333 M€ sur la période 2021-2025.

**En 2021, 103 M€** ont été alloués au secteur de l'éducation par le biais du programme 209, soit 8,6 % **des crédits multilatéraux du programme 209**, en baisse par rapport à la réalisation 2020 (- 1,6 point). Cette diminution, en trompe-l'œil, s'explique par la hausse des crédits multilatéraux du programme 209, multipliés par 2 entre 2020 et 2021 (726 M€ de CP en 2021 contre 325 M€ en 2020). Parallèlement, le volume des contributions multilatérales allouées à l'éducation est en augmentation, avec 72 M€ alloués au PME (dont 45 M€ issus du Fonds de solidarité pour le développement et 27 M€ en provenance du programme 209) et 19 M€ à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont 60 % de l'activité en 2019 était destinée à l'éducation.

### **Sous-indicateur 3 : « Part des crédits multilatéraux pour la santé »**

**En 2021, 746 M€** ont été alloués à la santé, soit près de **62,3 % des crédits multilatéraux du programme 209 et du Fonds de solidarité pour le développement (FSD)**. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose (FMSTP), GAVI et la facilité d'achat de médicaments (UNITAID) concentrent plus de 85 % des

**crédits multilatéraux du programme 209 et du FSD en santé.** En effet, 303 M€ ont été alloués au FMSTP (dont 234 M€ financés par le biais du FSD), 229 M€ à GAVI (dont 209 M€ par le biais du FSD) et 95 M€ à UNITAID. A cela s'ajoutent les contributions françaises à la facilité de financement internationale pour la vaccination (IFFIm – 87 M€, financés par le FSD), au Fonds Muskoka (10 M€ par an jusqu'en 2022) et à l'OMS (33 M€ en 2021).

La France a fait de la santé, en effet, un axe majeur de son action au niveau international, à travers le renforcement des systèmes de santé, la promotion d'une couverture santé universelle, la lutte contre les pandémies, la promotion des droits et de la santé sexuels et reproductifs, ainsi que le soutien à la santé maternelle, néonatale, infantile et des adolescents. La France s'est ainsi engagée lors de la dernière conférence de reconstitution du Fonds mondial d'octobre 2019 à augmenter sa contribution de 20 pour atteindre 1,296 Md€ sur la période 2021-2023. La France est également le premier bailleur d'UNITAID, et s'est engagée à une contribution pluriannuelle de 255 M€ sur la période 2020-2022. En réponse à la crise du Covid-19, le président de la République a lancé l'initiative pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la Covid-19 (ACT-A), que la France a financé à hauteur de plus de 250 M€ en 2021 : 100 M€ à GAVI, 100 M€ alloués à COVAX, 50 M€ à l'OMS et 23 M€ à UNITAID (dont 13 M€ au *Medicines Patent Pool*).

### **1.3 – Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires**

#### **Sous-indicateur 1 : « Part des crédits du programme et des taxes destinées à des pays prioritaires »**

La loi de programmation dispose que la **priorité géographique de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales de la France est accordée aux pays d'Afrique**. Cette attention particulière portée à la relation avec l'Afrique avait été réaffirmée lors du **CICID du 8 février 2018, qui a fixé une liste de 19 pays prioritaires\* de la politique française de développement, tous situés en Afrique à l'exception d'Haïti**. La loi de programmation rappelle ainsi que les **moyens en hausse de l'APD seront concentrés sur les pays prioritaires**, qui doivent bénéficier de : (i) la moitié de l'aide-projet mise en œuvre par l'État, dont un tiers est concentré sur les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ; (ii) deux tiers des subventions mises en œuvre par l'AFD et (iii) 25 % de l'aide pays programmable en 2025. Les pays prioritaires bénéficient également de l'aide française via le canal multilatéral. **En 2021, 25,6 % des crédits bilatéraux et multilatéraux du programme 209 et des taxes affectées ont été alloués à ces pays, en légère baisse par rapport à 2020 (- 1 point)**, principalement lié à la forte augmentation des crédits multilatéraux du programme 209, multiplié par deux par rapport à 2020, en raison de l'appui à la réponse multilatérale à la pandémie.

**Point d'attention méthodologique : la part des crédits multilatéraux dirigée vers les pays prioritaires (19 % estimés en 2021)** est calculée sur la base de données limitées (cf. commentaires techniques ci-dessus). Elle est fortement dépendante des décaissements du Fonds mondial, qui représente près de la moitié (40 %) des crédits multilatéraux du cumulés du P209 (hors FED) et du FSD (en l'occurrence, en 2020, 21 % de l'APD déclarée par le FMSTP a été dirigée vers les pays prioritaires de la France). **À titre de comparaison, 30 % des crédits bilatéraux du programme 209 ont été dirigés vers les pays prioritaires en 2021.**

\*Bénin, Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo

**OBJECTIF****2 – Renforcer les partenariats****INDICATEUR****2.1 – Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale	%	6,75	6,64	8,0	4,9	6,8	9

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 1 : « Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale »**

**Source de données** : Les données sont collectées par DGM/CIV pour le MEAE auprès de : (par ordre d'importance) l'Agence française de développement, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, les collectivités territoriales, les autres ministères.

**Mode de calcul** : Montant des subventions publiques attribuées sur les crédits de l'APD bilatérale de la France, aux organisations de la société civile (OSC) / montant de l'APD bilatérale de la France.

Le montant des subventions publiques attribuées sur les crédits de l'APD bilatérale française représente la somme des subventions attribuées sur les crédits 209 — et une partie des crédits 185 (si dans un pays en développement pour une action de développement) — aux organisations de la société civile (OSC) françaises et étrangères.

Le recensement effectué par CIV a permis de régler les différences entre le mode de calcul de l'OCDE et celui du Département, les chiffres de la DGM/CIV faisant aujourd'hui foi.

**Périmètre** : Les OSC sont définies par le CAD de l'OCDE comme suit: ONG (dont les réseaux et plate-formes), fondations, sociétés coopératives, syndicats et toute entité *ad hoc* établie afin de collecter des fonds pour un but spécifique ; en incluant les organisations françaises, locales et internationales.

Cet indicateur est calculé en année N sur la base des décaissements de l'année N-1. Les indications renseignées dans ce document pour l'année 2021 sont donc une prévision des chiffres qui seront consolidés en juin 2022. Ce document permet en revanche de renseigner les chiffres consolidés pour l'année 2020. L'analyse des résultats qui suit se fera donc sur la base des évolutions entre les années 2019 et 2020.

**INDICATEUR****2.2 – Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises	base 100 en 2018	110	120	150	150	142	170

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 1 : « Évolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises »**

\*\* La base 100 définie dans ce RAP concerne l'année budgétaire 2018, par conséquent, le montant qui a permis d'établir les prévisions 2021 et la cible 2023, ainsi que les réalisations 2019 et 2020, seront ré-évalués et consolidés lors du PAP 2023.

**Sources des données** : Les données sont collectées auprès des différents services du MEAE, bailleurs des collectivités territoriales françaises au titre du P.209 et consolidées par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) en année N, sur la base des décaissements de l'année N-1.

**Mode de calcul** : 100 = année de base 2018 = APD support du P.209 transitant par les collectivités territoriales françaises via, en particulier, les appels à projets de la DAECT. La réalisation pour 2018 est de 100 = 6,8 M€.

**Périmètre** : Le sous-indicateur comptabilise l'APD support de l'État – sur le P.209 – transitant par les collectivités territoriales françaises et leurs groupements, reconnus comme tel par le code général des collectivités territoriales. Il comptabilise donc la principale source de financement des collectivités françaises pour leur action extérieure, les appels à projets et les soutiens financiers (financement de mission, etc.) de la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Sont exclues du périmètre :

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Objectifs et indicateurs de performance

- > L'APD transitant par les associations faitières de collectivités (Régions de France, France urbaine, Assemblée des départements de France, Association des maires de France, Cités Unies France et Association française du Conseil des communes et des régions d'Europe) et leurs associations thématiques (Fédération nationale des parcs naturels régionaux, PS-Eau, etc.) sur budget DAECT ;
- > Les délégations de la DAECT aux postes diplomatiques pour organiser des assises bilatérales de la coopération décentralisée ;
- > L'APD transitant par les collectivités territoriales françaises via la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL) gérée par l'AFD sur du budget « taxe sur les transactions financières » et non sur le P209.

**INDICATEUR****2.3 – Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Volume de l'activité de l'opérateur AFD en gestion déléguée par l'Union européenne	M€	600	363,5	500	334	278	550
Volume de l'activité de l'opérateur Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne	M€	108	220,7	108	100	151,6	108

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 1 : « Volume de l'activité de l'opérateur AFD en gestion déléguée par l'Union européenne »**Sources des données : AFD

Il s'agit ici uniquement des données concernant l'AFD, directement transmises par l'AFD.

Ensemble des fonds délégués par les autres bailleurs (inclus les prêts, subventions et garanties) reçus et octroyés par l'AFD et Proparco.

**Sous-indicateur 2 : « Volume de l'activité de l'opérateur Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne »**Sources des données : Expertise France

Il s'agit ici uniquement des données concernant Expertise France.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****2.1 – Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale****Sous-indicateur 1 : « Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale »**

En 2020, la part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale était de 6,64 %, soit un léger recul de 0,11 point qui ne permet pas de se rapprocher de la moyenne des pays de l'OCDE (15 %). Le volume de l'APD transitant par les OSC poursuit en revanche sa progression conformément à l'objectif de doublement entre 2017 et 2022 : 310 M€ en 2017, 532 M€ en 2020 soit une augmentation de 84,6 M€ par rapport à 2019 (36 M€ de plus que la trajectoire linéaire annoncée sur la période 2017-2020).

Cette baisse en proportion de l'APD (près d'un point de moins qu'anticipé) malgré l'augmentation des volumes financiers, s'explique par l'engagement pris par le CICID d'augmenter parallèlement la part bilatérale de l'APD française, passant ainsi, en volume, de 6,63 Md€ en 2019 à 8,01 Md€ en 2020 soit une augmentation de 20 %.

Les données pour l'année 2021 ne seront pas consolidées avant juin 2022 et ne peuvent faire l'objet d'une seule estimation prévisionnelle : la part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile en 2021 devrait s'établir aux environs de 6,8 %.

En 2020 l'AFD est restée le pourvoyeur français le plus important d'APD transitant par les OSC avec 275 M€, ce qui montre :

- **une augmentation de 66 M€** par rapport à l'année 2019. Cette enveloppe intègre le dispositif Initiatives-OSC, dont le montant était de 97,8 M€ en 2019, 106M€ en 2020 et 116 M€ en 2021. L'augmentation des versements aux OSC via d'autres dispositifs de l'Agence se confirme en 2020 avec un volume financier qui atteint 168 M€. En 2020,
- **l'enveloppe de l'AFD** représentait donc **plus de la moitié** de l'APD bilatérale transitant par les OSC. L'atteinte de l'objectif de 620 M€ en 2022 passe nécessairement par le recours aux OSC comme opérateur de mise en œuvre du don-projet.

L'enveloppe du MEAE est en augmentation avec 138 M€ versés aux OSC en 2020 contre 130 M€ en 2019. Le Centre de crise et de situation (CDCS) demeure le bailleur le plus important du Ministère d'APD bilatérale transitant par les OSC puisqu'il finance les OSC à hauteur de 87 M€ pour l'action humanitaire et de stabilisation, soit une augmentation de 16 M€ en un an.

## 2.2 – Évolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises

### Sous-indicateur 1 : « Évolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises »

Concrétisant la trajectoire ascendante de l'aide publique au développement décidée par le Président de la République et les conclusions du CICID de février 2018 (doublement d'ici 2022 de l'APD transitant par les collectivités territoriales), l'enveloppe attribuée à la DAECT pour 2021 a été reconduite à hauteur de 10,5 M€ (LFI 11,5 M€), à l'identique de l'enveloppe allouée en 2020. Les effets de la crise ont pu être tempérés et la reprise de l'activité dans le cadre des projets financés par la DAECT a permis une exécution optimale des crédits. Le budget final aura été de 10,2 M€, soit 97,6 % du budget alloué.

La part des crédits de la DAECT destinée à soutenir l'engagement des collectivités territoriales en matière d'aide publique au développement, en complément de l'action de l'AFD, s'est élevée à près de 9,7 M€ en 2021. Les crédits de la DAECT déployés dans le cadre d'appels à projets (AAP) ouverts aux collectivités territoriales françaises (CTF) sont en hausse et reflètent cette tendance haussière de l'APD transitant par les collectivités territoriales.

Sur l'ensemble des appels à projets de 2021, 160 projets ont été présentés et 133 acceptés (pour rappel, le tableau de suivi de l'indicateur est en base 100 en valeur pour 2018 et non en nombre de projets). En parallèle, la DAECT a poursuivi le suivi et la mise en paiement des cofinancements engagés au titre des appels à projets pluriannuels antérieurs initiés en 2019 et 2020. Au total, ce sont donc 263 dossiers qui auront été traités à la DAECT au cours de l'année 2021. De nouveaux projets ont pu se concrétiser au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2021 tels que l'AAP Clés en main France Volontaires et l'AAP franco-mexicain dont les montants respectifs se sont élevés à 300 000 € et 19 540 €, s'inscrivant dans notre exécution budgétaire 2021 au titre de l'APD transitant par les collectivités territoriales. Ainsi, la DAECT a délégué 7,98 M€ dans les SGAR en 2021, montant auquel s'ajoutent les versements au titre des échanges d'expertise et de formation des élus.

Toutefois, il convient de noter que la pandémie a rendu impossible l'exécution de certaines actions. Il s'agit notamment :

- des dépenses liées aux assises et séminaires de la coopération décentralisée annulés ou repoussés ;
- des dépenses liées aux missions d'expertise territoriale non réalisées dans le cadre du nouveau programme EXPE-CT. Seuls 14 500 € ont pu être décaissés au titre du programme EXPE-CT dédié à la formation des élus et à l'expertise territoriale.

Concernant les 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> tranches de projets pluriannuels entamés en 2019 et 2020, des collectivités territoriales ont, en raison des restrictions de circulation et autres obstacles créés par la pandémie, demandé des délais supplémentaires pour mettre en œuvre leurs actions.



### 2.3 – Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne

#### Sous-indicateur 1 : « Volume de l'activité de l'opérateur AFD en gestion déléguée par l'Union européenne »

Comme cela avait été anticipé, en 2021 la Commission européenne s'est concentrée sur la préparation de sa nouvelle programmation 2021-2027, son cadre budgétaire et sur de nombreux échanges/consultations avec les Etats membres et leurs agences. La programmation 2021-2027 n'a été approuvée qu'en novembre 2021 et l'opérationnalisation du nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) s'est traduite par un passage tardif aux instances des projets UE (décembre 2021) ou reporté à 2022. L'AFD s'est donc attachée à obtenir et à engager les fonds restants de la programmation précédente 2014-2020, réduisant l'impact du retard de mise en œuvre de la nouvelle programmation européenne sur son plan d'affaire. **Ainsi, ce sont 278 M€ mobilisés par le Groupe auprès de l'Union européenne qui ont été engagés cette année.**

En 2021 et pour l'AFD, le **continent africain** continue de mobiliser majoritairement les fonds délégués par l'UE (mixage et subventions) soit 68 % du total ; le **mixage prêt/don** est l'instrument le plus utilisé avec 77 % des engagements, à fort effet de levier. Des projets d'infrastructures ont bénéficié de cet instrument, tels que : (i) le traitement des déchets à Conakry (Guinée) pour 20 M€ de subventions associés au prêt de l'AFD de 50 M€ ; (ii) le programme FORSUN d'amélioration de l'accès à l'électricité des populations au Bénin pour 19 M€, associés à 35 M€ de prêt souverain AFD. Tandis que 58 M€ (23 %) ont été mobilisés directement sur les enveloppes de subventions UE disponibles, comme par exemple pour le financement de trois projets d'assainissement pour 30 M€ à Djibouti où la délégation locale de l'UE a ainsi confié à l'AFD l'intégralité de son budget de coopération pour 2021.

#### Sous-indicateur 2 : « Volume de l'activité de l'opérateur Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne »

La création de ce sous-indicateur induit un changement méthodologique avec une mesure de l'activité sur la base des contrats signés lors d'une année N plutôt qu'une mesure des activités réalisées en chiffre d'affaires. Cette évolution participe au renforcement du pilotage *a priori* des activités de l'agence, tant sur le plan stratégique que financier. Les contrats et conventions signés par Expertise France lors d'une année civile font l'objet d'une mise en œuvre pluriannuelle se traduisant dans le chiffre d'affaires de l'agence.

Le soutien apporté sur les projets européens est au cœur du nouveau modèle économique d'Expertise France défini dans le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022. Ce modèle différencie les activités bilatérales régies par un principe de juste rémunération et celles réalisées sur financement de bailleurs étrangers (en particulier européens) qui peuvent être structurellement déficitaires mais jugées stratégiques par les tutelles et bénéficier à ce titre du fonds de soutien mis en place dans le COM. Le soutien de l'Etat évolue ainsi d'une subvention d'équilibre à un dispositif de soutien ciblé sur des projets prioritaires. Le nouveau modèle économique a permis à Expertise France de présenter un résultat à l'équilibre en 2021 pour la première fois depuis sa création.

Les données des années 2018 et 2019 ont été ajustées conformément à cette nouvelle méthodologie. En 2020, le montant total des contrats confiés en gestion déléguée par l'Union européenne atteint 220,7 M€. **La très forte augmentation 2020 est corrélée à la signature d'un contrat exceptionnel de 100 M€ pour soutenir la force conjointe du G5 Sahel.**

En 2021, ce montant s'élève à 151,6 M€, soit au-delà de la cible prévue. Cette progression illustre la montée en puissance du partenariat entre la Commission européenne et Expertise France. Sur l'année 2021, 78 % des signatures concernent le continent africain, confirmant l'alignement d'Expertise France avec les priorités de l'aide française. La signature la plus importante pour l'année 2021 concerne le projet économie bleue en Algérie (20,7 M€). Ce montant de signatures continue à progresser par rapport à 2020 hors l'effet exceptionnel lié à la signature du contrat G5 Sahel (151,6 M€ contre 120,7 M€ en 2020 hors G5 Sahel).

**OBJECTIF**

**3 – Faire valoir les priorités stratégiques françaises dans l'aide publique acheminée par les canaux européens**

**INDICATEUR****3.1 – Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France	%	27,23	28,5	26	27,74	21,8	21
Part des versements du FED pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	9,14	10,3	13	11	8,2	9
Part des versements du FED sur l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio)	%	11,88	10,1	11	12	13	10
Part des versements du FED pour l'éducation	%	2,99	5,3	4	2	2,5	2
Part des versements du FED pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre)	%	24,13	28,9	20	19	20,8	17
Part des versements du FED pour la santé	%	9,88	8,6	9	6,5	5	10

**Commentaires techniques**

**Sous-indicateur 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : « Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises »**

Sources des données : Commission européenne, DG DEVCO, Unité R1 – Planning, Budget, Reporting. Données extraites du « Dashboard » (plateforme interne de la Commission européenne contenant les informations statistiques sur les instruments européens de l'aide au développement).

L'indicateur de l'année N-1 (2021) n'est pas consolidé au moment de l'exercice RAP. Les données sont généralement consolidées puis publiées en fin d'année N dans le rapport annuel de la Commission sur les politiques de l'UE en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en œuvre.

Il convient de noter que la programmation du 11<sup>ème</sup> FED (2014-2020) est arrivée à son terme et que les engagements ont définitivement été clôturés au 31 décembre 2020. Dès lors, les versements de 2021 et des années suivantes correspondent uniquement aux engagements pris jusqu'à fin 2020 et se poursuivront jusqu'à la clôture financière des programmes en cours. Le FED a fusionné, ainsi qu'une dizaine d'autres instruments européens de financement de l'aide au développement, au sein du nouvel instrument unique de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'UE (IVCDI-Europe dans le monde), financé par le budget général de l'Union européenne pour la période 2021-2027. Celui-ci finance désormais les priorités stratégiques françaises.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Sous-indicateur 1 : « Part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France »**

**En 2021, la part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France s'élève à 21,8 % (chiffre provisoire), en baisse par rapport à la prévision actualisée de 2021 (27,7 %).** Pour mémoire, la programmation du 11<sup>ème</sup> FED (2014-2020) est arrivée à son terme et que les engagements ont définitivement été clôturés au 31 décembre 2020. Dès lors, les versements de 2021 et des années suivantes correspondent uniquement aux engagements pris jusqu'à fin 2020 et se poursuivront jusqu'à la clôture financière des programmes en cours. Le FED a fusionné, ainsi qu'une dizaine d'autres instruments européens de financement de l'aide au développement, au sein du nouvel instrument unique de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'UE (NDICI-Europe dans le monde), financé par le budget général de l'Union européenne pour la période 2021-2027. Celui-ci finance désormais les priorités stratégiques françaises.

La baisse mentionnée au regard de la prévision actualisée s'explique principalement par les nombreuses incertitudes qui ont pesé sur les prévisions : fin des engagements du 11<sup>ème</sup> FED au 31 décembre 2020, réorientation de crédits dans le cadre de la réponse à la Covid-19 et fusion du FED au sein du nouvel instrument unique de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'UE, NDICI-Europe dans le monde, financé via le budget général de l'UE à partir de 2021. **Les réorientations de crédits (modifications d'enveloppe au sein du FED) ont été faites à partir du 11<sup>ème</sup> FED et non du NDICI et ce, non seulement dans le domaine de la santé mais aussi pour répondre aux enjeux sociaux-économiques dans les pays APD.**

Concernant les versements réalisés en 2021 dans nos pays prioritaires (*EU Aid Explorer*, 8 mars 2022), on relèvera entre autres un programme pour l'environnement et l'agriculture durable pour sauvegarder les sites biologiques prioritaires en République démocratique du Congo (19,6 M€), un programme d'appui à la gouvernance du secteur des infrastructures et des services de transports à Haïti (4,2 M€) et un programme de renforcement de la sécurité alimentaire au Mali (2,4 M€).

**Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, l'absence de nouveaux engagements du FED depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 devrait conduire à une probable stabilisation puis diminution de la part des versements du FED dans nos pays prioritaires.** Nonobstant l'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11<sup>ème</sup> FED et de la nouvelle allocation du NDICI ne devraient pas impacter le volume de l'aide publique au développement européenne à destination des pays prioritaires de l'APD française. En effet, sur l'enveloppe totale du NDICI de 79,5 Md€ sur la période 2021-2027, 29,2 Md€ seront affectés à des projets en Afrique subsaharienne.

Pour mémoire, les derniers engagements du FED ont eu lieu avant le 31 décembre 2020. Désormais, les États membres contribuent au NDICI via leur contribution au budget général. Néanmoins, étant donné que le FED est un instrument pluriannuel, les contributions des États membres au 11<sup>ème</sup> FED se poursuivront jusqu'à la clôture des programmes en cours (décaissements) et donc épuisement du Reste à Liquider (RAL) qui est estimé en 2028 par la Commission européenne à ce stade. De ce fait, le ministère sera toujours sollicité pour régler cette contribution, via le programme 209.

En outre, il convient de rappeler que la programmation du FED fonctionnait de manière pluriannuelle : les stratégies pays définies pour la période 2014-2020 se déclinaient en programmes d'actions annuels (PAA), déclinaison opérationnelle des programmes indicatifs nationaux. Les PAA étaient des recueils de projets dans un ou plusieurs secteurs de concentration, chaque projet ayant une durée distincte (36-48 mois en moyenne) et son propre calendrier de décaissement. Les versements peuvent de ce fait être irréguliers d'une année sur l'autre sans que des conséquences politiques puissent en être tirées.

**Sous-indicateur 2 : « Part des versements du FED pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »**

**En 2021, la part des versements du FED pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités s'élève à 8,2 % (chiffre provisoire), en diminution par rapport à la prévision actualisée de 2021 (11 %).** La réorientation des crédits en réponse à la crise de la Covid-19, notamment vers du soutien socio-économique, peut expliquer ce pourcentage en baisse.

Parmi les versements réalisés en 2021 (*EU Aid Explorer*, 8 mars 2022) pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités, on relèvera notamment un programme d'appui à la stabilisation des zones vulnérables du centre et du Sud du Mali (4 M€), des appuis à l'amélioration de la sécurité intérieure en République centrafricaine (8 M€) ainsi qu'un soutien à la sécurité maritime dans le golfe de Guinée (2,4 M€).

**L'absence de nouveaux engagements du FED depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 devrait, de la même manière, conduire à une probable stabilisation puis diminution de la part des versements du FED pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités.** Nonobstant l'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11<sup>ème</sup> FED et de la nouvelle allocation du NDICI ne devraient pas impacter le volume de l'aide publique au développement européenne affectée à la stabilité internationale et à la lutte contre les fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV).

Il est à noter que le nouvel instrument NDICI-Europe dans le monde finance notamment un pilier thématique pour la paix, la stabilité et la prévention des conflits. De même, le pilier de réaction rapide permettra à l'UE d'intervenir rapidement et efficacement pour prévenir des conflits et réagir à des situations de crise ou d'instabilité sur la période 2021-2027.

**Sous-indicateur 3 : « Part des versements du FED sur l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio) »**

**En 2021, la part des versements du FED pour l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio) s'élève à 13 % (chiffre provisoire), en très légère augmentation par rapport à la prévision actualisée de 2021 (12 %).** On note ainsi une certaine constance dans les décaissements de l'UE vers cette priorité.

Parmi les versements réalisés en 2021 (*EU Aid Explorer*, 8 mars 2022) pour l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique, on peut noter la mise en œuvre d'un programme relatif à la biodiversité et au changement climatique en Afrique de l'Ouest (2,2 M€) et d'un programme de promotion des énergies « vertes » en Ouganda (1,5 M€).

**L'absence de nouveaux engagements du FED depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 devrait similairement conduire à une stabilisation puis diminution de la part des versements du FED pour l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio).** Nonobstant l'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11<sup>ème</sup> FED et de la nouvelle allocation du NDICI ne devraient pas impacter le volume de l'aide publique au développement européenne affectée à l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique. Dans le cadre du nouvel instrument NDICI-Europe dans le monde, il est à noter qu'un objectif de dépenses de 30 % a été fixé pour accentuer les efforts dans le domaine du changement climatique. Il s'agit d'un montant de 24 Md€ sur une enveloppe globale de 79,5 Md€.

**Sous-indicateur 4 : « Part des versements du FED pour l'éducation »**

**En 2021, la part des versements du FED pour l'éducation s'élève à 2,5 % (chiffre provisoire), en légère hausse par rapport à la prévision actualisée de 2021 (2 %).** On constate dès lors une constante des décaissements de l'UE en faveur de cette priorité.

Parmi les versements réalisés en 2021 à ce stade (*EU Aid Explorer*, 8 mars 2022), on peut noter la mise en œuvre d'un programme de réforme relatif à l'enseignement professionnel au Botswana (2,9 M€) ainsi qu'un programme de relance de la formation professionnelle en Guinée Bissau (1,5 M€).

**L'absence de nouveaux engagements du FED depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 devrait également conduire à une stabilisation puis diminution de la part des versements du FED pour l'éducation.** Nonobstant l'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11<sup>ème</sup> FED et de la nouvelle allocation du NDICI ne devraient pas impacter le volume de l'aide publique au développement européenne pour l'éducation. En effet, sur l'enveloppe totale du NDICI de 79,5 Md€ sur la période 2021-2027, il est à noter qu'un objectif de dépenses de 20 % a été fixé pour accentuer les efforts dans le domaine du développement humain, soit 16 Md€, qui inclut le secteur de l'éducation.

**Sous-indicateur 5 : « Part des versements du FED pour le sujet égalité hommes/femmes »**

**En 2021, la part des versements du FED pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes s'élève à 20,8 % (chiffre provisoire), en légère hausse par rapport à la prévision actualisée de 2021 (19 %).** Les enjeux liés aux droits des femmes ayant particulièrement bien identifiés dans les programmes en réponse à la pandémie de la Covid-19, cette priorité a pu bénéficier des réorientations de crédits à la hausse. Il faut sans doute également prendre en compte une amélioration de la comptabilisation de cet indicateur par la Commission européenne.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Objectifs et indicateurs de performance

Parmi les versements réalisés en 2021 (*EU Aid Explorer*, 8 mars 2022), on peut noter un programme de prévention des violences sexuelles et sexistes en Zambie (5 M€) ainsi qu'un programme d'appui à l'autonomisation de la femme et à la protection des droits des femmes et des filles à Djibouti (274 k€).

**L'absence de nouveaux engagements du FED depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 devrait similairement conduire à une stabilisation puis diminution de la part des versements du FED en faveur de l'égalité femmes/hommes.** Nonobstant l'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11<sup>ème</sup> FED et de la nouvelle allocation du NDICI ne devraient pas impacter le volume de l'aide publique au développement européenne consacré à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre du nouvel instrument NDICI-Europe dans le monde, il est à noter qu'au moins 85 % des actions devront avoir pour objectif principal ou significatif l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Sous-indicateur 6 : « Part des versements du FED pour la santé »**

**En 2021, la part des versements du FED pour la santé s'élève à 5 % (chiffre provisoire), en diminution par rapport à la prévision actualisée de 2021 (6,5 %).**

Parmi les versements réalisés en 2021 à ce stade (*EU Aid Explorer*, 8 mars 2022), on notera la mise en œuvre d'un programme d'appui au secteur santé en Guinée (3,1 M€) ainsi qu'un programme de promotion d'une couverture de santé universelle dans les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (560 k€).

**L'absence de nouveaux engagements du FED depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 devrait aussi conduire à une certaine stabilisation puis diminution de la part des versements du FED pour la santé.** Nonobstant l'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11<sup>ème</sup> FED et de la nouvelle allocation du NDICI ne devraient pas impacter le volume de l'aide publique au développement européenne pour la santé. En effet, sur l'enveloppe totale du NDICI de 79,5 Md€ sur la période 2021-2027, il est à noter qu'un objectif de dépenses de 20 % a été fixé pour accentuer les efforts dans le domaine du développement humain, soit 16 Md€, qui inclut le secteur de la santé.

**OBJECTIF****4 – Améliorer la redevabilité et l'efficacité de l'aide****INDICATEUR****4.1 – Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD	%	8,91	9,26	7,69	9,2	8,77	7,69

**Commentaires techniques**

**Sous-indicateur 1 : « Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD »**

Sources des données : Selon la nouvelle convention cadre Etat-AFD signée en 2021.

Calcul du ratio : rémunération totale AFD sur le montant total versé à l'AFD où le montant total versé à l'AFD correspond au montant du don-projet AFD, de la rémunération AFD, des C2D et le FSD partie AFD.

Périmètre : P209 et taxes affectées

## INDICATEUR

## 4.2 – Frais de gestion du programme 209

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Frais de gestion sur le canal multilatéral	%	7,3	7,3	7.3	7,3	6,3	7.3
Frais de gestion du FED	%	4,1	3,6	4	4	1,5	3

## Commentaires techniques

**Sous-indicateur 1 : « Frais de gestion sur le canal multilatéral »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 et sites internet des organisations multilatérales.

Moyenne pondérée de la part de frais de gestion des OM (sur la base des contributions volontaires) pour lesquelles ces données sont disponibles (représentant 70 % du volume du périmètre multilatéral).

Périmètre : P209 (hors FED) et FSD

**Sous-indicateur 2 : « Frais de gestion du FED »**

Sources des données : Commission européenne, DG DEVCO, Unité R1 – Planning, Budget, Reporting. Données extraites du « Dashboard » (plateforme interne de la Commission européenne contenant les informations statistiques sur les instruments européens de l'aide au développement).

L'indicateur de l'année N-1 (2021) n'est pas consolidé au moment de l'exercice RAP. Les données sont généralement consolidées puis publiées en fin d'année N dans le rapport annuel de la Commission sur les politiques de l'UE en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en œuvre.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## 4.1 – Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD

**Sous-indicateur 1 : « Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD »**

La valeur de cet indicateur reste fortement affectée par le niveau annuel de réalisation du C2D dans la mesure où cette composante constitue une part importante de l'assiette du calcul du ratio alors que son effet sur le niveau de rémunération est plus mesuré (rémunéré à 2 %).

Ainsi, l'exécution réelle des C2D, bien qu'apparaissant en forte baisse par rapport à la LFI (- 239 M€) a un impact amoindri sur le niveau de rémunération et en conséquence, la valeur de l'indicateur ressort en hausse de 1 point par rapport aux prévisions initiales.

De ce fait, l'indicateur ne reflète pas pleinement les économies rendues possibles par la refonte de la grille de rémunération intégrée à la nouvelle convention cadre. À titre indicatif, l'estimation des économies réalisées par rapport à la situation antérieure s'élève à 13,3 M€ dans le cadre du niveau de rémunération inscrit en LFI 2022.

La valeur de cet indicateur reflète de façon imparfaite les évolutions sur la rémunération résultant de la révision engagée dans la nouvelle convention cadre AFD-État de 2021 (appliquée depuis fin 2019 sur le volet rémunération). Le calcul de cet indicateur est réalisé via un rapport entre la rémunération versée à l'AFD sur l'année divisée par le montant total versé à l'AFD sur l'année. Or, si ce montant total est bien constitué des composantes servant au calcul de rémunération de l'Agence (don-projet, don ONG AFD ainsi que les C2D), ces dernières n'influent pas à la même hauteur le montant de la rémunération. Les barèmes sont ainsi différenciés en fonction de la nature des opérations à réaliser :

- Don-projet :
  - ordinaire : entre 8 et 9 % selon le volume de crédits exécuté,
  - fonds d'amorçage, de préparation et de suivi de projet : 6,00 %,
  - facilité de financement des collectivités territoriales : 9,00 %,

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Objectifs et indicateurs de performance

- fonds fiduciaires : 1,00 %,
- programme de renforcement des capacités commerciales : 10,00 % ;
- Don-ONG : 9,50 % ;
- C2D : 2,00 %.

En raison de ces différences, et en l'absence de pondération les prenant en compte, le ratio calculé est fortement impacté par l'exécution réelle de composantes dont le montant versé est important mais dont le barème de rémunération est bas.

À titre d'exemple, un versement supplémentaire de 100 M€ en AE = CP sur le don projet ordinaire entraîne un rehaussement de 8 M€ dans le cas de l'application du barème à 8 %. S'agissant du C2D, ce rehaussement est quatre fois inférieur, soit 2 M€. En conséquence, le calcul du ratio peut être plus fortement impacté sur la partie dénominateur (montant total versé à l'AFD) que sur la partie numérateur (montant de rémunération versé). À ce titre, en 2021, l'exécution réelle des C2D, bien qu'apparaissant en forte baisse par rapport à la LFI (- 239 M€) a un impact moindre sur le niveau de rémunération mais un impact fort sur le montant total versé à l'AFD.

La valeur de cet indicateur restant donc fortement affectée par le niveau annuel de réalisation du C2D, l'indicateur ne reflète pas pleinement les économies rendues possibles par la refonte de la grille de rémunération intégrée à la nouvelle convention cadre. La refonte de cette convention a permis en effet de réaliser des économies substantielles en matière de rémunération. À titre indicatif, l'estimation des économies réalisées au niveau de la rémunération inscrit en LFI 2022 est de 13,3 M€.

**4.2 – Frais de gestion du programme 209****Sous-indicateur 1 : « Frais de gestion sur le canal multilatéral »**

Les frais de gestion sur le canal multilatéral diffèrent en fonction des agences et organisations internationales, mais restent dans les mêmes ordres de grandeur (UNRWA : 11,0 % ; HCR : 6,5 % sur les contributions fléchées uniquement, Fonds mondial : 6,9 %, UNICEF : 7,0% pour les contributions aux fonds thématiques et 8 % aux contributions fléchées, CICR : 6,5 % ; OIM : 7,0 % ; OMS : 7,0 % en moyenne).

**Sous-indicateur : 2 : « Frais de gestion du FED »**

**En 2021, la part des versements du FED pour couvrir les frais de gestion s'élève à 1,5 % (chiffre provisoire), en nette diminution par rapport à la prévision actualisée de 2021 (4 %).** Cela s'explique principalement par la diminution des décaissements du FED au fur et à mesure de la clôture des programmes en cours d'exécution. Les frais de gestion servant principalement à payer les salaires des agents en poste en délégation de l'UE, dédiés à la gestion des projets FED et les projets FED mis en œuvre ayant diminué, l'allocation de ressources dédiées à ces projets a en conséquence connu une diminution. La prévision de 4 % concernant ces frais de gestion pour 2021 n'a probablement pas tenu compte de la fusion des différents instruments européens d'aide au développement. Ceci explique l'écart important entre la prévision (4 %) et le réalisé (1,5 %).

**L'absence de nouveaux engagements du FED depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 devrait conduire à une progressive diminution de la part des versements relatifs aux frais de gestion consacrés aux projets financés par le FED, qui arrive à échéance.** Ceux-ci sont désormais principalement couverts par le nouvel instrument unique NDICI-Europe dans le monde, financé par le budget général de l'UE pour 2021-2027.





## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## Présentation des crédits

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Coopération bilatérale		217 133 22 159 830	1 527 246 442 1 397 932 139	<b>1 527 463 575</b> <b>1 420 091 969</b>	1 527 463 575
05 – Coopération multilatérale		360 000 341 786	367 486 002 752 977 169	<b>367 846 002</b> <b>753 318 955</b>	367 846 002
07 – Coopération communautaire			713 723 717 659 534 717	<b>713 723 717</b> <b>659 534 717</b>	713 723 717
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	162 306 744 147 157 433		464 023	<b>162 306 744</b> <b>147 621 457</b>	162 306 744
09 – Actions de co-développement	100 196		1 931 916	<b>0</b> <b>2 032 112</b>	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>162 306 744</b>	<b>577 133</b>	<b>2 608 456 161</b>	<b>2 771 340 038</b>	<b>2 771 340 038</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+2 468 704 (hors titre 2)		+2 468 704	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-10 902 053	+225 092 742 (hors titre 2)		+214 190 689	
Total des AE ouvertes	151 404 691	2 836 594 740 (hors titre 2)		2 987 999 431	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>147 257 629</b>	<b>22 501 616</b>	<b>2 812 839 965</b>	<b>2 982 599 209</b>	

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Coopération bilatérale		4 217 133 20 753 441	1 222 859 858 1 144 977 878	<b>1 227 076 991</b> <b>1 165 731 319</b>	1 227 076 991
05 – Coopération multilatérale		5 742 883 5 594 609	367 486 002 714 097 169	<b>373 228 885</b> <b>719 691 777</b>	373 228 885
07 – Coopération communautaire			713 723 717 659 534 717	<b>713 723 717</b> <b>659 534 717</b>	713 723 717
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	162 306 744 147 157 433		478 543	<b>162 306 744</b> <b>147 635 977</b>	162 306 744
09 – Actions de co-développement	100 196		1 931 916	<b>0</b> <b>2 032 112</b>	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>162 306 744</b>	<b>9 960 016</b>	<b>2 304 069 577</b>	<b>2 476 336 337</b>	<b>2 476 336 337</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+2 468 704 (hors titre 2)		+2 468 704	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-10 902 053	+233 792 180 (hors titre 2)		+222 890 127	
Total des CP ouverts	151 404 691	2 550 290 477 (hors titre 2)		2 701 695 168	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>147 257 629</b>	<b>26 348 050</b>	<b>2 521 020 223</b>	<b>2 694 625 901</b>	

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Coopération bilatérale	25 433	317 133 8 035 565	1 464 444 031 1 398 582 980	1 464 761 164	1 464 761 164 1 406 643 978
05 – Coopération multilatérale		84 680 610 60 081 390	281 572 451 295 943 033	366 253 061	366 253 061 356 024 423
07 – Coopération communautaire			842 408 360 842 408 360	842 408 360	842 408 360 842 408 360
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	161 448 923 152 219 620		388 143	161 448 923	161 448 923 152 607 762
09 – Actions de co-développement	220 864	465	1 421 227	0	0 1 642 555
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>161 448 923</b>	<b>84 997 743</b>	<b>2 588 424 842</b>	<b>2 834 871 508</b>	<b>2 834 871 508</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>152 465 916</b>	<b>68 117 420</b>	<b>2 538 743 742</b>		<b>2 759 327 078</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Coopération bilatérale	25 433	317 133 7 743 287	838 694 031 892 831 498	839 011 164	839 011 164 900 600 217
05 – Coopération multilatérale		7 072 452 5 831 992	281 572 451 296 943 033	288 644 903	288 644 903 302 775 025
07 – Coopération communautaire			842 408 360 842 408 360	842 408 360	842 408 360 842 408 360
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	161 448 923 152 219 620		373 623	161 448 923	161 448 923 152 593 242
09 – Actions de co-développement	220 864	465	1 421 227	0	0 1 642 555
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>161 448 923</b>	<b>7 389 585</b>	<b>1 962 674 842</b>	<b>2 131 513 350</b>	<b>2 131 513 350</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>152 465 916</b>	<b>13 575 744</b>	<b>2 033 977 740</b>		<b>2 200 019 400</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	152 465 916	162 306 744	147 257 629	152 465 916	162 306 744	147 257 629
Rémunérations d'activité	125 038 536	132 790 078	121 078 460	125 038 536	132 790 078	121 078 460

## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Cotisations et contributions sociales	24 552 665	27 184 507	24 088 386	24 552 665	27 184 507	24 088 386
Prestations sociales et allocations diverses	2 874 715	2 332 159	2 090 783	2 874 715	2 332 159	2 090 783
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>68 117 420</b>	<b>577 133</b>	<b>22 501 616</b>	<b>13 575 744</b>	<b>9 960 016</b>	<b>26 348 050</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	68 117 420	577 133	22 501 616	13 575 744	9 960 016	26 348 050
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>2 538 743 742</b>	<b>2 608 456 161</b>	<b>2 812 839 965</b>	<b>2 033 977 740</b>	<b>2 304 069 577</b>	<b>2 521 020 223</b>
Transferts aux ménages	5 413 522	10 196 571	3 448 558	5 413 503	10 196 571	3 448 577
Transferts aux entreprises	-13 459 789	48 520 946	168 416 291	221 275 487	46 320 946	423 881 457
Transferts aux collectivités territoriales	5 595 226	11 500 000	5 737 772	5 521 456	11 500 000	5 731 272
Transferts aux autres collectivités	2 541 194 783	2 538 238 644	2 635 237 343	1 801 767 294	2 236 052 060	2 087 958 917
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>2 771 340 038</b>			<b>2 476 336 337</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-10 902 053			-10 902 053	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+227 561 446			+236 260 884	
<b>Total*</b>	<b>2 759 327 078</b>	<b>2 987 999 431</b>	<b>2 982 599 209</b>	<b>2 200 019 400</b>	<b>2 701 695 168</b>	<b>2 694 625 901</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	2 268 546		2 468 704	2 268 546		2 468 704
<b>Total</b>	<b>2 268 546</b>		<b>2 468 704</b>	<b>2 268 546</b>		<b>2 468 704</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2021		50 625		50 625				
04/2021		30 000		30 000				
05/2021		1 922 366		1 922 366				
06/2021		227 309		227 309				
07/2021		35 000		35 000				
11/2021		153 404		153 404				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/2021		75 000		75 000				
<b>Total</b>		<b>2 493 704</b>		<b>2 493 704</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/03/2021		401 328		693 127				
<b>Total</b>		<b>401 328</b>		<b>693 127</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/03/2021		1 546 615		2 154 108				
<b>Total</b>		<b>1 546 615</b>		<b>2 154 108</b>				

## DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/12/2021						25 000		25 000
<b>Total</b>						<b>25 000</b>		<b>25 000</b>

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2021		50 000 000		50 000 000				
28/06/2021						263 500		4 263 500
19/11/2021						3 872 333		2 322 334
<b>Total</b>		<b>50 000 000</b>		<b>50 000 000</b>		<b>4 135 833</b>		<b>6 585 834</b>

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**DÉCRETS DE VIREMENT**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		1 000 000		1 000 000				
<b>Total</b>		<b>1 000 000</b>		<b>1 000 000</b>				

**LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021		176 280 632		186 530 779	10 902 053		10 902 053	
<b>Total</b>		<b>176 280 632</b>		<b>186 530 779</b>	<b>10 902 053</b>		<b>10 902 053</b>	

**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>231 722 279</b>		<b>242 871 718</b>	<b>10 902 053</b>	<b>4 160 833</b>	<b>10 902 053</b>	<b>6 610 834</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Coopération bilatérale		1 527 463 575 1 420 091 969	1 527 463 575 1 420 091 969		1 227 076 991 1 165 731 319	1 227 076 991 1 165 731 319
05 – Coopération multilatérale		367 846 002 753 318 955	367 846 002 753 318 955		373 228 885 719 691 777	373 228 885 719 691 777
07 – Coopération communautaire		713 723 717 659 534 717	713 723 717 659 534 717		713 723 717 659 534 717	713 723 717 659 534 717
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	162 306 744 147 157 433	464 023	162 306 744 147 621 457	162 306 744 147 157 433	478 543	162 306 744 147 635 977
09 – Actions de co-développement	100 196	1 931 916	0 2 032 112	100 196	1 931 916	0 2 032 112
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>162 306 744</b>	<b>2 609 033 294</b>	<b>2 771 340 038</b>	<b>162 306 744</b>	<b>2 314 029 593</b>	<b>2 476 336 337</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-10 902 053	+227 561 446	+216 659 393	-10 902 053	+236 260 884	+225 358 831
Total des crédits ouverts	151 404 691	2 836 594 740	2 987 999 431	151 404 691	2 550 290 477	2 701 695 168
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>147 257 629</b>	<b>2 835 341 581</b>	<b>2 982 599 209</b>	<b>147 257 629</b>	<b>2 547 368 273</b>	<b>2 694 625 901</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+4 147 062	+1 253 160	+5 400 222	+4 147 062	+2 922 205	+7 069 267

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	162 306 744	2 609 033 294	2 771 340 038	162 306 744	2 314 029 593	2 476 336 337
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>162 306 744</b>	<b>2 609 033 294</b>	<b>2 771 340 038</b>	<b>162 306 744</b>	<b>2 314 029 593</b>	<b>2 476 336 337</b>

Crédits de titre 2 et hors titre 2 : aucun amendement n'est venu modifier le montant inscrit dans le projet de loi de finances 2021.

#### MODIFICATIONS DE MAQUETTE

##### Crédits hors titre 2 :

En 2021, plusieurs modifications de la maquette du P209 sont intervenues pour rendre plus lisible les objectifs et les résultats de notre action. Ces modifications portent :

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Justification au premier euro

- sur l'action 2 « Coopération Bilatérale », au sein de la rubrique « gestion et sortie de crise », les activités suivantes ont été modifiées :
  - FUHS – Urgence humanitaire - Fonctionnement
  - FUHS – Urgence humanitaire - Intervention
  - FUHS – Urgence stabilisation - Fonctionnement
  - FUHS – Urgence stabilisation - Intervention
- sur l'action 5 « Coopération multilatérale », au sein de la rubrique « contributions multilatérales, l'activité « jeunes experts associés-fonds fiduciaire » a été modifiée en « jeunes experts associés » et l'activité « autres contributions volontaires » a été modifiée en « autres contributions volontaires et dépenses multilatérales » ;
- enfin, l'action 9 « Co-développement » a été supprimée ne faisant plus l'objet de programmation depuis plusieurs années et prêtant à confusion lors de l'imputation des dépenses.

**JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES****Crédits de titre 2 :**

Les crédits de titre 2 votés en loi de finances initiale pour 2021 étaient de 162,31 M€ en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) dont 15,62 M€ de crédits CAS « Pensions ».

Après application du taux de réserve de précaution de 0,5 %, la dotation de crédits de titre 2 était de 161,50 M€ (dont 15,54 M€ de crédits « CAS Pensions »).

Une annulation de 10,90 M€ de crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » dans le cadre de la LFR a modifié les crédits ouverts en cours d'exercice 2021.

Après réalisation de ces mouvements, les crédits de titre 2 ouverts en 2021 se sont élevés à 151,40 M€ dont 15,62 M€ de crédits CAS « Pensions » sur le programme 209.

Au 31 décembre 2021, le programme 209 a consommé 97,26 % des crédits disponibles. Ainsi, l'exécution 2021 est de 147,26 M€ de crédits de titre 2 dont 14,71 M€ de crédits CAS « Pensions ». Le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » laisse un solde de fin de gestion de l'ordre de 4,15 M€ de crédits de titre 2 dont 0,90 M€ de crédits CAS « Pensions ». Ce reliquat résulte notamment de facteurs de sous-consommation liés à la crise sanitaire, en particulier des prises de fonction retardées à l'étranger dans le contexte de la pandémie ainsi que du gain au change observé en raison de l'appréciation de l'euro.

**Crédits hors titre 2 :**

En 2021, les crédits exécutés ont dépassé l'enveloppe des crédits ouverts en LFI en raison des engagements pris par la France au profit de l'initiative ACT-A (225 M€ en 2021), de l'engagement en Afghanistan (100 M€), de l'engagement à verser en faveur de la Syrie (50 M€), mais également de l'insuffisance des recettes de la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) affectées au Fonds de solidarité pour le développement (- 59,7 M€).

Plusieurs mouvements réglementaires sont intervenus dans le cadre du schéma de fin de gestion :

- Décret de virement en provenance du programme 105 de 1 000 000 € réalisé au titre de l'organisation du sommet de l'OIF à Djerba en novembre 2021.
- Décrets de transfert :
  - Entrant :

- 2 911 000 € en AE = CP au titre de la contribution des ministères (P134, P219/141, P112, P172, P217, P224) qui participent au financement du sommet Afrique-France avec le MEAE ;
- 216 500 € en AE = CP en provenance du ministère de l'Intérieur dans le cadre du soutien financier apporté aux Comores pour le fonctionnement du rideau de prévention des départs ;
- 50 000 000 € en AE=CP issu du programme 364 « Cohésion » pour les versements de 25 M€ à l'OMS au titre de l'engagement de la France pris lors de la conférence humanitaire du 4 mai 2020 (initiative ACT-A) et 25 M€ à GAVI au titre de l'initiative Covax/AMC de GAVI pour financer l'accès au vaccin dans le monde ;
- Sortant :
  - 4 000 000 € en CP vers le programme 113 du ministère de la transition écologique (MTE) au titre de la tenue en 2021 du sommet de l'UICN ;
  - 1 900 000€ vers le programme 113 du MTE pour prendre en compte le surcoût de l'organisation du sommet de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ;
  - 480 000 € en AE = CP vers le programme 178 du ministère des armées dans le cadre du renforcement des capacités des forces armées maliennes via la montée en puissance des ULRI (Unités Légères de Recherche et d'Intervention de l'Armée Malienne), dans le but d'assurer le retour de l'État malien dans les zones de Gao, Gossi, Ansongo et Ménaka ;
  - 4 883 333€ en AE et 3 333 334 € en CP en faveur du programme 204 du ministère des solidarités et de la santé (MSS), afin de rembourser une avance réalisée par le MSS pour couvrir les frais relatifs à la mise en place de l'Académie de Santé de l'OMS à Lyon.
- Ouverture de crédits en loi de finances rectificative de 176 280 632 € en AE et 186 530 779 € en CP.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Quatre fonds de concours ont été abondés sur le programme 209 pour un total de 2 493 704,29 € en AE = CP :

- 30 000 € en AE = CP au titre des contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes catastrophes naturelles et de crises humanitaires à l'étranger (1-2-00263) ;
- 2 088 028 € en AE = CP au titre des contributions de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger (1-2-00008) ;
- 133 404,39 € en AE = CP au titre de la participation de gouvernements étrangers aux projets de coopération menés par la France (1-3-00287) ;
- 242 271,90 € en AE = CP au titre de la participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien (1-1-00638).

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	811 534	104 361 332	105 172 866	811 534	92 561 184	93 372 718
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-104 361 332	-104 361 332	0	-92 561 184	-92 561 184
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>811 534</b>	<b>0</b>	<b>811 534</b>	<b>811 534</b>	<b>0</b>	<b>811 534</b>

### Crédits de titre 2 :

En fin de gestion 2021, il a été procédé au dégel technique de la réserve de précaution du programme 209 à hauteur de 0,81 M€ en vue de son annulation en loi de finances rectificative.



**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Justification au premier euro

**Crédits hors titre 2 :**

En complément des mouvements réglementaires détaillés précédemment, le programme a bénéficié du dégel anticipé de l'intégralité de la réserve de précaution du programme 209 : 104 361 331,76 € en AE et 92 561 183,72 € en CP.

**EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL****EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME**

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	144,93	153,00	0,00	157,48	+4,48
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	87,39	87,00	0,00	96,90	+9,90
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	1 075,60	1 016,00	0,00	1 052,53	+36,53
1105 – Agents de droit local	0,00	198,77	202,00	0,00	195,82	-6,18
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>1 506,69</b>	<b>1 458,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 502,73</b>	<b>+44,73</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	0,00	+12,55	+12,03	+0,52
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	0,00	+9,51	+10,62	-1,11
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	+2,00	0,00	-25,07	+23,48	-48,55
1105 – Agents de droit local	0,00	+1,00	0,00	-3,95	-13,78	+9,83
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>+3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-6,96</b>	<b>+32,35</b>	<b>-39,31</b>

La consommation du programme 209 s'établit au total à 1 503 ETPT pour une dotation de 1 458 ETPT (soit 103,1 %) en loi de finances rectificative (LFR). L'approche par catégorie LOLF est présentée plus haut (remarques liminaires concernant l'ensemble des programmes).

**ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT**

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP		
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	40,00	5,00	7,50	43,42	0,00	7,79	+3,42	0,00

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	14,00	0,00	7,42	17,00	0,00	9,19	+3,00	0,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	371,74	0,00	7,49	361,00	0,00	8,94	-10,74	0,00
1105 – Agents de droit local	31,00	0,00	9,51	29,00	0,00	5,20	-2,00	0,00
<b>Total</b>	<b>456,74</b>	<b>5,00</b>		<b>450,42</b>	<b>0,00</b>		<b>-6,32</b>	<b>0,00</b>

## REMARQUES SUR LES CRÉDITS DE PERSONNEL DES QUATRE PROGRAMMES DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

### Sur l'ensemble du périmètre ministériel :

En 2021, l'arrêt d'Action publique 2022 (AP2022) a permis au MEAE de stabiliser ses effectifs tout en poursuivant sa gestion dynamique des emplois afin de répondre au mieux aux priorités politiques et à la charge de travail des postes diplomatiques et consulaires.

En gestion 2021, toutes catégories d'emplois confondues, la mise en œuvre du schéma d'emplois à 0 a été respectée. Hors transferts et hors PFUE, l'exécution du schéma d'emplois est la suivante :

Catégories d'emplois	Schéma d'emplois 2021 en ETP prévu en PLF (hors créations PFUE)	Exécution du schéma d'emplois 2021 en ETP (hors PFUE)
G1 - Titulaires/CDI centrale	0	- 42
G2 - Titulaires/CDI étranger	0	23
G3 - CDD et VI	0	76
G4 – Militaires	0	2
G5 – ADL	0	- 59
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS :

Le schéma d'emplois exécuté en 2021 résulte de l'exercice annuel de programmation des effectifs, qui est postérieur à la rédaction du projet annuel de performance (PAP), et de la mise en œuvre du plan de recrutement des agents titulaires.

Il en ressort les éléments suivants :

- dans la catégorie G1, le schéma d'emplois négatif est notamment dû au solde de situations interruptives, en particulier en ce qui concerne les détachements sortants (beaucoup plus de sorties que de retours) et les disponibilités.
- dans la catégorie G2, le solde positif s'explique par la re-transformation de postes d'agents de droit local (ADL - G5) et d'agents contractuels recrutés sur place (CRSP - G3) en titulaires et par des créations prioritaires liées notamment au renforcement des secrétariats généraux d'ambassade (SGA). La crise sanitaire a souligné la nécessité de disposer d'agents titulaires pour occuper certaines fonctions à l'étranger ; elle a également mis en évidence une situation de sous-effectif dans de nombreuses ambassades, en particulier dans les secrétariats généraux subissant la plus forte charge de travail.
- dans la catégorie G3, le solde positif s'explique par le recours aux agents contractuels pour combler les postes vacants en administration centrale, pourvoir les postes créés dans le cadre du renforcement des missions

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Justification au premier euro

effectuées à la demande du Président de la République et armer la cellule passe vaccinal chargée de la saisie des données des certificats de vaccination des Français de l'étranger.

- dans les catégories G4 et G5, le schéma d'emplois correspond aux mesures de programmation, notamment la poursuite de la rationalisation des fonctions soutien dans les postes à l'étranger.

Les résultats présentés ci-dessus constituent le solde des mesures prises à l'étranger : le MEAE mène une gestion dynamique de son réseau afin de préserver son adaptation aux enjeux auxquels la diplomatie française est confrontée, dans le domaine politique, comme dans le domaine consulaire, celui de la sécurité, de la coopération militaire et de la coopération et l'action culturelle.

**CONSOMMATION DES ETP PAR CORPS :**

La répartition par corps des effectifs titulaires du MEAE est la suivante (résultats au 31 décembre 2021 incluant les agents détachés dans les corps du MEAE) :

Programme LOLF	Cat A AMB/MP/EF	Cat A CAE	Cat A SAE	Cat A ASIC	Cat A autres	Cat B SCH	Cat B SESIK	Cat B autres	Cat C ADJCH	Cat C ADJTE C	Total
105	203	446	627	82	65	423	162	15	1 389	108	<b>3 519</b>
151	7	63	93	0	7	342	0	0	956	10	<b>1 479</b>
185	2	25	41	0	0	22	0	0	18	1	<b>109</b>
209	17	24	102	0	1	35	0	0	45	1	<b>225</b>
<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>558</b>	<b>863</b>	<b>82</b>	<b>73</b>	<b>823</b>	<b>162</b>	<b>15</b>	<b>2 408</b>	<b>119</b>	<b>5 332</b>

*AMB/ambassadeur de France, MP/ministre plénipotentiaire, EF/emploi fonctionnel, CAE/conseiller des affaires étrangères, SAE/secrétaire des affaires étrangères, ASIC/attaché des systèmes d'information et de communication, SCH/secrétaire de chancellerie, SESIK/secrétaire des systèmes d'information et de communication, ADJCH/adjoint administratif de chancellerie, ADJTEC/adjoint technique de chancellerie.*

**EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES****RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

(en ETP)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Administration centrale	153,00	157,48	0,00	0,00	0,00	+12,55	+12,03	+0,52
Services à l'étranger	289,00	292,72	+1,00	0,00	0,00	+5,56	-3,16	+8,72
Autres	1 016,00	1 052,53	+2,00	0,00	0,00	-25,07	+23,48	-48,55
<b>Total</b>	<b>1 458,00</b>	<b>1 502,73</b>	<b>+3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-6,96</b>	<b>+32,35</b>	<b>-39,31</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	0,00	154,51
Services à l'étranger	0,00	297,90
Autres	0,00	1 056,80

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	(en ETP)
		ETP au 31/12/2021 Réalisation
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>1 509,21</b>

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » entre administration centrale et services à l'étranger. Ils ont donc été inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

À titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'est élevée à 1 776 ETPT à l'étranger et à 762 ETPT en administration centrale.

#### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	1 458,00	1 502,73
<b>Total</b>	<b>1 458,00</b>	<b>1 502,73</b>
Transferts en gestion		0,00

#### RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
2,00	0,04	0,00

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021 : 2.

En 2021, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères comptait 29 apprentis, dont 27 sur le programme 105 et 2 sur le programme 209 (mission APD). 3 apprentis ont été affectés à Nantes, 26 à Paris.

Par ces recrutements, le ministère contribue à la politique gouvernementale d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle. À cet égard, de nombreux domaines sont ouverts à l'apprentissage (informatique, gestion des ressources humaines, intendance).

Le recours aux apprentis permet notamment de mieux faire connaître les métiers de la fonction publique et de susciter des vocations dans certaines filières.

#### INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines pour le périmètre ministériel est affiché en tant qu'indicateur de performance 3.2 au niveau du programme 105.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Justification au premier euro

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS**

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>125 038 536</b>	<b>132 790 078</b>	<b>121 078 460</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>24 552 665</b>	<b>27 184 507</b>	<b>24 088 386</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	15 174 367	15 615 923	14 713 455
– Civils (y.c. ATI)	15 090 005	15 615 923	14 624 486
– Militaires	84 361		88 969
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	9 378 298	11 568 584	9 374 931
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>2 874 715</b>	<b>2 332 159</b>	<b>2 090 783</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>152 465 916</b>	<b>162 306 744</b>	<b>147 257 629</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>137 291 550</b>	<b>146 690 821</b>	<b>132 544 173</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La catégorie 23 «Prestations sociales et allocations diverses» intègre, entre autres, le versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) qui s'est élevé en 2021 à 1,94 M€ pour une moyenne de 110 allocations versées par mois.

Pour l'ensemble des programmes du MEAE, 3,66 M€ ont été versés pour une moyenne mensuelle de 219 bénéficiaires.

**ÉLÉMENTS SALARIAUX**

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2020 retraitée</b>	<b>138,13</b>
Exécution 2020 hors CAS Pensions	137,29
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	0,26
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,59
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	-0,11
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	0,69
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-1,52</b>
EAP schéma d'emplois 2020	1,37
Schéma d'emplois 2021	-2,89
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,28</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,00</b>
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>0,90</b>
GVT positif	1,32
GVT négatif	-0,42
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>0,13</b>
Indemnisation des jours de CET	0,13
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-5,38</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,78
Autres variations	-4,60
<b>Total</b>	<b>132,54</b>

Le socle d'exécution 2020 hors CAS « Pensions » du programme 209 à hauteur de 138,13 M€ HCAS tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), le compte épargne-temps ainsi que la prime Covid pour un total de 0,59 M€.

Au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008), 3 086 € ont été versés en 2021 au profit de 6 bénéficiaires.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » correspond au rebasage de 0,13 M€ au titre du compte épargne-temps.

Le GVT positif (ou effet de carrière) du programme 209 est évalué à 1,32 M€ (soit 1,00 % de la masse salariale hors CAS « Pensions »), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local. L'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à - 0,32 M€ (- 0,24 % de la masse salariale HCAS), soit un solde de 0,90 M€ (0,75 %).

Enfin, la ligne « Autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » regroupe les autres facteurs explicatifs de variation de la masse salariale hors CAS, notamment le gain au change des rémunérations des personnels expatriés et agents de droit local découlant de l'appréciation de l'euro.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	52 053	53 298	53 159	28 629	29 134	29 237
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	140 598	141 835	141 273	29 526	29 785	29 667
1103 – CDD et volontaires internationaux	71 740	71 852	72 950	34 435	34 489	35 016
1105 – Agents de droit local	22 817	22 938	22 559	17 727	17 821	17 526

Les coûts moyens d'entrée sont inférieurs aux coûts moyens de sortie notamment, en catégorie LOLF G2, en raison de la baisse des indemnités de résidence à l'étranger engendrées par le gain au change lié à l'appréciation de l'euro.

Les coûts moyens entrants des ADL sont désormais inférieurs aux coûts moyens sortants suite au remplacement de profils expérimentés par des primo-recrutements.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						46 279	69 419

## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Extension en année pleine des mesures 2020		G1/G3	Tous	09-2020	8	46 279	69 419
Mesures statutaires						13 863	13 863
Mise en œuvre du protocole PPCR	170	G1/G2	Tous	01-2021	12	13 863	13 863
Mesures indemnitaires						215 982	267 786
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	4	G1	Tous	09-2021	4	5 596	16 788
Revalorisation des agents contractuels CDD et CDI en administration centrale, dont filières SIC et spécialisées	41	G1/G3	CDI/CDD	09-2021	4	20 306	60 918
Mesures en faveur des ADL	59	G5	ADL	01-2021	12	26 162	26 162
Mesures relatives au CIA	60	G1/G3	Tous	01-2021	12	36 509	36 509
Révision des barèmes RIFSEEP	149	G1	Tous	01-2021	12	127 409	127 409
<b>Total</b>						<b>276 124</b>	<b>351 068</b>

L'enveloppe consacrée aux mesures catégorielles a été consommée à hauteur de 0,28 M€ sur le programme 209. La répartition de l'enveloppe a évolué par rapport aux prévisions initiales. Les enveloppes de revalorisation de la rémunération des ADL, de revalorisation des agents contractuels et CDI et de révision du complément indemnitaire annuel (CIA) des titulaires ont été modulées pour disposer des moyens nécessaires à la révision des barèmes IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) pour les corps ayant adhéré au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en 2016. Cinq ans après le lancement du dispositif, il était en effet nécessaire de procéder à des ajustements des barèmes de la principale prime du RIFSEEP. Par ailleurs, la réforme des taux de rémunération des astreintes et des interventions, annoncée en prévision initiale, prendra finalement effet à partir de 2022.

*Dépenses pluriannuelles*



## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>2 836 594 740</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>2 550 290 477</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>2 835 341 581</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>2 547 368 273</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>602 634 399</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>1 253 160</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>1 944 733 874</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>2 783 866 976</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) <b>2 783 866 976</b></b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>602 634 399</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>2 181 232 577</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>2 835 341 581</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>1 944 733 874</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>890 607 707</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) <b>3 071 840 284</b></b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>706 491 558</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>2 365 348 726</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Compte-tenu des engagements pluriannuels portés par le P209 — principalement l'aide projet mise en œuvre par l'Agence française de développement —, le montant annuel des crédits de paiement (CP) est différent du montant annuel des autorisations d'engagement (AE). Les décaissements peuvent effectivement s'étaler sur plusieurs années selon les projets, ce qui explique les besoins de CP relatifs à des AE antérieures à l'année considérée.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Justification au premier euro

**Justification par action****ACTION****02 – Coopération bilatérale**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Coopération bilatérale		1 527 463 575 1 420 091 969	<b>1 527 463 575</b> <b>1 420 091 969</b>		1 227 076 991 1 165 731 319	<b>1 227 076 991</b> <b>1 165 731 319</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	217 133	22 159 830	4 217 133	20 753 441
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	217 133	22 159 830	4 217 133	20 753 441
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 527 246 442	1 397 932 139	1 222 859 858	1 144 977 878
Transferts aux ménages	10 196 571	3 448 558	10 196 571	3 448 577
Transferts aux entreprises	48 520 946	129 527 291	46 320 946	423 872 457
Transferts aux collectivités territoriales	11 500 000	4 274 349	11 500 000	4 267 849
Transferts aux autres collectivités	1 457 028 925	1 260 681 941	1 154 842 341	713 388 995
<b>Total</b>	<b>1 527 463 575</b>	<b>1 420 091 969</b>	<b>1 227 076 991</b>	<b>1 165 731 319</b>

**Dépenses de fonctionnement****Appui logistique aux projets de coopération**

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	217 133	3 371 092	1 042 657
CP	217 133	2 985 230	617 336

L'écart entre la consommation telle qu'elle apparaît dans Chorus et la consommation effective s'explique par des dépenses qui auraient dû être imputées sur d'autres lignes, parmi lesquelles :

- des crédits dédiés aux Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI), retraités dans la brique « Aide projet » (1 016 782 €).
- des crédits dédiés à l'organisation du sommet Afrique-France, retraités dans la rubrique « Organisation de sommets ou de manifestations » (598 835 €).
- des crédits dédiés à des contributions au comité de subvention, à la rémunération des stagiaires ou encore à des logiciels de performance, retraités dans la rubrique « Autres crédits d'intervention en AC » (488 549 €).

Les crédits d'appui logistique aux projets de coopération, utilisés principalement par les postes, financent les achats de biens et services payés directement par l'État et pour lesquels il n'est pas possible d'identifier nominativement un bénéficiaire final distinct de l'État français (organisation de colloques, formations ou séminaires, achat d'ouvrages ou de matériel pédagogique, etc.).

Ces crédits permettent notamment d'appuyer le travail d'experts techniques internationaux (ETI), ou encore de soutenir la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation sur des thèmes globaux ou en lien avec des actions de coopérations spécifiques.

Par ailleurs, ces crédits permettent de financer la réalisation d'évaluations stratégiques. À ce titre, la consommation en 2021 est supérieure aux crédits votés en LFI suite au lancement de plusieurs travaux d'évaluation. En 2021, l'évaluation de l'action de Canal France International (CFI), opérateur du MEAE en tant qu'agence de développement des médias, a ainsi été finalisée et a permis de préparer l'élaboration du contrat d'objectifs 2021-2023 liant CFI au MEAE.

L'évaluation a mis en valeur le fait que CFI avait poursuivi une transformation stratégique importante et pertinente, en enrichissant son action traditionnelle de renforcement des compétences et de structuration des médias par la réalisation de projets plus globaux, au service des populations, en Afrique et au Moyen-Orient principalement. Ce travail d'évaluation a fait toutefois apparaître des défis importants à relever pour l'avenir en terme de modèle économique, de ciblage stratégique et de maîtrise de la croissance, et a émis une série de recommandations adressées à la fois à CFI et au MEAE.

Ainsi, en accord avec ces recommandations issues de l'évaluation, le MEAE a renforcé son exigence auprès de CFI en matière de suivi-évaluation ainsi qu'en matière de communication sur ses projets et sur son modèle d'intervention. L'évaluation insistait également sur l'importance de formaliser davantage la stratégie du MEAE dans le domaine du développement et des médias afin d'accroître sa visibilité sur ce champ, ce qui a été suivi d'effets puisque le ministère a débuté des travaux d'élaboration d'une feuille de route à ce sujet.

#### **D'autres évaluations ont également été achevées ou lancées au cours de l'année 2021 :**

- **Évaluations achevées :**

- évaluation d'une grappe de projets santé financés dans le cadre de l'initiative Muskoka (2020) (DGM-AFD) ;
- évaluation du Fonds d'urgence humanitaire (2015-2018) ;
- évaluation d'une grappe de projets dans le champ de la sécurité, de la gouvernance et de la stabilisation ;
- évaluation de la contribution française à la Facilité de financement internationale pour la vaccination (IFFIm - International Finance Facility for Immunisation) (DGM-DGT)
- évaluation des actions de coopération en faveur de la jeunesse depuis les Printemps arabes, au Maghreb et au Levant (DGM-AFD) ;

- **Évaluations lancées :**

- évaluation de l'action de la France en matière d'aide au commerce (DGT-DGM-AFD) ;
- évaluation de la contribution à 4 organismes de la francophonie (AUF-Univ Senghor-AIMF-APF) ;
- évaluation du soutien du MEAE et de l'AFD aux acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) (DGM-AFD) ;
- **évaluation de l'Aide alimentaire programmée (AAP).**

Transfert aux ménages

#### **Bourses**

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Justification au premier euro

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	5 781 218	1 499 523	1 498 090
CP	5 781 218	1 499 524	1 498 091

Ces crédits sont versés à l'opérateur de mobilité Campus France pour la mise en œuvre de bourses dans le secteur de la gouvernance. Ces bourses sont principalement destinées à des ressortissants étrangers, mises en œuvre par les ambassades et dans certains cas nécessitant la réussite à un examen probatoire mis en œuvre par les Écoles et les postes diplomatiques :

- pour des formations offertes par l'École nationale d'administration et les instituts régionaux d'administration (cycles longs ou courts, stages spécifiques) ;
- pour une formation dans une autre structure publique (École nationale de la magistrature, Institut de la gestion publique et du développement économique, École nationale des douanes, écoles des finances publiques...) ;
- pour une immersion dans une institution française (Barreau de Paris, Cour de Cassation, Conseil d'État,...).

Le nombre de bénéficiaires en 2021 est de 333 (dont 261 bourses de stage et 72 bourses d'étude), contre 239 en 2020 (dont 158 bourses de stage et 81 bourses d'étude), soit une hausse de 28 % par rapport à l'année 2020. Cette augmentation s'explique par la reprise progressive des mobilités courtes suite à la crise sanitaire. Néanmoins, malgré une première reprise, ce dispositif reste pleinement impacté par la crise sanitaire ce qui se traduit par une sous-exécution de l'enveloppe ouverte en LFI 2021.

**Échanges d'expertise**

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	4 415 353	588 254	514 786
CP	4 415 353	588 254	514 786

La sous-consommation de cette enveloppe s'explique par la crise sanitaire qui a restreint la mobilité des personnes ; les crédits non utilisés pour les échanges d'expertise ont été redéployés pour financer la réponse française à la crise sanitaire.

En 2021 ces crédits ont financé 137 missions et 204 invitations, soit 341 bénéficiaires qui sont soit :

- des personnalités étrangères invitées en France (personnalités de haut niveau invitées par leurs homologues français : ministres, parlementaires, hauts-fonctionnaires, avocats,...). En 2021, le coût moyen d'une invitation est de l'ordre de 286 € par jour pour une durée moyenne de huit jours ;
- des experts français en mission à l'étranger (chargés de l'organisation de séminaires ou d'apporter leur expertise sur un secteur donné : droits de l'homme, modernisation de l'administration, création d'un « Barreau », ...). En 2021, le coût moyen d'une mission est de l'ordre de 176 € par jour pour une durée moyenne de neuf jours.

Contrairement à 2020 où la baisse du nombre de bénéficiaires était plus importante (pour rappel, 169 bénéficiaires au total), le niveau constaté en 2021 fait apparaître une légère reprise restant toutefois nettement inférieur aux niveaux connus avant crise (1 099 bénéficiaires en 2019).

**Transfert aux entreprises****Expertise France**

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021
--	----------	------------------------------------	-------------------

			(corrigée)
AE	37 900 000	37 625 131	36 416 365
CP	35 700 000	35 237 322	34 271 365

L'agence « Expertise France » a bénéficié d'une enveloppe de 36,4 M€ en AE et de 34,2 M€ en CP en 2021.

Cette enveloppe correspond d'une part à la contribution du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) à l'équilibre de l'opérateur, dans le cadre du mécanisme d'appui aux projets d'Expertise France réalisés pour le compte de bailleurs multilatéraux (7,4 M€ en AE et 5,2 M€ en CP) mis en place en 2020 (cf. ci-dessous), et, d'autre part, à la commande publique passée à Expertise France pour la gestion des experts techniques internationaux (ETI) (29 M€ en AE = CP).

La mise en œuvre de l'« Initiative », programme dont la mission consiste à apporter une assistance technique et des appuis financiers catalytiques aux pays membres et observateurs de la francophonie récipiendaires du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP), s'effectue sur l'action 5 « Coopération multilatérale ».

	LFI 2021 (CP)	Consommation (après réserve)
Gestion des ETI	30 271 490	29 042 115
Mécanisme d'appui	5 428 510	5 229 250
<b>Montant total</b>	<b>35 700 000</b>	<b>34 271 365</b>

Le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022 a fait évoluer le modèle économique d'Expertise France et les instruments utilisés par l'État pour soutenir l'établissement. Afin de renforcer le pilotage *a priori* des activités de l'agence, d'assurer une pleine transparence du soutien économique apporté par l'État, et de maintenir la souplesse nécessaire pour répondre aux évolutions de l'action extérieure de la France, le COM distingue les activités de l'établissement selon la typologie suivante :

1. Opérations bilatérales, financées par la commande publique : ces opérations seront encadrées par les conventions-cadre signées par l'agence avec le MEAE, le ministère de l'économie, des finances et de la relance (MEFR), l'Agence française de développement (AFD) ou toute autre institution commanditaire. Elles seront rémunérées au juste prix pour permettre à Expertise France de couvrir ses coûts de gestion. Elles feront l'objet d'un reporting spécifique et ne bénéficieront d'aucun soutien économique additionnel de l'État.
2. Opérations financées par un bailleur tiers :
  - opérations ne bénéficiant pas d'un soutien économique de l'État : ces opérations devront être équilibrées et ne bénéficieront d'aucun soutien économique de l'État ;
  - opérations bénéficiant d'un soutien économique de l'État : ces opérations, jugées stratégiques mais imposant à l'agence une charge susceptible de faire l'objet d'une compensation, pourront bénéficier sur la durée du COM d'un soutien économique apporté par l'État. Dans ce sens, l'opérateur bénéficiera d'une autorisation d'engagement (AE) destinée à couvrir ses coûts de mise en œuvre pendant toute la phase d'exécution du projet, de son développement jusqu'à sa clôture – audit évaluation.

Les moyens alloués à l'opérateur par le MEAE répondent dorénavant à cette typologie avec, d'une part, une commande publique et, d'autre part, un mécanisme d'appui des opérations financées par un bailleur tiers, structurellement déficitaires, et jugées stratégiques par l'État. La subvention de transformation instaurée par le COM 2016-2018 est supprimée.

Le mécanisme d'appui représentait 11,3 M€ d'AE et 8 M€ de CP en 2021, financés à hauteur de 65 % par le programme 209 et de 35 % par le programme 110. En plus de soutenir les projets déjà en cours d'exécution, cet appui a permis à Expertise France de s'engager sur quarante nouveaux projets en 2021, d'un montant total de 142,2 M€. Les principaux contrats soutenus portent notamment sur la stabilisation en RDC, l'insertion socio-professionnelle des jeunes au Salvador, l'appui aux politiques publiques en matière de climat et de transition bas-carbone en Côte d'Ivoire ou encore le soutien à la création et la croissance des MPME via l'Initiative Equipe Europe « Investing in Young Business in Africa ».

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Justification au premier euro

En 2021, l'Agence devrait ainsi présenter, pour la première fois depuis sa création, un résultat positif à hauteur de 1,8 M€, entamant un mouvement de reconstitution de ses réserves avant son passage en société par actions simplifiées.

La commande publique du MEAE a porté sur la gestion d'experts techniques internationaux (29 M€), avec une première phase de montée en puissance, et la création d'une trentaine de nouveaux postes d'ETI en 2021, conformément aux annonces du Président de la République lors du Conseil présidentiel du développement du 17 décembre 2020 d'un doublement du nombre de postes d'ETI d'ici 2023.

Enfin, une nouvelle convention-cadre a été signée le 30 juin 2021 entre Expertise France et le MEAE afin de fixer les modalités de la commande publique relative à la gestion d'experts internationaux, de projets et de programmes.

La formalisation de ces dispositions vise à renforcer l'efficacité de l'action extérieure de la France dans le champ du développement.

### Canal France International

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	7 620 946	7 316 108	7 316 108
CP	7 620 946	7 316 108	7 316 108

CFI accompagne depuis 2009 le développement des médias dans les pays du Sud, en particulier en Afrique subsaharienne, en Méditerranée et au Levant. Filiale du groupe France Médias Monde (RFI, France24, Monte Carlo Doualiya) et organisme sous tutelle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, CFI renforce les capacités des médias et contribue aux politiques de développement, conformément aux objectifs du Comité interministériel pour la coopération et le développement (CICID) et à la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

Un nouveau contrat d'objectifs (2021-2023) a été signé le vendredi 8 octobre 2021 à Montpellier en marge du sommet Afrique-France par le ministre Jean-Yves Le Drian et par CFI. Il fixe à l'agence des objectifs portant notamment sur la lutte contre la désinformation, la protection de l'environnement, la promotion des droits humains et l'égalité entre les femmes et les hommes, la jeunesse, la francophonie et la consolidation démocratique dans les zones prioritaires de l'action extérieure de la France, principalement en Afrique sub-saharienne, au Maghreb et au Levant.

L'action de CFI s'organise selon deux approches différentes et complémentaires : le développement *des* médias (développement de l'offre et des contenus, formation des professionnels, modernisation des structures médiatiques, etc.) et le développement *par les* médias (sensibilisation, par le biais des médias, aux enjeux propres au développement des pays). Par ailleurs, le nouveau contrat d'objectifs encourage CFI à **renforcer la lisibilité de son action et sa présence auprès de l'ensemble de ses partenaires**. L'agence participe également à la réflexion stratégique du MEAE pour l'élaboration d'une feuille de route présentant la stratégie médias et développement de la France. Enfin, CFI consolidera le fonctionnement de l'agence afin de **garantir une croissance maîtrisée, en optimisant son efficacité et son impact**.

CFI a initié en 2021 la mise en place d'études de l'impact, sur le moyen et long terme, de ses projets sur les bénéficiaires des actions, les contenus médiatiques et leurs éventuels effets sur les changements de comportement, et les populations en termes de développement durable.

### Rémunération de l'AFD

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	83 718 186	71 806 088	71 806 088
CP	83 718 186	71 806 088	71 806 088

À la suite de la hausse des moyens alloués à l'Agence française de développement (AFD) en 2019, le MEAE a anticipé des économies d'échelle sur les frais de gestion de l'Agence et a souhaité une évolution de leur calcul. Des nouvelles modalités de rémunération ont ainsi été arrêtées entre le MEAE et l'Agence.



**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Ces modalités ont fait l'objet de deux avenants à la convention cadre État-AFD en 2019 et 2020, en attente de la finalisation de la nouvelle convention cadre. La rémunération est désormais différenciée suivant les volumes et les types de projets, selon les modalités suivantes :

Indice de production (en M€)	Barème de rémunération		
	< 400	400 - 800	> 800
Dons Projets	9,00 %	8,50 %	8,00 %
ONG		9,50 %	
PRCC		10,00 %	
FICOL		9,00 %	
FAPS		6,00 %	
FFID		1,00 %	

Transfert aux collectivités territoriales**Coopération décentralisée**

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	11 500 000	8 718 324	10 496 325
CP	11 500 000	8 469 379	10 247 309

Les crédits de la DAECT sont mis en œuvre directement dans le cadre d'appels à projets (AAP) ouverts aux collectivités territoriales françaises (CTF) et indirectement via des subventions à des associations de Collectivités Territoriales Françaises et/ou d'associations de services aux collectivités territoriales (RRMA – Réseaux régionaux multi acteurs). Par ailleurs, des délégations de crédits à destination de nos postes peuvent également avoir lieu en phase avec la mission de la DAECT de soutenir les actions de coopération décentralisée sous forme de séminaires et d'assises.

**La totalité des crédits consommés en 2021 au titre de la coopération décentralisée s'élève à 10,2 M€ en CP.**

Concrétisant la trajectoire ascendante de l'Aide publique au développement décidée par le Président de la République et les conclusions du CICIP de février 2018 (doublement d'ici 2022 de l'APD transitant par les collectivités territoriales), l'enveloppe attribuée à la DAECT pour 2021 avait été reconduite à hauteur de 10,5 M€, à l'identique de l'enveloppe allouée en 2020. Les effets de la crise ont pu être tempérés et la reprise de l'activité dans le cadre des projets financés par la DAECT a permis une exécution optimale des crédits.

Sur l'ensemble des appels à projets de 2021, 160 projets ont été présentés et 133 acceptés. En parallèle, la DAECT a poursuivi le suivi et la mise en paiement des cofinancements engagés au titre des appels à projets pluriannuels antérieurs initiés en 2019 et 2020. Au total, ce sont donc 263 dossiers qui auront été traités à la DAECT au cours de l'année 2021. Ainsi, la DAECT a délégué 7 981 508 € dans les SGAR en 2021.

Par ailleurs, en 2021, la DAECT a cofinancé vingt associations dont les montants sont soumis au comité des subventions organisé par le MEAE, pour un volume de 1,18 M€, et neuf réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) ont été financés à hauteur de 0,5 M€.

Toutefois, il convient de noter que la pandémie a rendu impossible l'exécution de certaines actions ayant pour conséquence une légère sous-consommation de l'enveloppe allouée. Il s'agit notamment :

- des dépenses liées aux Assises et séminaires de la coopération décentralisée annulés ou repoussés.
- des dépenses liées aux missions d'expertise territoriale non réalisées dans le cadre du nouveau programme EXPE-CT.

Concernant les 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> tranches de projets pluriannuels entamés en 2019 et 2020, des collectivités territoriales ont, en raison des restrictions de circulation et autres obstacles créés par la pandémie, demandé des délais supplémentaires pour mettre en œuvre leurs actions.

Transferts aux autres collectivités**Dotations pour opération aux établissements à autonomie financière**

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	373 586	242 526	104 057

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Justification au premier euro

CP	373 586	242 526	104 057
----	---------	---------	---------

Les dotations pour opérations, allouées aux EAF, leur permettent d'activer des partenariats visant l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), parmi lesquels peuvent être cités à titre d'illustration :

- 60 692 € au Gabon, deux paiements effectués pour la structuration des acteurs de la société civile ;
- 28 078 € au Mexique, plusieurs actions, notamment pour l'égalité hommes femmes et l'accès à la justice (participation au Forum génération égalité), la gouvernance (formations en faveur de l'administration et de l'Assemblée nationale) ;
- 10 000 € au Vietnam pour des partenariats en matière d'objectifs de développement durable.

**Autres crédits d'intervention des directions et des postes**

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	16 357 000	19 509 858	16 099 694
CP	16 357 000	19 517 572	15 764 333

La différence entre la consommation Chorus et la consommation retraitée s'explique par la mauvaise imputation de dépenses, principalement retraitées dans la rubrique « Autres contributions volontaires » à hauteur de 3 004 059 € et la réintégration de 960 000 € dans la rubrique « moyens attribués aux établissements partenaires »

Ces crédits permettent aux directions sectorielles de l'administration centrale ainsi qu'aux services de coopération et d'action culturelle des ambassades (SCAC) de mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable. Ces actions se traduisent par le versement de subventions à des ONG françaises ou locales ou encore à des organisations internationales, et permettent également l'achat par les SCAC de matériels et de prestations de services (actions de formations, de communication en particulier) qui concourent au soutien d'actions de coopération mises en œuvre avec des partenaires locaux.

À titre d'illustration, en 2021, cette enveloppe a notamment bénéficié aux projets suivants :

- poursuite à des objectifs en matière de développement durable à hauteur de 506 k€ au Maroc ;
- soutien au projet « Young Leaders » de la French African Foundation à hauteur de 490 k€ ;
- soutien à la Fédération internationale pour les droits humains à hauteur de 175 k€ ;
- soutien à des actions de structuration de projets citoyens au Liban à hauteur de 66 k€,

**Aide projet (don projet et don ONG de l'AFD)**

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	1 035 000 000	953 935 857	953 935 857
CP	732 813 416	702 407 304	702 407 304

Au même titre qu'en 2020, l'exercice 2021 ne présente pas de dépassement de l'enveloppe notifiées à l'Agence française de développement. Néanmoins, à l'inverse, la complexification de la situation sur certaines géographies d'intervention de l'Agence a conduit à ce que les crédits versés en 2021 dépassent d'environ 15 M€ le montant réellement nécessaire en vue d'honorer les appels de fonds sur projets.

Cette sous-consommation a en conséquence été orientée vers un remboursement partiel anticipé de l'avance de trésorerie réalisée par l'Agence au bénéfice du MEAE entre 2017 et 2019 pour près de 100 M€, dont le remboursement n'était initialement prévu qu'à partir de 2022.

**Répartition de la consommation sur l'Aide projet en 2021\* :**

	AE	CP
Dons-projets AFD	837 935 857	592 439 310
Dons- projets aux organisations de la société civile	116 000 000	109 967 994
<b>Total</b>	<b>953 935 857</b>	<b>702 407 304</b>

\* le niveau effectivement délégué à l'Agence diffère du niveau versé présenté ci-dessous en raison de périmètres différents (prise en compte des études par exemple) et du dépassement présenté plus haut.

**1/ Les dons-projets AFD**

Après une forte croissance en 2019, et une diminution en 2020, la stabilisation des crédits dons-projets versés à l'AFD en 2021 a permis de maintenir l'activité à un niveau important de manière à contribuer à l'objectif de consacrer 0,55 % du revenu national brut (RNB) à l'APD d'ici 2022. Ce niveau élevé a également permis de rééquilibrer la part des dons et de l'aide bilatérale par rapport aux prêts et à l'aide multilatérale, conformément aux orientations fixées par la Loi de programmation du 4 août 2021.

Les autorisations d'engagement déléguées par le MEAE à l'AFD ont donné lieu à des octrois (AE) et des crédits de paiement (CP) dont la répartition par zones géographiques pour 2021 est présentée ci-dessous.

Conformément aux objectifs de la politique française de développement, le continent africain continue de concentrer près des deux tiers des dons-projets de l'AFD : 66 % des AE et 65 % des CP.

**Ventilation par zones géographiques des consommations d'AE et de CP des dons-projets AFD en 2021**

(inclut MINKA, FAPS, FICOL, FISONG et FFID, hors programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) de la DGT, microfinance RSUB et I3S)

Zone	AE	Part des AE	CP	Part des CP
Afrique	553 210 559	66 %	375 178 627	65 %
Amérique latine	15 298 967	2 %	10 944 151	2 %
Orients <sup>1</sup>	103 036 775	12 %	75 567 131	13 %
Trois Océans <sup>2</sup>	105 503 124	13 %	73 469 109	13 %
Multi-pays étrangers	60 685 643	7 %	40 264 968	7 %
Total	837 735 068	100 %	575 423 987	100 %

Source AFD 2021 – Données en cours de contrôle qualité

En 2021, les octrois et les versements de dons-projets de l'AFD du programme 209 ont bénéficié à quatre-vingt pays (hors projets multi-pays). Huit des dix premiers pays bénéficiaires des crédits de paiement font partie des pays prioritaires de la politique française de développement (liste établie au sein de la loi de programmation du 4 août 2021).

**Dix premiers pays bénéficiaires d'AE et de CP de l'AFD sur dons-projets 2021<sup>3</sup> :**

10 premiers pays en termes d'octroi	AE	10 premiers pays en termes de décaissements	CP
NIGER	44 M€	MALI	44 M€
MALI	40 M€	NIGER	29 M€
BURKINA FASO	39 M€	BURKINA FASO	24 M€
COMORES	39 M€	HAÏTI	22 M€
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	38 M€	TCHAD	21 M€
TCHAD	33 M€	TERR.AUTO.PALES.	20 M€

## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

LIBAN	31 M€	SÉNÉGAL	20 M€
MAURITANIE	31 M€	LIBAN	20 M€
IRAK	27 M€	COMORES	15 M€
TERRITOIRES AUTONOMES PALESTINIENS	22 M€	MADAGASCAR	14 M€

Source : AFD (2021) - Données en cours de contrôle qualité

Sur le plan sectoriel, ces crédits ont permis à l'AFD d'engager de nombreux projets en cohérence avec les priorités de la politique française de développement : éducation et formation professionnelle, santé, gouvernance, agriculture et sécurité alimentaire, climat et biodiversité, traitement des crises et fragilités et égalité femmes-hommes.

## Ventilation des consommations d'AE et de CP de l'AFD sur dons-projets 2021, par secteurs CICID :

CICID - secteurs	AE	CP
Éducation, formation, emploi	163 196 598	96 936 973
Santé	130 735 610	101 192 333
Gouvernance	92 820 307	48 458 053
Agriculture et sécurité alimentaire	87 974 886	86 919 754
Climat et Environnement	81 199 493	50 606 067
Eau et assainissement	72 946 748	41 133 051
Infrastructures et développement urbain	120 038 282	79 650 138
Secteur productif	50 383 234	38 702 216
Autre	38 439 910	20 855 963
Hors secteur CICID		10 969 438
<b>Total *</b>	<b>837 735 068</b>	<b>575 423 987</b>

\* En 2021, en transversalité sur l'ensemble de ces secteurs, l'Agence a consacré 207,5 M€ en AE et 96,7 M€ en CP à la facilité Minka

CICID – thématiques transversales*	AE	CP
Genre	622 657 668	n.c.**
Climat et environnement	268 651 200	n.c.**

Source : AFD (2021) – Données en cours de contrôle qualité

\* Les thématiques genre et climat sont transversales aux différents secteurs d'intervention. Elles sont suivies via les marqueurs de l'OCDE, conformément à la table de correspondance officielle entre les secteurs CICID et les secteurs CAD. Ainsi, les données de cette partie ne se cumulent pas, ni entre elles, ni avec les données par secteur du tableau précédent.

\*\* Les données concernant les crédits de paiements (CP) 2021 sur les marqueurs genre et climat, ne sont pas disponibles à date de réalisation du rapport, elles le seront dans les semaines à venir.

Les crédits en subvention alloués à l'AFD ont permis de réinvestir massivement les secteurs sociaux : l'éducation d'abord, avec un effort important en faveur de la formation professionnelle (principalement en Afrique), et un objectif genre très fort pour renforcer l'autonomisation économique des femmes (environ 60 M€), combiné à la poursuite de l'appui au secteur de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur aux Comores avec l'octroi d'environ 18 M€ cette année. On notera également la seconde édition du programme de projection de notre enseignement supérieur (campus délocalisés dans le cadre du « partenariat avec l'enseignement supérieur africain ») pour un montant de 20 M€.

La santé a également été un secteur prépondérant, à travers le renouvellement de l'initiative « Santé en commun », pour un montant de 38M€ en don en réponse à la crise Covid en 2021. Ces projets ont couvert (i) le renforcement des réseaux régionaux de surveillance épidémiologique, (ii) des contributions aux plans nationaux de réponse à la Covid-19 des pays africains, (iii) le renforcement des systèmes de santé, (iv) la prévention des impacts sociaux de la crise. L'AFD a notamment financé en RDC un appui à l'hôpital et la fondation Panzi, en faveur des victimes de violences sexuelles dans les conflits armés, porté par le Prix Nobel de la paix Denis Mukwege.

L'AFD a également pu financer des projets transversaux de promotion de l'égalité femmes-hommes via ses interventions dans le domaine de la santé de la reproduction, maternelle, néonatale, infantile, adolescente ; de la nutrition ; dans le renforcement de l'autonomisation des femmes et leur participation à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société civile, ou encore en portant des appuis à des politiques et initiatives de lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes (projet Ajyal Egalité /génération égalité en Afrique du Nord par exemple). Une contribution importante a également été apportée au Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (FSOF) en 2021 (19 M€).

La disponibilité des ressources en subvention a enfin permis de renforcer les financements de projets d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique, notamment sur la protection des ressources en eau au Sénégal, la planification spatiale de la biodiversité en Afrique australe, ou la gestion des ressources en eau en Mauritanie.

## 2/ Les dons aux Organisations de la société civile (OSC) via le dispositif Initiative-OSC.

En 2021 les crédits versés au titre du financement de l'initiative des organisations de la société civile (OSC) sur le dispositif dédié s'élèvent à 115 999 963 € en AE et 109 939 410 € en CP. Ces crédits sont octroyés par l'AFD en réponse aux sollicitations des OSC françaises qui exercent ainsi leur droit d'initiative, leur permettant de soumettre à l'agence leurs projets en vue d'obtenir un financement.

L'année 2021 a été marquée par une stabilisation du montant des octrois, qui représentent 141 projets initiés par des OSC françaises (contre 123 en 2020) avec leurs partenaires des pays en développement. Une nouvelle convention de partenariat pluriannuel a été initiée avec l'OSC Secours Catholique. Fin 2021, le portefeuille de projets en suivi de mise en œuvre comportait 520 projets OSC.

Près de 89 % des financements octroyés en 2021 ont bénéficié à des interventions de terrain. Une majorité de ces interventions a concerné l'Afrique. Les financements ont ciblé des secteurs variés, en priorité l'agriculture et la sécurité alimentaire, puis les droits humains et la gouvernance, l'éducation, la santé, ainsi que l'environnement, les énergies et le climat, et dans une moindre mesure le développement économique et l'entrepreneuriat, et l'eau et l'assainissement. 11 % des financements octroyés l'ont été en faveur des projets d'intérêt général, dont 60 % au bénéfice de projets de structuration du milieu associatif et 40 % au profit de projets d'éducation au développement (ECSI).

À titre d'illustration, en 2021, cette enveloppe a notamment permis de soutenir les projets suivants :

- soutien à hauteur de 4,5 M€ à l'Association de solidarité internationale, *Agriculteurs français et développement international (Afdi)* en vue de mobiliser face aux enjeux des transitions démographique, écologique et citoyenne, et s'inscrivent durablement dans les espaces de gouvernances territoriaux et nationaux ;
- soutien à hauteur de 3,9 M€ à CCFD-Terre solidaire afin notamment de contribuer à la souveraineté alimentaire au sein des territoires, en appuyant une dynamique de mobilisation et de renforcement des sociétés civiles engagées pour une transition vers une agroécologie paysanne ;
- soutien à hauteur de 2 M€ à la Croix-Rouge afin de contribuer à l'amélioration de la connaissance, des approches et des outils en matière de gestion des risques d'épidémies.

### Projets en matière de sécurité

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	2 500 000	2 047 009	2 109 354
CP	2 500 000	1 994 464	2 103 125

---

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

---

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Ces crédits, mis en œuvre par la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), sont majoritairement dédiés aux projets de coopération et d'aide publique au développement, dont les objectifs visent à renforcer les capacités des états partenaires dans les domaines de la sécurité intérieure et de la protection civile.

L'enveloppe de ces crédits, nette de réserve, s'est établie à 2 000 000 € pour la DCSD. Les ressources ont été complétées au profit des Comores pour la lutte contre l'immigration clandestine pour un total de 433 000 € pour moitié par le ministère de l'Intérieur et pour l'autre par la direction générale de la mondialisation. Elles ne sont pas décrites en ressources initiales (LFI).

En 2021, dans le domaine de la sécurité intérieure, un effort de plus de 900 000 € a été réalisé au profit de quatre projets structurants et conformes aux priorités politiques de la France, tant sur les thématiques que sur les zones géographiques (lutte contre le terrorisme dans le Sahel, le trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest, la criminalité organisée, le blanchiment d'argent et le renforcement de la sûreté aéroportuaire), destinés à renforcer la stabilité des États bénéficiaires, à contribuer à leur bonne gouvernance et à l'instauration de régimes démocratiques.

Dans le domaine de la protection civile, huit projets pour un montant d'un peu plus de 1 000 000 € ont participé au renforcement des capacités de réaction en cas de catastrophe ou d'incendie et de secours. Du fait de l'annulation de nombreuses missions d'expertise, les crédits ont été redéployés sur des projets en réponse à la crise, pour l'achat d'équipements au profit des services de protection civile.

### **Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI)**

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	67 500 000	54 751 018	58 391 314
CP	67 500 000	54 751 018	58 496 593

Créé en 2016 (pour un premier appel à projets organisé en 2017), le Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI) est l'instrument phare de l'aide projet du MEAE. Cet outil de financement, piloté par le Ministère (administration centrale et/ou postes) complète efficacement la palette des instruments mobilisés en faveur de l'action publique pour le développement. Cet instrument joue un rôle essentiel pour permettre à nos ambassades de mener sur le terrain des actions à impact rapide et visible au bénéfice des populations locales. Le FSPI peut aussi préparer le terrain pour des actions à plus grande échelle grâce à des financements susceptibles d'être octroyés par l'AFD sur les crédits de l'aide projet. Ainsi, le FSPI a permis de financer 265 projets dans 61 pays entre 2017 et 2020.

Au titre du FSPI 2021, **102 nouveaux projets** ont été retenus sur 114 projets soumis pour un financement total d'un montant de **31 459 042 €** en AE et en CP dans Chorus.

Après ajouts des reports et récurrences sur l'année 2021, le montant total initial versé au titre de l'année 2021 s'est élevé à 58 496 593€ en CP pour **200** projets en cours.

L'ensemble de ces projets ont été mis en œuvre pour une grande partie dans des pays du continent africain et en Haïti, qui constituent la géographie prioritaire de l'action publique française en faveur du développement. Néanmoins, de nouvelles géographies ont pu bénéficier de ce fonds en 2021 telles que les Balkans, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et l'Asie centrale.

Les **dix-neuf** pays prioritaires comptabilisent à eux seuls en 2021 l'octroi de **10 980 692 €** de crédits au titre des nouveaux projets 2021, **10 595 908 €** au titre des récurrences et reports sur 2021 pour un total de **21,58 M€**.

En 2021, les cinq premiers pays bénéficiaires du FSPI ont été :

- COMORES : 2 732 068 € ;
- TCHAD : 2 024 496 € ;
- BURKINA FASO : 1 891 600 € ;
- TOGO : 1 478 900 € ;
- BURUNDI : 1 418 878 €.

Les projets s'inscrivent aussi dans le respect des thématiques sectorielles prioritaires du CICID de 2018, à savoir la santé (vingt projets pour 9,9 % des crédits de l'enveloppe globale), l'éducation et la francophonie (quatre-vingt-sept



**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Justification au premier euro

projets, soit 39,4 % de l'enveloppe globale), l'égalité de genre et la jeunesse (vingt-cinq projets pour 10,6 % de l'enveloppe globale) et finalement le climat (six projets, 3,8 % de l'enveloppe globale), entrepreneuriat (dix-neuf projets, 5,4 % de l'enveloppe globale).

À titre d'exemple :

**ZAMBIE** : Étude scientifique d'implémentation sur la prévention de la transmission du VIH Mère-Enfant : 50 000 €. Notre ambassade en Zambie est l'un des sept Postes de Présence Diplomatique (PPD) éligibles au FSPi depuis 2020 (avec le Botswana, le Cap Vert, la Guinée Bissau, la Namibie, les Seychelles, le Soudan du Sud). Ce projet pilote sur la thématique santé répond aux priorités du CICID de 2018 et aux priorités gouvernementales, avec une forte orientation sur les femmes.

**NIGÉRIA** : Projet Réseaux d'Entrepreneurs Africains (REA) - Soutien à l'entrepreneuriat féminin dans le secteur agroalimentaire au Nigéria : 200 000 €. Initié en 2020, l'objectif principal de ce projet est de soutenir le développement des compétences des entrepreneuses du secteur agroalimentaire (« agripreneuses ») au Nigéria.

**VENEZUELA** : projet PISCCA - Renforcement de la société civile vénézuélienne face aux défis de la crise : 564 000 €. Ce projet permet de soutenir des structures locales de volontaires, ne remplissant pas ou très difficilement les critères imposés par les grands bailleurs de fonds ou appels d'offres internationaux.

**AFRIQUE DU SUD** : mise en place d'un réseau de surveillance commun à l'Afrique du Sud et à Madagascar du virus respiratoire syncytial et de la tuberculose humaine et bovine, dans une approche « One Health » : 491 020 €. Le projet, lancé en 2021, a été conçu pour établir les capacités humaines en techniques avancées de biologie moléculaire et bio-informatique afin de les appliquer à l'étude de deux agents infectieux responsables d'épidémies majeures en Afrique du Sud et à Madagascar, (i) le virus respiratoire syncytial responsable des bronchiolites de l'enfant, et (ii) les bacilles de la tuberculose humaine et bovine dans une approche « One Health » à travers un appui français de l'Institut Pasteur de Madagascar et l'Institut Pasteur de Paris en collaboration avec le *National Institute for Communicable Diseases, Centre of Excellence for Biomedical TB Research*, Université de Witwatersrand et l'Université de Stellenbosch.

**TCHAD** : projet PISCCA - Programme d'appui aux initiatives féminines et à la jeunesse tchadienne : 800 000 €. Via le financement de quatorze micro-projets, l'objectif du projet était de favoriser l'autonomisation économique et sociale des femmes tchadiennes et d'appuyer la jeunesse tchadienne afin qu'elle soit éduquée et active tout en agissant sur la structuration et le renforcement de capacités de la société civile.

**MALAISIE** : projet TRAIL - ClimaTe Resilient Landscapes for wildLife conservation - Créer des paysages résilients pour la conservation de la vie sauvage : 600 000 €. Ce projet vise à initier en partenariat des stratégies de reforestation innovantes intégrant les cultures de plantation et résilientes au changement climatique via la conception et l'installation de nouveaux systèmes agroforestiers, l'identification et la mesure des facteurs clés de la résilience climatique et l'analyse des impacts socio-économiques de la transition agroécologique.

Certains postes diplomatiques ont connu, en raison de la crise sanitaire mondiale des difficultés dans la mise en œuvre de leurs projets. Ainsi, certains ont fait l'objet de reports d'exécution sur l'année 2022 (treize projets) ou d'arrêt prématuré (deux projets). Le volume total des remontées de crédits réellement effectuées (en lien avec la crise Covid et les crises politiques) s'élève à 650 799 €.

**Contrats de désendettement et de développement (C2D)**

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	24 180 000	0	0
CP	24 180 000	0	0

Lancés en 2001, les Contrats de désendettement et de développement (C2D) poursuivent l'engagement du G7 au sommet de Cologne (1999) d'annuler, au titre de l'aide publique au développement (APD), la totalité des dettes

contractées auprès des membres du G7 par les pays pauvres très endettés (PPTE). Les C2D prennent la forme d'un refinancement en dons des dettes remboursées par le pays débiteur ; ces dons sont ensuite affectés au financement de projets et programmes de lutte contre la pauvreté, qui sont comptabilisés au titre de l'APD. Les montants et la répartition sectorielle des C2D sont définis conjointement entre la France et le pays bénéficiaire lors de phase de négociation. La dépense est obligatoire dès que le remboursement de la dette de l'État bénéficiaire est constaté. L'engagement résulte de la signature des contrats.

Depuis 2001, la France a signé 38 contrats avec 18 États (16 en Afrique et 3 en Amérique latine), dont quatre sont encore actifs (cf. tableau en annexe). En 2019, un contrat a été signé avec la RDC pour un montant de 64,9 M€ sur la période 2020-2023.

La survenue de la pandémie de Covid-19 et son impact économique mondial ont poussé le G20 et le Club de Paris à adopter le 15 avril 2020 l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD). L'ISSD a permis la suspension et le rééchelonnement du paiement du capital et des intérêts dus par cinquante-trois pays en développement éligibles aux créanciers bilatéraux entre le 1<sup>er</sup> mai 2020 et le 31 décembre 2021.

En 2020, les cinq pays bénéficiaires d'un C2D actif (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée et République démocratique du Congo) ont bénéficié de ce dispositif. L'ISSD a donc entraîné la suspension des remboursements au titre des C2D sur l'ensemble de l'année 2021. Les échéances n'ayant pas été remboursées par les pays bénéficiaires, l'AFD n'a pas pu procéder aux versements correspondants sur les différents comptes C2D des banques centrales. Un montant de 24,18 M € a tout de même été programmé en 2021, afin de prendre en compte le cas spécifique du Cameroun. Dans ce pays, le dispositif C2D a connu d'importantes tensions de trésorerie ayant conduit la France et le Cameroun à envisager l'exclusion du C2D du périmètre de l'ISSD et donc le remboursement effectif d'une partie des échéances C2D par le Cameroun. Les autorités camerounaises n'ont finalement pas souhaité appliquer cette exclusion. Ainsi le montant de 24,18 M€ programmé en loi de finances initiale 2021 n'a *in fine* donné lieu à aucun décaissement effectif en 2021.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par la signature d'un nouveau C2D : le troisième et dernier contrat entre la France et la Côte d'Ivoire, pour un montant de 1 144 M €. Ce nouveau contrat n'aura pas d'impact sur les crédits du P209 car la part AFD des créances ivoiriennes est déjà soldée. Il permettra cependant de financer d'importants projets dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du développement urbain, de l'agriculture, la gouvernance et les industries créatrices et culturelles.

Pays	Prévu 2021		Réalisé 2021	
	Part AFD (P209)	Part État	Part AFD (P209)	Part État
Cameroun	24,18	88,34	00	00
Guinée	00	00	00	00
RDC	00	00	00	00
Côte d'Ivoire C2D II	00	00	00	00
Côte d'Ivoire C2D III	N.A	N.A.	00	116,8
Congo	00	00	00	00
<b>Total</b>	<b>24,18</b>	<b>88,34</b>	<b>00</b>	<b>116,8</b>
Total des parts AFD + État	112,525		116,8	

### Aide budgétaire post-conflit et sortie de crise

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	14 103 093	8 000 000	8 000 000
CP	14 103 093	8 000 000	8 000 000

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Cette enveloppe se décompose en deux objets dont la programmation est réalisée en fonction des urgences et priorités politiques identifiées par le ministère :

- 8 M€ au titre de l'appui à l'Autorité palestinienne ;
- 5 M€ au « Fonds de soutien aux victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen Orient » mis en œuvre par le centre de crise et de soutien du MEAE (CDCS), dont le détail de la consommation est présenté dans la partie relative au Fonds d'urgence humanitaire ci-dessous et qui explique l'écart par rapport aux crédits en LFI.

**Fonds d'urgence humanitaire (FUH)**

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	110 283 885	129 649 170	129 573 209
CP	110 283 885	130 865 319	130 789 282

Le centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) est chargé de la planification et de la gestion des programmes humanitaires et de stabilisation mis en place ou soutenus par la France. Il dispose du Fonds d'urgence humanitaire pour mener ses actions.

**BILAN 2021 DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE STABILISATION DU CDCS :**

*La gestion 2021 a été marquée par le maintien des engagements dans les **zones prioritaires** (Syrie, Sahel, Irak, Liban) et la réponse à de **nouvelles crises** (Afghanistan, Arménie, Éthiopie) ; La poursuite de la **réponse aux urgences** et en particulier aux conséquences de la **pandémie de Covid-19**, avec des opérations d'ampleur (Inde, Tunisie, Liban) ; enfin , le renforcement de la **redevabilité du COHS s'est poursuivi**.*

**1. Un budget en augmentation en faveur d'une action humanitaire et de stabilisation diversifiée et visible**

En 2021, le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation du Centre de Crise et de Soutien (CDCS) a exécuté un **budget total de 131 M€**, légèrement supérieur à celui exécuté en 2020 (126 M€).

Le CDCS a bénéficié de **104,8 M€ en dotation initiale**, **24 M€ de crédits exceptionnels** (programme d'urgence Syrie, réponse à la crise en Afghanistan, fonds de soutien aux victimes de violences ethniques et religieuses) et **3,1 M€** de fonds de concours. Ces crédits ont été répartis à 60 % pour **l'aide humanitaire (82 M€)** et 40 % pour la **stabilisation (50 M€**, dont près de 7 M€ en faveur d'actions de déminage).

**Plus de 250 projets** ont été mis en œuvre dans **35 pays**, auxquels il faut ajouter **71 opérations d'aide d'urgence au profit d'une quarantaine de pays**. Plus de **78 ONG** ont été soutenues, dont 34 françaises mais également 21 internationales et 23 locales. **L'action du CDCS a été articulée étroitement avec ses partenaires interministériels (une vingtaine de partenaires étatiques dont les ministères des armées, de l'Intérieur, de la Santé, des opérateurs tels que l'Agence française de développement, Expertise France ou encore l'ENM). Les partenariats avec le secteur privé (entreprises et fondations d'entreprises) ont été approfondis dans le cadre de la mise en œuvre de la réponse d'urgence Covid (CMA-CGM, fondation AIRBUS, fondation TULIPE, entreprise NUTRISET notamment).**

**Le CDCS a maintenu son engagement dans les zones prioritaires tout en se déployant sur de nouvelles crises.** La zone Afrique du Nord et Moyen-Orient a bénéficié de près de la moitié du budget (63 M€), et l'Afrique d'environ un tiers (38 M€).

Parmi les **actions les plus emblématiques**, on retiendra les suivantes :

- **Programme d'urgence de 50 M€ pour la Syrie** (38 M€ exécutés par le CDCS en 2021) : renouvellement du programme pour la quatrième année consécutive, soutien à trente-quatre projets et trois contributions pour la réponse humanitaire 24 M€ ont été fléchés sur des projets humanitaires dans le Nord-Est, 12,5 M€ sur des projets de stabilisation et 1,5 M€ sur des projets de déminage.
- **Mise en œuvre de projets au Sahel** : en application des engagements du sommet de Ndjamena, renforcement de l'effort au profit des populations dans la zone des trois frontières, avec l'appui d'un chargé de mission basé à Gao (17,5 M€ ayant permis de financer cinquante-cinq projets humanitaires et de stabilisation au Mali, au Niger et au Burkina Faso).
- **Renforcement de l'aide au Liban** : en application des engagements pris lors des conférences internationales, accroissement de l'aide humanitaire, notamment à travers l'envoi de 80 tonnes de matériel médical, et de la stabilisation pour renforcer la société civile et favoriser le relèvement précoce (4,5 M€ pour financer plus de vingt projets).
- **Enveloppe spéciale pour l'Afghanistan** : en réponse à l'aggravation des besoins sur le territoire afghan, soutien à plusieurs projets humanitaires (10 M€), envoi de plus de 20 tonnes d'aide médicale et alimentaire et participation à l'évacuation de plusieurs centaines de personnes (affrètement d'avions).
- **Réponse aux conséquences de la pandémie de Covid-19** : 45 opérations d'aide en nature menées au profit de vingt-neuf pays, permettant d'acheminer au total 550 tonnes de matériel de lutte anti-Covid, d'une valeur financière de 38 M€. Des opérations d'ampleur à forte visibilité ont été menées, notamment au bénéfice de l'Inde, du Liban ou de la Tunisie.
- **Réactivité face à l'émergence de nouvelles crises** : réponse humanitaire à la crise du Tigré en Éthiopie et au Soudan (3,3 M€), réponse aux conséquences du conflit au Haut-Karabagh en Arménie (2 M€), soutien aux populations affectées par le conflit à Gaza (2,4 M€), réponse au séisme en Haïti (1 M€), lutte contre Ebola en Guinée Conakry (0,3 M€) et réponse à la crise alimentaire à Madagascar (0,4M€).

## **2. Renforcement du suivi et de la redevabilité des actions (gestion des risques, contrôle de gestion et conformité)**

En application des recommandations de l'évaluation stratégique du Fonds d'urgence humanitaire (FUH), le COHS a poursuivi l'adaptation de son dispositif RH à l'augmentation des crédits, à travers :

- **la restructuration interne du COHS**, désormais organisé en quatre pôles (humanitaire, stabilisation, opérations d'urgences et conformité-finances) et une cellule « partenariats-relations institutionnelles », sous la direction d'un chef et d'une adjointe ;
- **la création de postes en centrale** : renforcement (i) du pôle finances-conformité avec un ETP supplémentaire et un contrat occasionnel, et (ii) du pôle opérations d'urgence avec le recrutement d'un apprenti et d'un contrat occasionnel ;
- **la mise en place de deux conseillers régionaux**, respectivement basés à Beyrouth et Ouagadougou sous l'autorité d'Expertise France, pour appuyer le suivi des projets du CDCS (outre le maintien d'un poste de chargé de mission intégré à Barkhane à Gao au Mali).

Le CDCS a également poursuivi le renforcement de la redevabilité de son action à travers une politique conduite en plusieurs axes de travail :

- **un dialogue permanent avec ses partenaires de mise en œuvre** (ONG, OI, autres opérateurs publics...) et l'organisation de six sessions du groupe de concertation humanitaire (GCH) ;
- **l'identification des risques grâce à une cartographie** visant à analyser la structuration organisationnelle des partenaires financés (119 cartographies des risques réalisées depuis 2020 dont 46 réalisées en 2021) ;
- **le contrôle de la bonne gestion des fonds et des projets** par les partenaires financés grâce à des audits (cinquante en 2021) et des évaluations sur le terrain (huit *third party monitoring en 2021*) ;
- **des actions de sensibilisation** auprès du service, des ONG et des ambassades en lien avec le ministère de l'Intérieur, la direction générale du Trésor et l'Agence française anticorruption.

---

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

---

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Ces actions avaient pour but de répondre aux **engagements nationaux et internationaux de la France** notamment en matière de **lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et au regard des standards du Groupe d'action financière (GAFI)**.

Dans le cadre de **l'évaluation de la France par le GAFI**, les évaluateurs ont entendu, en juillet 2021, le CDCS en qualité de bailleur des ONG et au regard du suivi de la recommandation n° 8 relative aux « *organismes à but non lucratif* » et du résultat immédiat 10 (RI10). Lors de cette audition et dans le rapport de conformité qui l'a précédée, le CDCS a mis en valeur le travail conduit depuis 2019. La qualité du travail de redevabilité du CDCS a été saluée.

### 3. Suivi des engagements présidentiels pris lors de la Conférence nationale humanitaire (CNH)

Le CDCS a contribué, avec les autres directions et ministères concernés, à la **mise en œuvre des engagements pris par le Président de la République lors de la CNH** du 17 décembre 2020. Parmi les mesures adoptées, l'on peut retenir :

- **préservation de l'espace humanitaire** : annonce par les Nations unies de la nomination prochaine d'un envoyé spécial pour la préservation de l'espace humanitaire, amélioration des dispositifs de dérogations ou d'exemptions contenus dans les régimes de sanctions, en particulier avec l'adoption d'une exemption humanitaire dans le régime Afghanistan ;
- **amélioration de l'accès bancaire des ONG** : création d'un comité de pilotage national du dialogue État-banque-ONG, élaboration en cours d'un guide des bonnes pratiques bancaires à destination des ONG et des banques, expérimentation du mécanisme de provisions visant à faciliter les transferts financiers des ONG via les régies diplomatiques ;
- **renforcement du respect du droit international humanitaire (DIH)** : dans la lignée notamment de la demande du Parlement (article 17 de la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement), élaboration de lignes directrices rappelant le principe de non-criblage des bénéficiaires finaux de l'aide aux populations en situation de risque humanitaire et étendant cette notion à certaines activités de l'AFD sur la base d'un faisceau d'indices et de flexibilités et dérogations répondant aux contraintes des organisations de la société civile, et contribution du CDCS au plan national de formation au DIH ;
- **meilleure intégration des enjeux climatiques dans l'action humanitaire** : mise en place d'un groupe de travail MEAE-ONG et élaboration d'une « déclaration d'engagement des bailleurs ».

En outre, afin de promouvoir la structuration et l'innovation dans le monde humanitaire, **un fonds de soutien aux initiatives humanitaires structurantes (1,5 M€) a été créé** et a permis de soutenir six projets visant à la prise en compte du changement climatique dans l'action humanitaire, la mutualisation des capacités entre ONG, la promotion du DIH et la protection des personnels humanitaires.

#### Aide alimentaire

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	76 289 227	90 474 760	90 474 760
CP	76 289 227	90 474 760	90 474 760

La situation de la faim dans le monde (insécurité alimentaire chronique) se dégrade depuis 2014. Le **rapport 2021 sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde** (SOFI, en anglais), élaboré par la FAO et d'autres agences des Nations unies, et qui porte sur l'année 2020, souligne une **accélération de la dégradation de la sécurité alimentaire et de la nutrition** dans le monde. **En 2020, on estimait qu'entre 720 et 811 millions de personnes ont été confrontées à la faim**, soit environ 118 millions de plus qu'en 2019. Alors que la faim progressait lentement depuis 2014, **l'augmentation observée en 2020 est de même niveau que celle observée en cumulé pendant les cinq années qui ont précédé**.

En termes de malnutrition, **22 % des enfants de moins de 5 ans étaient affectés en 2020 par un retard de croissance (sous-nutrition chronique), 6,7% par l'émaciation (sous-nutrition aiguë) et 5,7 % par le surpoids, autre forme de malnutrition**. Plus de neuf enfants sur dix souffrant d'un retard de croissance ou d'émaciation et plus de sept enfants sur dix victimes de surpoids vivaient en Afrique ou en Asie. Le rapport souligne également que **la pandémie de Covid-19 aura des effets sur le long terme, du fait notamment de la dimension intergénérationnelle de la malnutrition**.

En outre, selon l'édition 2021 du *Rapport mondial sur les crises alimentaires*, fruit d'une collaboration entre la Commission européenne, USAID, la FAO, le PAM et d'autres partenaires, **155 millions de personnes étaient**

concernées, fin 2020, dans 55 pays ou territoires par l'insécurité alimentaire *aiguë* ou les crises alimentaires, auxquelles l'aide alimentaire programmée (AAP) a pour vocation de répondre – soit une hausse de 20 millions de personnes par rapport à 2019, et les chiffres les plus élevés enregistrés en 5 ans. Dans sa mise à jour de septembre 2021, qui portait sur 42 des 55 pays précités, le Rapport mondial recensait déjà 161 millions de personnes en situation de crise alimentaire en 2021. En novembre, 45 millions de personnes étaient en situation d'urgence (IPC 4) dans 43 pays, en augmentation de 18 millions par rapport à 2019 (N.B. : l'indice IPC compte 5 niveaux de gravité croissante, et l'on parle de crise alimentaire à partir du niveau 3). Plus grave encore, 584 000 personnes sont en situation de quasi-famine (niveau IPC 5 / Catastrophe) en Éthiopie, au Soudan du Sud, au Yémen et à Madagascar. Les projections du cadre harmonisé pour 2022 font également état de populations en phase 5 au Nigeria.

Si les conflits restent le déterminant principal des crises alimentaires, les chocs socio-économiques devançant désormais le changement climatique, conséquence notamment de la pandémie de Covid-19. En effet, la pandémie actuelle conduit à l'aggravation des crises alimentaires existantes, tout en créant de nouveaux foyers de crise, et les effets socio-économiques de la pandémie frappent de manière disproportionnée les populations en situation de vulnérabilité des pays les plus pauvres et les plus affectés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

La récurrence des crises alimentaires dans le monde a mis en exergue la nécessité de décloisonner les approches de l'urgence humanitaire et du développement. L'AAP s'inscrit pleinement dans ce cadre, en conformité avec les principes de la Convention de Londres relative à l'assistance alimentaire, que la France a ratifiée en 2017.

En 2021, le budget total de l'AAP, géré par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, s'est élevé à 90 474 760 €. À la dotation initiale sont en effet venus s'ajouter en fin d'exercice 18 M€ de crédits additionnels pour l'action du Programme alimentaire mondial (PAM) en Afghanistan, alloués à l'organisation dans le cadre de la répartition des 100 M€ d'aide humanitaire exceptionnelle annoncés par le Ministre à la réunion de haut niveau sur l'Afghanistan, convoquée par le secrétaire général des Nations unies le 13 septembre 2021 à Genève.

Ces crédits ont permis de financer 129 interventions dans 37 pays, ciblant un peu plus de 6,2 millions de bénéficiaires directs. 43,3 % des crédits / 39,17 M€ ont été attribués aux pays prioritaires de l'APD française, tels que définis par le CICID de 2018.

50 % de cette aide a bénéficié à l'Afrique (45,22 M€). Les pays du G5 Sahel se sont vu allouer 21,61 % des crédits / 19,55 M€. Viennent ensuite les zones Asie (24,59 % / 22,25 M€), Afrique du Nord / Moyen-Orient (18,95 % / 17,15 M€), Amériques / Caraïbes (6,13 % / 5,55 M€) et Europe continentale (0,33 % / 0,3 M€).

En Afrique, alors que l'insécurité alimentaire progressait notamment au Sahel et en Afrique de l'Ouest (pour la deuxième année consécutive, la région a dû faire face à une crise alimentaire et nutritionnelle majeure en 2021), une attention particulière a notamment été portée au Burkina Faso, au Mali et au Niger, en cohérence avec les engagements pris lors de la table-ronde ministérielle sur le Sahel central du 20 octobre 2020. Les effets de l'invasion de criquets pèlerins en Afrique de l'Est se sont moins fait sentir qu'en 2020.

L'Afrique de l'Ouest s'est vue attribuer 19,6 M€, principalement au bénéfice du Burkina Faso (5,85 M€), du Niger (4,75 M€) et du Mali (4,25 M€). Le Nigeria (2,25 M€), la Mauritanie (1,7 M€) et le Sénégal (0,8 M€) viennent compléter ce tableau. En Afrique orientale (11,52 M€), la situation en Éthiopie a nécessité un effort important (5,32 M€), ainsi qu'au Soudan du Sud (2,25 M€). Le Soudan (1,5 M€), la Somalie (1 M€), le Burundi (0,8 M€), Djibouti (0,35 M€) et l'Ouganda (0,3 M€) ont également bénéficié de financements AAP. En Afrique centrale (10 M€), la République démocratique du Congo est le premier bénéficiaire des crédits (3,2 M€), suivie du Tchad (3 M€), de la République centrafricaine (2,75 M€), du Cameroun (0,75 M€) et du Congo (0,3 M€). En Afrique australe, Madagascar a bénéficié de 2,7 M€, le Mozambique de 0,9 M€, et le Zimbabwe de 0,5 M€ — soit 4,1 M€ pour la région.

En Asie, les financements AAP ont été mobilisés à hauteur de 22,25 M€, dont 19,3 M€ pour l'Afghanistan (dont 18 M€ débloqués suite à la prise de Kaboul, cf. *supra*). Le Bangladesh (1,5 M€) et la Birmanie (0,75 M€) ont également fait l'objet d'un appui, en lien notamment avec la crise des Rohingyas. Figurant parmi les huit pays prioritaires de la Feuille de route nutrition de la France, le Laos a bénéficié de 0,7 M€.

Sur la zone Afrique du Nord/Moyen-Orient (17,15 M€), et en ce qui concerne notamment les pays affectés par la crise syrienne, l'effort a principalement porté sur la Syrie (4,7 M€, contre 1 M€ en 2020 : + 370 %) et le Liban (4 M€), la Jordanie bénéficiant par ailleurs de 1,5 M€. Compte tenu des risques de famine, le Yémen s'est vu allouer 4,25 M€. La France reste par ailleurs engagée dans les Territoires palestiniens, avec une aide de près de 2 M€ en 2021. L'Algérie (0,4 M€ ; projet du PAM dans les camps sahraouis) et l'Irak (0,3 M€) ont également bénéficié de crédits d'AAP.

Sur la zone **Amériques/Caraïbes (5,55 M€)**, quatre pays ont été attributaires de financements AAP : **Haïti**, au tout premier chef (**3,7 M€, contre 1 M€ en 2020 : + 270 %**), suivi du Venezuela (1,35 M€), de la Colombie (0,25 M€) et du Honduras (0,25 M€).

Enfin, à titre exceptionnel, et pour ce qui concerne l'**Europe continentale**, 0,3 M€ avaient également été alloués à l'**Arménie**, suite aux affrontements au Karabagh.



**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Justification au premier euro

**En lien avec l'engagement français pour l'égalité de genre et pour une diplomatie féministe, plus de 86 % des projets financés par l'AAP intégraient une dimension genre en 2021 (CAD 1 ou 2 de l'OCDE) ; près de 77 % une composante nutrition, avec une attention particulière pour les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de deux ans (sur la période dite des « 1 000 premiers jours »). Alors que la France a rejoint en 2021 la Coalition mondiale pour l'alimentation scolaire initiée par le PAM, des projets portant notamment sur les cantines scolaires ont été financés dans plusieurs pays : Afghanistan (projet du PAM de 13 M€), Algérie, Éthiopie, Haïti, Niger, République démocratique du Congo, Tchad et Venezuela.**

**Le premier opérateur de l'AAP reste le PAM, avec 56,19 M€ en 2021 – dont 18 M€ de crédits additionnels pour son action en Afghanistan, cf. supra.** Viennent ensuite : (i) les autres organisations internationales, pour 11,26 % (10,19 M€) : UNRWA (4,25 M€) ; UNICEF (3,41 M€) ; FAO (2,03 M€) et OIM (0,5 M€) ; (ii) les organisations de la société civile, pour 25,74 % (23,29 M€) : le CICR, pour 7,06 % (6,39 M€) ; diverses organisations non-gouvernementales, pour 18,68 % (16,90 M€).

**Volontariat**

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	23 723 948	16 977 712	16 689 152
CP	23 723 948	16 977 712	16 689 152

Le soutien du ministère au volontariat international d'échanges et de solidarité est complémentaire de l'appui apporté à la société civile, permettant aux acteurs associatifs de mobiliser des volontaires dans le cadre de leurs actions de développement et d'action humanitaire. Les crédits qui y sont destinés sont principalement mis en œuvre par deux opérateurs associatifs caractérisés par un principe de cogestion :

- le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP – 7,36 M€ de crédits versés en 2021), opérateur du ministère chargé de la jeunesse ;
- la plate-forme France Volontaires (9,15 M€ de CP versés en 2021).

Le MEAE a également soutenu en 2021 différentes initiatives de communication et de valorisation des engagements volontaires (subventions à des acteurs de l'engagement citoyen, Union Rempart par exemple) mais avec des sous-réalisations de l'ordre de 0,75 M€ du fait de la pandémie.

Dans le cadre de la convention cadre qui le lie au ministère, le FONJEP assure la gestion technique et administrative des dispositifs de volontariat international d'échange et de solidarité :

- Le volontariat de solidarité internationale (VSI) qui permet, en année normale pré-pandémie (base 2019), de financer 1950 VSI. Cependant, en 2020 et à nouveau en 2021, les départs ont été très fortement impactés par la Covid-19 avec une interdiction d'envoi de volontaires de six mois et des fermetures de frontières à répétition depuis deux ans. Ainsi, dans le cadre du dispositif du VSI, près de 1 500 volontaires ont été envoyés en 2021, soit une diminution de près de 400 missions par rapport à 2019. Ceci explique une sous-consommation de crédits d'environ 2 M€ sur ce dispositif spécifique en 2021. Il est à noter par ailleurs que l'enveloppe supplémentaire débloquée en 2020 a été prolongée en 2021 afin d'augmenter la contribution de l'État aux associations agréées sur les coûts de protection sociale, qui sont en augmentation continue, et sur des coûts exceptionnels liés à la crise sanitaire mondiale et à son impact sur les missions des volontaires.
- Le volontariat d'initiation : les programmes Jeunesse Solidarité Internationale (JSI) et Ville Vie Vacances Solidarité Internationale (VVV-SI) permettent la rencontre interculturelle de groupes de jeunes Français et de pays tiers autour de la réalisation de projets de solidarité internationale à l'étranger comme en France. Ces dispositifs ont connu en 2019 une augmentation du nombre de demandes de financement déposées et validées, avec environ 1 150 jeunes qui ont bénéficié des dispositifs. Cependant, ces dispositifs ont été interrompus sur la quasi-totalité de l'année 2021, compte-tenu des restrictions de déplacement et du contexte

sanitaire dans la plupart des pays partenaires, hormis une ouverture vers sept pays sur une partie de l'année. 1,3 M€ ont également été sous-consommés sur ce dispositif spécifique.

- Afin de tout de même soutenir l'échange interculturel et l'engagement des jeunes dans des projets de solidarité internationale malgré la crise sanitaire, un nouvel appel à projet permettant des actions en France a été lancé en juin 2020 et renouvelé en 2021. Sur ce dispositif intitulé Initiative en faveur de la solidarité internationale (ISI), le MEAE a soutenu 324 projets en deux éditions, touchant près de 30 000 jeunes, pour un montant total de 900 000 €.
- le volontariat de compétences (VEC), pour lequel le ministère a modifié son format d'appel à propositions, ouvrant son soutien aux projets de congés solidaires de salariés, qui complète le soutien initial aux projets permettant le déploiement de volontaires retraités. Le MEAE a soutenu douze associations pilotes dans le cadre de la refonte du dispositif du VEC, pour un montant total de 900 000€. Également du fait de la pandémie, 0,4M€ de sous-réalisations sont à noter.

La plate-forme France Volontaires, créée en 2010, regroupe les pouvoirs publics (MEAE mais aussi les ministères en charge de l'agriculture, des Outre-mer, de l'éducation nationale et de la jeunesse), les collectivités territoriales et le monde associatif. Le Ministère soutient France Volontaires pour ses fonctions de plateforme et d'envoi de volontaires, ainsi que ses activités de communication et le travail de ses antennes réparties dans vingt-quatre pays partenaires. Du fait de la pandémie, des sous-réalisations de l'ordre de 0,75 M€ dans les activités de France Volontaires sont à relever.

Par ailleurs, le MEAE aide l'Agence du service civique, opérateur du ministère chargé de la jeunesse, à promouvoir et développer les missions de service civique à l'étranger. Le ministère apporte son concours à l'instruction des demandes de missions, en collaboration avec France Volontaires, ainsi qu'à la communication des informations sécuritaires adéquates.

Les sous-consommations constatées au cours de l'année ont été redéployés pour couvrir une partie des dépenses non budgétées.

### **Fonds Pacifique**

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (données corrigées)
AE	3 000 000	2 708 801	2 708 801
CP	3 000 000	2 700 855	2 700 855

Avec l'objectif de favoriser le développement durable de la région, le Fonds Pacifique soutient des projets à caractère économique, social et culturel, en visant depuis 2015 trois thématiques prioritaires :

- environnement et prévention des risques de catastrophes naturelles ;
- santé et sécurité alimentaire ;
- développement économique durable.

Pour être éligible, un projet doit concourir à l'insertion des collectivités françaises océaniques dans leur environnement régional, conformément au décret précisant le fonctionnement du comité directeur du Fonds Pacifique.

En pratique, cela se traduit par des financements concernant à la fois un ou plusieurs États du Pacifique et l'une au moins des collectivités françaises. Les cofinancements du Fonds sont par ailleurs destinés à produire un effet de levier et ne doivent donc pas dépasser un maximum de 50 % du montant global de chaque projet. En moyenne, les cofinancements du Fonds sont de l'ordre du tiers du coût des projets.

La dotation du Fonds Pacifique pour l'exercice 2021 nette de réserve était de 2 850 000 € ; elle a été répartie par le biais de deux comités :

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Justification au premier euro

- Le premier comité directeur, consulté au premier trimestre, a retenu une liste de cinquante-cinq projets pour un cofinancement total de 1 783 000 €. Les contraintes sanitaires imposées par la pandémie de Covid-19 ont conduit à l'annulation de certains projets, en particulier des projets à caractère événementiel empêchés en raison de la suspension des liaisons aériennes ; le solde disponible pour la seconde réunion annuelle du comité directeur a ainsi été porté à 1 166 500 € (ce montant a été transféré à l'AFD<sup>4</sup> qui assure traditionnellement la gestion d'une partie des crédits du Fonds Pacifique).
- Le second comité directeur, consulté à l'issue d'un nouvel appel à projets, a attribué en novembre 2021 une enveloppe de subventions de près de 800 000 €, pour vingt-un projets retenus, dont les subventions sont versées par l'AFD.

Les projets sélectionnés se sont répartis entre les trois dominantes principales du Fonds Pacifique (économique, sociale et culturelle). Sur les soixante-seize projets retenus par le comité directeur pour l'exercice 2021, quarante-sept projets ont répondu au moins à l'un des trois objectifs prioritaires fixés pour 2021, pour un montant total de 1 662 200 € de subventions, soit 64,4 % des subventions accordées, selon la répartition ci-après :

1) Projets permettant aux collectivités françaises d'être associées à la lutte contre le **changement climatique et à la prévention des risques de catastrophes** : 20 projets sélectionnés concernent ces priorités, soit 849 600 € de subventions et 32,9 % du total.

2) **Projets concernant la sécurité sanitaire** (lutte contre les maladies endémiques, non transmissibles ou dues à des vecteurs infectieux) ou la **sécurité alimentaire** (gestion des ressources halieutiques,..) : 19 projets subventionnés relèvent de cette priorité, pour un montant de 622 600 € de subventions et 24,1 % du total.

3) **Projets à caractère économique** mettant en œuvre le savoir-faire des collectivités françaises ou bénéficiant à ces dernières et concourant au renforcement des échanges économiques au niveau régional : les 8 projets répondant à cet objectif ont reçu au total 190 000 € de subventions et 7,36 % du total.

Les autres projets retenus ont porté principalement sur le **soutien à la Francophonie** (quatre projets ont obtenu au total 160 000 € de subventions) et sur **l'appui à des manifestations culturelles** (salon du livre océanien en Nouvelle-Calédonie, salon du livre et festival du film documentaire en Polynésie française; au total huit projets de cette catégorie ont reçu près de 197 000 € de subventions), ou encore sur **le soutien à des manifestations sportives à caractère régional**. Ce sont ces derniers projets qui ont été le plus affectés par la crise sanitaire et qui ont dû être reportés ou annulés, en particulier à Wallis-et-Futuna, suite à la suspension des liaisons aériennes entre les territoires.

[1] Regroupe l'ensemble asiatique auquel viennent s'ajouter les pays des Balkans occidentaux, du proche et Moyen-Orient ainsi que la Turquie.

[2] Activité dans les trois bassins géographiques Atlantique, Indien et Pacifique.

[3] Périmètre dons-projets programme 209 FAPS incluses.

[4] Le solde transféré inclut la rémunération de l'AFD, soit environ 10 % des crédits transférés. À noter également que deux annulations de projets en Nouvelle-Calédonie totalisant 60 000 € de subventions, ont été connues trop tard pour pouvoir être incluses dans le montant du solde transféré à l'AFD.

**ACTION****05 – Coopération multilatérale**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

Prévision LFI y.c. FdC et AdP

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Cohésion sociale et territoriale	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
<b>Total</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>

La pandémie de Covid-19 et les crises sanitaire et économique qui l'ont suivie ont nécessité non seulement un renforcement des systèmes de santé, mais aussi un soutien accru dans la recherche et la vaccination, pour mieux se préparer aux prochaines épidémies.

La conférence mondiale des donateurs organisée par l'Union européenne le 4 mai 2020 avait abouti à des annonces, par le Président de la République, de soutiens additionnels en faveur de certaines organisations-clés dans le domaine de la santé mondiale et de la lutte contre la Covid-19, en particulier au travers de l'initiative ACT-A (*Access to Covid-19 Tools Accelerator*), pour permettre notamment le développement et l'accès universel à un vaccin efficace contre le Covid-19. Cette initiative bénéficie du soutien de la France.

À ce titre, la mission « Plan de relance » a porté 50 M€ de crédits au bénéfice de l'OMS (25 M€) et de GAVI (25 M€) d'autres organismes de santé internationaux (Gavi, Unitaïd, etc.). Ces crédits ont été transférés vers le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » par le décret n° 2021-84 du 28 janvier 2021 portant transfert de crédits.

Les crédits transférés ont été intégralement consommés sur le programme 209 conformément à leur destination d'origine.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	360 000	341 786	5 742 883	5 594 609
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	360 000	341 786	5 742 883	5 594 609
Titre 6 : Dépenses d'intervention	367 486 002	752 977 169	367 486 002	714 097 169
Transferts aux entreprises		38 880 000		
Transferts aux autres collectivités	367 486 002	714 097 169	367 486 002	714 097 169
<b>Total</b>	<b>367 846 002</b>	<b>753 318 955</b>	<b>373 228 885</b>	<b>719 691 777</b>

*Dépenses de fonctionnement***Loyer de la Maison de la Francophonie**

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	360 000	341 786	341 786
CP	5 742 883	5 594 609	5 594 609

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Les dépenses consacrées à la Maison de la Francophonie en 2021 se sont élevées à 341 786 € en AE et 5 594 609 € en CP. Ce montant comprend le loyer (5 252 822 € en CP) ainsi que les taxes locales et assurances pour un montant de 341 786 € en CP.

Traduction d'un engagement pris par la France, la mise à disposition de la « Maison de la Francophonie » a fait l'objet d'une convention entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'État, signée à Québec le 18 octobre 2008 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2009, après approbation sur autorisation du Parlement (loi n° 2009-893 du 24 juillet 2009). Cette convention prévoit la mise à disposition des locaux pour une durée de cinquante ans, pouvant être prorogée pour une durée équivalente par accord entre les parties. La société de valorisation foncière et immobilière (SOVAFIM), détenue par l'État, a acquis l'immeuble auprès de l'État pour 59 M€ en septembre 2008, l'a aménagé et le loue à l'État (MEAE), qui le met à la disposition de l'OIF. À noter que le gouvernement a décidé en 2021 de transformer la SOVAFIM, qui est devenue l'Agence de gestion de l'immobilier de l'État (AGILE).

À noter que le loyer n'est assujéti ni à la TVA ni à la contribution annuelle sur les revenus locatifs, mais est toutefois indexé en fonction de l'Indice des loyers des activités tertiaires (ILAT). Le MEAE doit par ailleurs rembourser à AGILE les primes d'assurances, la taxe foncière, la taxe sur les bureaux, ainsi que tous droits ou taxes qui pourraient remplacer ultérieurement les dites taxes.

En 2021, la consommation des crédits a été légèrement inférieure à la dotation initiale en raison, d'une part, des fluctuations de l'ILAT, et, d'autre part, d'une refacturation d'une partie de la taxe foncière 2021, et dont le solde sera dès lors payé en 2022.

*Dépenses d'intervention***Contributions volontaires aux Nations unies**

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	183 267 837	273 004 439	273 491 324
CP	183 267 837	273 004 439	273 491 324

La consommation Chorus a été corrigée en raison d'une imputation erronée d'une contribution versée pour des recrutements de volontaires des Nations unies à hauteur de 486 885 € qui n'avait pas été comptabilisée sur le code activité des contributions volontaires aux Nations unies.

La consommation des crédits dévolue aux contributions volontaires aux Nations unies (CVNU) a été supérieure de près de 50 % aux crédits ouverts en LFI.

Cette consommation exceptionnelle s'explique d'abord par la crise en Afghanistan survenue à la fin de l'été 2021 et l'annonce faite par le ministre d'accorder une aide humanitaire d'urgence (voir partie « aide alimentaire »). Cette enveloppe a permis de soutenir des actions menées directement en Afghanistan ou dans les pays de la région qui accueillent des réfugiés. 73 M€ ont bénéficié aux agences et aux programmes des Nations unies (en particulier le Haut-Commissariat aux réfugiés et le Programme alimentaire mondial).

Par ailleurs, les efforts se sont poursuivis pour faire face à la crise liée à la pandémie de Covid-19 :

- L'OMS a bénéficié de 27,4 M€ soit 26,5 M€ de crédits supplémentaires par rapport à la programmation budgétaire. Conformément à l'engagement du Président de la République à verser 50 M€ supplémentaires en

2020 et 2021, 25 M€ de crédits issus du plan de relance ont été alloués à l'OMS, dont 14 M€ afin de soutenir les activités en vue de faciliter le déploiement des outils de lutte contre la Covid-19 (ACT-A), 8 M€ pour le renforcement des systèmes de santé et 2 M€ sur la thématique « Une seule santé ». Par ailleurs, 1,5 M€ a permis de financer le Centre de Transfert de Technologie pour les vaccins à ARN messenger appelé communément le « hub vaccins ».

- Les crédits humanitaires ont également contribué à la réponse à la crise sanitaire. Ainsi 1,8 M€ ont été fléchés à cette fin, dont 1 M€ vers l'Afrique.

S'agissant des crédits humanitaires, l'augmentation des crédits reflète l'engagement du Président de la République dans la cadre du CICID et réaffirmé lors de la conférence nationale humanitaire en décembre 2020 de porter l'enveloppe à 500 M€ tous canaux confondus en 2022. Pour 2021, la consommation totale s'est établie à 190,4 M€. Cette forte augmentation tient principalement à l'allocation exceptionnelle de 73 M€ aux Nations unies et au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour répondre à la crise afghane. En programmation initiale (hors enveloppe Afghanistan), des moyens supplémentaires ont été alloués prioritairement au bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (+ 11,8 M€), au Haut-commissariat aux réfugiés (+ 5,2 M€), au Programme alimentaire mondial (+ 5,2 M€) et au Comité international de la Croix Rouge (+ 4,6 M€).

En matière de droits de l'Homme, la France, engagée dans la mise en œuvre d'une diplomatie féministe ambitieuse, a contribué au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) à hauteur de 19,045 M€ en 2021, dont 18 M€ fléchés pour le « partenariat FNUAP Supplies » (au titre de la contribution supplémentaire de 90 M€, annoncée par la France lors du Forum Génération Égalité pour la période 2021-2025).

La France a en outre augmenté significativement son soutien financier à ONU Femmes, portant sa contribution à 5,605 M€, soit un quasi doublement de sa contribution (+ 2,69 M€ par rapport à l'année précédente).

Alors que la France a été réélue au Conseil des droits de l'Homme fin 2020 (mandat débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2021), la contribution française au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HDCH) s'est élevée à 4,35 M€.

En matière de développement, notre contribution au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a été portée à 10,3 M€. La France a poursuivi dans le même temps son soutien à la mise en œuvre de la réforme du système de développement des Nations Unies et au financement du système des coordinateurs résidents (2,75 M€).

En matière de santé mondiale, au-delà du renforcement du soutien à l'OMS, la France a contribué au financement de l'Académie de Santé de l'OMS (2 M€) à Lyon et a maintenu sa contribution à ONUSIDA (400 000 €), dans un contexte de forte réduction du financement britannique.

Concernant l'environnement, la France a contribué au bureau du Programme des Nations unies pour l'environnement à Paris (PNUE) et à ONU Habitat.

Sur l'éducation, conformément aux conclusions du CICID, la contribution en faveur de l'UNESCO a été portée à 9,5 M€ (10 M€ en LFI), dont une part substantielle a été affectée au secteur de l'éducation, et en particulier à l'Afrique, qui constitue l'une des priorités globales de l'UNESCO, pour prendre en compte les effets de long terme de la pandémie de Covid-19.

La France a également poursuivi sa politique d'attractivité, incarnée budgétairement par nos contributions à l'Académie de Santé de l'OMS (2 M€) et au bureau du Programme des Nations unies pour l'environnement à Paris (PNUE) à hauteur de 0,3 M€ notamment.

Ci-dessous la liste exhaustive des contributions classées par agences :

Agences	Montant en € en AE = CP	Poids CVNU	dont engagements fléchés
HCR	84 187 289	30,8 %	67 171 822
UNICEF	21 000 000	7,7 %	16 041 077

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Justification au premier euro

UNRWA	19 000 000	7,0 %	6 000 000
CICR	17 100 000	6,3 %	17 100 000
FICR	1 000 000	0,4 %	1 000 000
BCAH	28 000 000	10,3 %	22 000 000
PAM	13 500 000	4,9 %	11 500 000
OIM	6 615 000	2,4 %	5 615 000
ONU Femmes	5 605 000	2,1 %	1 425 000
FNUAP	19 045 000	7,0 %	0
HCDH	4 350 000	1,6 %	1 740 000
PNUD	10 256 854	3,8 %	0
OMS	856 000	0,3 %	606 000
OMS (plan de relance et hub vaccins)	26 500 000	9,7 %	25 500 000
OMS Académie	2 000 000	0,7 %	0
ONUSIDA	400 000	0,1 %	0
PNUe Paris	300 000	0,1 %	0
SDNU	2 750 000	1,0 %	0
ONU Habitat	300 000	0,1 %	0
UNESCO	9 500 000	3,5 %	9 500 000
TKR	200 000	0,1 %	200 000
ONU Abus sexuels	100 000	0,0 %	100 000
Fonds des victimes CPI	50 000	0,0 %	0
Autres contributions (UNCDF, UNRIC...)	389 296	0,1 %	279 296
<b>Total CVNU</b>	<b>273 004 439</b>	<b>100,0 %</b>	<b>185 778 195</b>

**Autres contributions volontaires**

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	130 626 111	427 923 089	435 044 791
CP	130 626 111	389 043 089	396 007 801

**I/ Éducation****Partenariat mondial pour l'éducation (PME): 27,1 M€ en AE = CP versés en 2021.**

L'année 2021 marque le début d'un nouveau cycle de financement au PME, pour la période 2021-2025. Dans la lignée de la conférence de Dakar, la France a annoncé en juillet 2021 au Sommet mondial de l'éducation à Londres, son intention de poursuivre son engagement auprès du Partenariat mondial pour l'éducation, au même niveau annuel que précédemment (soit à hauteur de 66,6 M€ par an). Ainsi, la France s'est engagée à verser 333 M€ au PME entre 2021 et 2025.

En choisissant de s'investir de manière significative au sein du PME (dont elle est désormais 3<sup>ème</sup> bailleur), la France a fait du PME un levier majeur de sa stratégie de coopération en éducation, principalement sur le continent africain. Sur les 4,98 Md\$ engagés et décaissés par le PME entre 2002 et 2021, près de 75,6 % ont bénéficié à l'Afrique subsaharienne. Les activités du PME sont complémentaires de nos engagements bilatéraux dans ce secteur et ont un effet de levier sur d'autres secteurs tels que la santé et l'égalité femmes-hommes, d'autant que l'Agence française de développement met en œuvre, en tant qu'agent déléguataire, les projets du PME dans cinq pays d'Afrique.

Le PME contribue à la réduction des inégalités de genre en soutenant l'accès à l'éducation des filles dans soixante-sept pays partenaires et fait de cette thématique un pilier de son Plan Stratégique 2025. Les données collectées dans le cadre de l'analyse des résultats et des performances du PME sont désagrégées par sexe et permettent de mettre en lumière les inégalités de genre dans l'éducation, les progrès effectués et le chemin qu'il reste à parcourir dans chaque pays.

En 2021, le PME s'est engagé à aller encore plus loin en créant une fenêtre de financement dédié à l'éducation des filles (139,5 millions USD) à destination de trente pays prioritaires éligibles parmi lesquels figurent 8 pays CICID. Le rapport de résultats 2021 montre ainsi que 69 % des pays partenaires du PME comptaient autant de filles que de garçons achevant l'école primaire, contre 42 % en 2002. Plus de la moitié des pays partenaires du PME ont démontré des avancées notables en matière d'équité depuis 2010.

Les financements du PME à destination des pays partenaires appuient la mise en œuvre des plans de réforme du secteur de l'éducation et participent en particulier à la construction et la réhabilitation d'écoles, à la distribution de manuels scolaires, à la formation des enseignants, à l'évaluation de l'apprentissage, à la livraison de repas scolaires et au renforcement des capacités de gestion.

En 2021, la France a versé 27,1 M € en AE = CP au titre du programme 209 dans le cadre de sa contribution triennale (en complément de 45,25 M€ *via* le Fonds de solidarité pour le développement). La France a honoré ses engagements pour le cycle 2018-2020 et débute en 2021 le versement de ses engagements pour la période 2021-2025.

### **III/ Climat et environnement**

#### **CREWS : 4 M€ versés en 2021, en AE=CP**

Lancée à la COP21 sur proposition de la France, l'initiative multi bailleurs CREWS vise à renforcer les systèmes d'alerte précoces face aux risques climatiques extrêmes. L'initiative renforce la capacité des pays à produire et diffuser des alertes afin de sauver des vies, protéger les moyens de subsistance et les biens. À travers CREWS, des projets sont développés dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement afin de :

- renforcer les compétences et le savoir-faire des services hydrométéorologiques concernés ;
- permettre à ces derniers de produire des prévisions infra saisonnières et saisonnières, notamment pour ce qui est des événements extrêmes (pluies importantes, inondations, sécheresses, etc.) ;
- rendre possible l'envoi de messages d'alerte précoce différenciés selon les publics cibles (agriculteurs, urbains, collectivités locales, services de la sécurité civile, etc.) ;
- mettre en place un effet de levier pour compléter les programmes grâce à des financements de la Banque mondiale ou du Fonds pour l'environnement mondial notamment.

À ce stade, plus de 70 M\$ ont déjà été mobilisés par les bailleurs de CREWS (Suisse, Australie, Allemagne, Pays Bas, Luxembourg, Royaume-Uni et Finlande) dont 26,43 M€ pour la France. Des projets nationaux ou régionaux, au bénéfice de près de cinquante pays essentiellement dans les zones Afrique, Océan indien, Caraïbes, Pacifique, mais aussi en Asie (Afghanistan) ont ainsi pu être financés.

En 2021, ont notamment été approuvés un projet au Cambodge et au Laos, et la seconde phase d'un projet régional dans les Caraïbes. Un nouvel outil financier, la « Fenêtre de financement accéléré », a par ailleurs été approuvé, permettant de financer très rapidement (moins d'un mois) et pour des montants limités (moins de 250 000 \$) des projets complémentaires aux projets CREWS existants.

#### **CAFI : 3 M€ versés en 2021, en AE = CP**



En 2021, la France a contribué à hauteur de 3 M€ à l'initiative CAFI, s'ajoutant aux 9 M€ déjà versés depuis son adhésion en 2016 (soit 12M€ au total). Le fonds totalise début 2022 près de 740 M\$ engagés par les membres bailleurs (Norvège, Allemagne, Pays-Bas, UE, Corée du Sud, Belgique, France) jusqu'en 2025.

Les premières contributions françaises ont été fléchées vers la République du Congo (6 M€). Elles ont permis d'engager des actions sur six axes thématiques prioritaires: aménagement du territoire, agriculture durable, bois-énergie, forêts, études d'impacts environnementaux et sociaux et appui à la société civile et au secteur privé.

L'année 2021 a vu la signature d'une nouvelle lettre d'intention entre CAFI et la République démocratique du Congo pour 500M€ d'ici 2025. La contribution 2022 de la France à CAFI contribuera à la mise en œuvre de cette lettre d'intention. En 2021, une partie de la contribution française (autour de 500 000€) avait également été fléchée sur le lancement d'études de faisabilité CAFI en Guinée équatoriale.

Cette contribution s'inscrit dans le cadre de la mobilisation française en faveur de la protection des forêts tropicales, incarnée notamment par l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides (APFTH).

### **GIEC : 500 000 € en AE = CP versés au budget général et 333 000 € en AE=CP pour l'Université Paris-Saclay en 2021**

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est engagé dans le 6<sup>ème</sup> cycle de rapports d'évaluation sur l'évolution du climat, qui a déjà vu la publication de rapports spéciaux sur les terres, les scénarios à 1,5°C, les océans et la cryosphère. L'année 2021 a été marquée par la publication de la contribution du groupe de travail 1 au 6<sup>ème</sup> cycle de rapports d'évaluation, dédiée aux éléments physiques de sciences du climat.

En 2021, la France a contribué à hauteur de 1 000 000 € au budget général du GIEC, répartis entre le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et le ministère de la transition écologique (MTE) à hauteur de 500 000 € chacun, dans le cadre de l'engagement annuel de financement pris par le Président de la République (5 M€ pour la période 2018-2022).

La contribution du MEAE au budget général du GIEC a été dédiée au financement de ses activités (secrétariat, organisation de réunions et plénières, coordination des travaux). Le contexte de pandémie de l'année 2021 ayant comme l'année précédente empêché la tenue de certaines réunions en présentiel (notamment la plénière d'approbation du groupe 1), le budget du GIEC n'a pas été consommé dans son entièreté et les montants non consommés permettront de poursuivre les travaux pour couvrir les glissements de calendrier.

Une contribution de 333 000 € a également été versée par le MEAE à l'Université de Paris-Saclay, qui accueille l'unité de support technique du groupe de travail 1 du GIEC, présidé par une française. Cette contribution fait partie des 1M€ annuels apportés par la France à la gestion financière et administrative de l'équipe de support technique du groupe de travail 1 du GIEC en complément de son engagement au budget général. Cette contribution est répartie entre le MTE, le MESRI et le MEAE.

La contribution 2021 du MEAE à la COMUE de Paris Saclay a été dédiée au fonctionnement de l'équipe de soutien technique du groupe de travail 1 du GIEC (TSU WG1). L'appui apporté par cette unité a été essentiel au succès de la tenue à distance pour la première fois de l'histoire du GIEC d'une session plénière virtuelle, dont le format sert désormais de modèle pour les plénières suivantes. Le montant versé en 2021 (333 000 €) est revenu à son niveau habituel suite à la correction apportée en 2020 (170 000 €) due à un versement exceptionnellement supérieur en 2019. Le rapport d'activité pour l'année 2021 a été validé par le comité de suivi interministériel qui s'est tenu le 6 décembre 2021.

### **Fonds mondial pour les récifs coralliens : 3 M€ versés en 2021, en AE = CP**

Le Fonds mondial pour les récifs coralliens (GFRCR) a été lancé en 2020 par le bureau des fonds fiduciaires multipartenaires des Nations unies (*UN Multi-Partner Trust Fund Office*, UNMPTF) hébergé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la fondation Prince Albert II de Monaco et la fondation Paul Allen.

Créé pour une période de 10 ans, le fonds a pour objectif de financer — par des mécanismes innovants de mixage incluant le secteur privé — la restauration et la conservation des récifs coralliens d'une part, et l'adaptation des récifs au changement climatique d'autre part.

Le fonds a pour objectif de réaliser une levée de fonds de 500 M\$ répartis dans deux fenêtres, une première de subvention (125 M\$), la seconde d'investissement (375 M€). Le fonds a déjà débloqué 150 M\$ de financements catalytiques.

La France a annoncé lors du congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en septembre 2021 sa participation à hauteur de 3 M€ à ce fonds.

En 2021, le bureau exécutif du Fonds a approuvé près de 10 M\$ d'investissements pour les récifs coralliens, répartis en deux projets. Le premier, aux Philippines, a pour objectif d'améliorer la gestion et la durabilité financière de trois réseaux d'aires marines protégées. Le second a permis de débloquer des financements pour l'outil dit de « Pont Bleu » associé au Fonds, dont l'objectif est d'aider les entreprises en phase de démarrage menant des actions positives pour les récifs au moyen d'instruments financiers à caractère concessionnel.

#### **Panel de haut niveau pour une économie bleue durable : 200 000 € versés en 2021 en AE = CP**

Le 14 juin 2021, le Président de la République a annoncé que la France rejoindra le Panel de haut niveau pour une économie bleue durable. Cet engagement a été officialisé lors du sommet « One Ocean » du 11 février 2021.

Sur la base d'une compréhension commune de la nécessité d'améliorer l'état des océans, les pays du Panel océanique se sont engagés à gérer de manière durable la totalité de la zone océanique sous leur juridiction nationale d'ici 2025 et à soutenir l'objectif de protéger 30 % de l'océan au niveau mondial d'ici 2030.

Les pays du Panel — quatorze actuellement — visent à faire progresser une économie bleue durable qui profite aux collectivités côtières et aux économies nationales, tout en obtenant des résultats positifs pour la biodiversité, la santé des océans et l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

Au titre de son engagement dans le Panel, la France a effectué un premier versement de 200 000 € en 2021.

#### **Alliance solaire internationale : 1 M€ versés en 2021, en AE = CP**

L'Alliance solaire internationale (ASI) a été lancée lors de la COP21 à l'initiative conjointe de l'Inde et de la France, qui en assurent la présidence et la co-présidence. Le MEAE a versé en 2021 à l'ASI une subvention de 1 M€, qui doit contribuer à l'opérationnalisation du programme de renforcement de capacité *Solar Technology Application Resource Center* (« STAR-C »), porté par un expert français détaché au sein du secrétariat de l'Alliance. Cette contribution financière doit être consacrée à la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités, et de mise en réseau de centres d'expertise dans les pays en développement, et en particulier en Afrique et dans les petits États insulaires du Pacifique. La France a mobilisé l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et ses centres régionaux pour assister l'ASI dans la mise en œuvre de cette contribution.

#### **CGIAR : 4 M€ versés en 2021, en AE = CP**

Le CGIAR, réseau mondial de centres de recherche en agronomie pour le développement, est structuré sous la forme d'une organisation internationale dont le siège est à Montpellier. Il est principalement soutenu par les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Banque mondiale et la Fondation Gates. Le déménagement hors de France de l'organisation était en jeu en 2018. L'intervention des autorités françaises (MEAE, MAA, MESRI) a permis d'éviter un tel développement, tandis que les principaux bailleurs impulsaient une nouvelle réforme de la gouvernance.

Dans ce contexte, le partenariat France/CGIAR a été recentré sur le montage de projets de recherche associant organismes de recherche français (CIRAD, IRD, INRAE), centres CGIAR et institutions du Sud et portant sur les thématiques du changement climatique, de l'agro écologie, de la nutrition et des systèmes alimentaires.

Cette évolution a été formalisée par la signature d'une déclaration conjointe de collaboration scientifique entre les institutions de recherche susmentionnées et le CGIAR en 2019 et par la signature le 4 février 2021 d'un plan d'actions formalisant la relance des relations France-CGIAR au plan institutionnel.

Pour alimenter le volet financier de ce plan d'action, une contribution de 4 M€ par an sur la période 2020-2022 a été prévue pour mettre en œuvre des projets partenariaux. Comme en 2020, la contribution du MEAE a été répartie équitablement en 2021 entre trois programmes de recherche du CGIAR en prise avec les priorités françaises :

- Programme *Forests, Trees and Agroforestry* (FTA) pour la transition agro-écologique : une plateforme partenariale de capitalisation, d'évaluation et d'accompagnement des démarches agro-écologiques a été mise en place : la Transformative Partnership Platform (TPP), mobilisant de nombreux pays et institutions du local au global, joue un rôle important dans la dynamique internationale autour de l'agroécologie, et notamment dans la coalition issue du Sommet du Secrétaire général des Nations unies sur les systèmes alimentaires ;
- Programme *Agriculture for Nutrition and Health* (A4NH) pour la nutrition et les systèmes alimentaires durables : trois axes ont été explorés : évaluation quantitative et qualitative de la restauration hors foyer (RHF – pilotes au Vietnam et au Burkina Faso), perception de la qualité nutritionnelle par les consommateurs (Vietnam et Nigéria) et élaboration d'un MOOC, évaluation de la résilience des systèmes alimentaires locaux dans les zones de conflit ;
- Programme *Climate Change, Agriculture and Food Security* (CCAFS) pour le changement climatique : différents projets partenariaux ont été menés dont en particulier une collaboration pluridisciplinaire autour d'une réponse intégrée à la sécheresse en Afrique et dans les pays de la zone ANMO articulant sélection de légumineuses adaptées localement, services d'information sur le climat, gestion du bétail et de l'eau de pluie, dans une approche holistique, en utilisant des solutions numériques à faible coût ; cette collaboration a également contribué à la mise en place d'une nouvelle initiative dédiée au climat, dans le cadre de la réforme du CGIAR.

Les actions menées dans le cadre du Plan d'action, avec les moyens dédiés par le MEAE, ont eu un effet certain, en matière :

- de recherche partenariale, de plaidoyer sur des thématiques prioritaires pour la France, qui ne sont pas forcément majoritaires au sein de CGIAR, en particulier l'agroécologie, intégrée à la réforme de l'organisation, mais aussi en termes de culture de l'impact ;
- de considération du pays hôte, à la fois du point de vue programmatique (agroécologie) et institutionnel, avec des effectifs croissants et une présence de haut niveau effective à Montpellier, puisque, dans le cadre de la nouvelle gouvernance en cours d'installation, un directeur général (sur trois), deux directeurs administratifs (sur quatre), et deux directeurs scientifiques (sur trois) sont basés désormais à Montpellier, les autres étant à Rome ou Washington.

### **Forum Mondial de l'Eau : 670 000 €**

En 2021, la France a versé 670 k€ afin de participer à l'organisation du Forum Mondial organisé à Dakar.

### **III/ Égalité Femmes/Hommes**

#### **Forum génération égalité (FGE) : 3,6 M€ en AE et 3,5 M€ en CP en 2021**

Le Forum génération égalité, co-organisé par ONU Femmes, la France et le Mexique, est la plus grande réunion internationale sur l'égalité homme / femme depuis la conférence de Pékin en 1995. Initialement prévue en juillet 2020 à Paris, le Forum s'est tenu du 30 juin au 2 juillet 2021 du fait de la crise sanitaire. La contribution exceptionnelle à ONU

Femmes de 7 M€, prévue en LFI pour faire face aux frais d'organisation de cet événement, a donc été reportée sur 2021.

Le Forum Génération Égalité a permis de réunir 40 milliards de dollars de financements nouveaux et de former six coalitions multi-acteurs pour soutenir un plan mondial d'accélération pour l'égalité entre les femmes et les hommes, traçant une voie pour obtenir des résultats concrets et ambitieux pour les femmes et les filles d'ici 2026 et offrant une réponse aux conséquences de la crise de la Covid-19. La France a pris la tête de la coalition sur l'accès à la santé sexuelle et reproductive et a pris une série d'engagements financiers dans ce secteur, à hauteur de 400 M€ sur cinq ans.

#### **IPAS – Organisation pour le dialogue sur l'avortement sécurisé : 1 000 000 €**

Dans le cadre du Forum génération égalité, co-organisé par la France, le Mexique et ONU Femmes en juin 2021, la France a pris la tête d'une coalition d'action en faveur des droits à la santé sexuelle et reproductive et s'est engagée à financer le dialogue pour l'avortement sécurisé à hauteur de 5 M€ sur cinq ans.

#### **Initiative d'accès au marché pour les droits à la santé sexuelle et reproductive (DSSR) : 1 000 000 €**

Dans le cadre du Forum génération égalité, co-organisé par la France, le Mexique et ONU Femmes en juin 2021, la France a pris la tête d'une coalition d'action en faveur des droits à la santé sexuelle et reproductive et s'est engagée à financer un mécanisme innovant d'accès à la contraception à hauteur de 5 M€ sur cinq ans.

#### **Initiative Afawa : 4,5 M€ en 2021, en AE=CP**

Dans le cadre du partenariat renouvelé avec l'Afrique voulu par le Président de la République, une initiative de soutien à l'autonomisation économique des femmes a été lancée par la présidence française du G7 au sommet de Biarritz, sous la forme d'une contribution du G7 au programme de la Banque africaine de développement (BAfD) *Affirmative Finance Action for Women in Africa* (AFAWA).

Le programme AFAWA propose de créer un effet de levier sur les financements publics apportés (multiplication par 10), avec pour objectif de mobiliser entre 1,5 et 3 Md\$ de financement pour des entreprises appartenant et dirigées par des femmes. Il déploie une série d'instruments de financement qui inclut notamment des garanties, des lignes de crédit améliorées pour les institutions financières afin de cibler les femmes, et des investissements directs pour soutenir le développement de PME dirigées par des femmes.

La contribution du G7 s'élève à 251 M\$ sur cinq ans, dont 135 M\$ pour la France : sous forme de garanties (60 M\$, MEFR), d'assistance technique (25 M\$, MEAE) et en fonds propres (10 M\$, Proparco).

La contribution du MEAE de 4,5 M€ en 2020 et en 2021 a servi à abonder le fonds d'assistance technique de l'initiative. L'année 2021 a notamment vu le déploiement de l'ensemble du programme, en partenariat avec l'*African Guarantee Fund* et de plusieurs institutions financières partenaires dans différents pays du continent africain. Les premiers prêts aux femmes entrepreneures ont été octroyés courant 2021 et les premiers projets d'assistance technique auprès des institutions financières ainsi que des banques partenaires sont en cours.

#### **Fonds Mukwege/Murad : 2 M€ versés en 2021, en AE=CP**

Le Fonds mondial pour les survivant.es de violences sexuelles liées aux conflits, porté par les Prix Nobel de la Paix Nadia Murad et Denis Mukwege, a été lancé officiellement fin 2019. Il a pour objectif de mettre en place un mécanisme

d'assistance pour les survivantes de violences sexuelles dans les conflits afin de faciliter leur accès à une aide médicale, psychologique, juridique et financière dans les États vulnérables ou incapables de lutter contre l'impunité.

Le fonds fournit ainsi aux États et à la société civile un soutien financier et une assistance technique pour la mise en place de programmes de réparations médicales, psychologiques ou financières pour les survivant(e)s. Ces réparations pourront prendre la forme d'un dédommagement matériel, un soutien pour l'accès à des services de soin ou éducatifs.

Conformément à l'engagement présidentiel pris dans le cadre de la Présidence française du G7 (6 M€ sur trois ans), une première contribution à hauteur de 1,4 M€ a été versée à ce fonds en 2020. En 2021, la contribution française a été portée à 2 M€.

En 2021, le Fonds a poursuivi ses activités en République démocratique du Congo, en Guinée et en Irak. Le Fonds continuera de développer ses activités dans de nouveaux pays en 2022 et travaille également sur plusieurs initiatives de plaidoyer (poursuite de la cartographie internationale des besoins en matière de réparations suite à des violences sexuelles en temps de conflit).

#### IV/ Santé

##### Unitaid : 10 M€ versés en 2021 (+ 13,5 M€ au Medicines Patent Pool)

En juin 2020, lors du 35<sup>ème</sup> conseil d'administration d'Unitaid, la France a annoncé une contribution additionnelle à Unitaid à hauteur de 10M€ pour le pilier traitement d'ACT-A. Cette contribution, inscrite sur le programme 209, s'ajoute à l'engagement pluriannuel de la France (85 M€/an en moyenne sur le triennum 2020-2022 financés par le FSD). En parallèle, en 2021, 13,5 M€ ont été versés au *Medicines Patent Pool* en appui au hub sud-africain de transfert de technologie ARNm, qui a annoncé en février 2022 avoir réussi à mettre au point un vaccin à ARNm contre la Covid-19 à partir des données publiques concernant le vaccin Moderna.

Unitaid co-dirige le pilier « traitements » de l'Accélérateur pour l'accès aux produits de lutte contre la Covid-19 (ACT-A) pour accélérer et coordonner la recherche- développement et le déploiement équitable de traitements pour lutter contre la Covid-19, notamment dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, et a mis en œuvre en particulier des investissements visant à accélérer l'accès à l'oxygène médical au cours de l'année 2021.

##### GAVI : 209,153 M€ versés en 2021

Depuis sa création en 2000, l'Alliance du Vaccin Gavi a permis de vacciner 888 millions d'enfants et d'éviter plus de 14 millions de décès. Néanmoins, 1,5 million d'enfants meurent chaque année de maladies évitables et atteindre les communautés en situation de vulnérabilité demeure un défi majeur. Gavi soutient les 73 pays les plus pauvres, dont vingt-trois pays d'Afrique francophone en finançant des programmes de vaccination nationaux pour les vaccins « nouveaux ou sous-utilisés », tels que le vaccin contre le rotavirus, contre la fièvre jaune ou contre le papillomavirus (cause du cancer du col de l'utérus). Gavi finance également des programmes de renforcement des systèmes de santé dans des domaines comme les chaînes de froid, la gouvernance ou les données sanitaires.

L'Alliance joue en outre un rôle central dans le façonnage du marché des vaccins: ses interventions ont permis des baisses des prix pour les pays éligibles et la création de conditions de marché favorables au développement de nouveaux vaccins, auparavant jugés non-attractifs par les fabricants. À titre d'exemple, le premier vaccin contre Ebola a pu être déployé lors de l'épidémie au Congo en juin 2018, grâce au financement de Gavi.

Pour 2021-2025, l'organisation a choisi de placer l'équité au cœur de son mandat avec pour objectif la vaccination de 300 millions d'enfants, devant permettre de sauver 8 millions de vies dans les pays les plus pauvres. Cette stratégie, contribuant au développement durable, permettra de renforcer les systèmes de santé pays qui ne seront progressivement plus éligibles à Gavi. La nouvelle stratégie intègre également les enjeux liés au genre et inclut des investissements en hausse pour la sécurité sanitaire internationale afin de mieux répondre aux crises épidémiques.

La France est le 5<sup>ème</sup> contributeur souverain de Gavi, derrière le Royaume-Uni, les États-Unis, la Norvège et l'Allemagne. À travers la mobilisation du Président de la République, notre pays a contribué au succès de la

conférence de reconstitution des ressources de cette organisation à Londres, en juin 2020, qui a permis de sécuriser 10,4 Md\$ pour la période 2021-2025.

GAVI a été fortement mobilisé en réponse à la pandémie de Covid-19, hébergeant le mécanisme multilatéral de solidarité vaccinale COVAX. Cela rehausse sensiblement le montant des besoins de financement de Gavi, estimés à plus de 11 Md\$ supplémentaires. En 2021, 209,153 M€ ont été versés à GAVI à partir du programme 209 (en complément de 20,6 M€ via le Fonds de solidarité pour le développement), dont 25 M€ dans le cadre de France Relance.

**Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme : 70 M€ en AE=CP au FMSTP et 38,88 M€ en AE via L'Initiative versés en 2021**

La France est le 2<sup>e</sup> bailleur historique du Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP) derrière les États-Unis. En 2019, la France a accueilli la 6<sup>ème</sup> conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial, qui a permis de réunir 14 milliards USD pour la période 2020-2022. Notre engagement pour le triennum 2020-2022 s'élève à 1,296 M€, soit une hausse de 216 M€ (+ 20 %) par rapport au cycle précédent. 9 % de notre contribution est alloué à Expertise France via l'« Initiative » (ex-Initiative 5 %) pour des actions d'assistance technique et des projets complémentaires de ceux du Fonds mondial dans les pays bénéficiaires.

70 M€ ont été versés à partir du programme 209 et 223,8 M€ via le FSD.

Le FMSTP reste centré sur sa vocation première, la lutte contre sida, la tuberculose et le paludisme, tout en prenant en compte le contexte du Covid-19 en finançant des mesures visant à limiter l'impact de la pandémie sur les programmes de lutte contre les trois maladies, via la facilité dite C19RM.

La mise en œuvre de l'« Initiative », programme dont la mission consiste à apporter une assistance technique et des appuis financiers catalytiques aux pays membres et observateurs de la francophonie bénéficiaires du Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP), a été confié à l'opérateur Expertise France dès sa création en 2015.

Le budget de l'Initiative de 38,88 M€ par an, correspondant à 9 % de la contribution française au Fonds mondial pour le triennum 2020-2022, était, jusqu'en 2020, directement versé à l'opérateur depuis le FMSTP.

En 2021, le MEAE a décidé de budgétiser les crédits liés à l'Initiative au sein du programme 209 afin d'en améliorer le pilotage et de faire entrer pleinement ce dispositif dans le champ d'application de la LOLF, avec une double autorisation des dépenses de l'État, en engagement et en paiement.

Expertise France a ainsi été notifié d'un montant d'AE à hauteur de 38,88 M€ tandis que le décalage du versement des CP correspondants a permis d'entamer un mouvement de résorption de la trésorerie disponible détenue par l'opérateur sur ce dispositif.

**Fonds français Muskoka : 10 M€**

Créé par la France en 2011 pour faire suite à une initiative de la présidence canadienne du G8, le Fonds français Muskoka (FFM) vise à améliorer l'accès des femmes, des enfants et des adolescents à des soins de santé de qualité et contribue ainsi à la réduction de la mortalité et la morbidité maternelle et infantile pour les populations cibles par le financement d'interventions à haut impact. Ce programme est mis en œuvre de manière conjointe par l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et ONU Femmes dans neuf pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du centre (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Tchad, Togo, Sénégal).

Depuis 10 ans, la France a investi à travers le Fonds français Muskoka pour des interventions sur le terrain, en lien avec les autorités locales, qui s'organisent autour de quatre thèmes principaux :

- la santé maternelle, néonatale, infantile et la planification familiale ;
- la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescent(e)s ;
- le renforcement des systèmes de santé ;
- la nutrition.

L'impact de l'épidémie de COVID-19 sur les services de santé maternelle, néonatale et infantile dans les neuf pays Muskoka a été important. Dans ce contexte, le FFM a permis d'accompagner les pays dans des réponses innovantes pour limiter l'impact et tenter de maintenir ces services essentiels pour les femmes, les enfants et les adolescents. Par exemple, le déploiement d'équipes mobiles (sages-femmes, infirmières, gynécologues) au Niger afin de décentraliser les soins pré et postnataux, ou encore le suivi par les agents de santé communautaire, des femmes victimes de violences basées sur le genre (+ 30 % au Tchad), ou des personnes atteintes par le coronavirus dans les zones reculées.

Ainsi, une participation supplémentaire aux efforts de renforcement du système de santé a été mise en place en 2020 et pérennisée en 2021, la contribution à ce volet atteignant 25 % de l'allocation à destination des pays (contre 20% en 2019). S'agissant des autres volets, la nutrition a représenté 25 % ; la santé maternelle, infantile et planification familiale, 25 % ; la santé sexuelle et reproductive et des adolescents, 25 %.

Dans le cadre du Forum génération égalité (FGE), qui s'est tenu en juillet 2021 à Paris, la France a annoncé un nouvel engagement financier au FFM, à hauteur de 50 M€, jusqu'en 2026.

## **VI Fragilités et vulnérabilités**

### **Facilité pour les réfugiés en Turquie (FRiT) : 26,4 M€ versés en 2021 en AE = CP**

La Facilité pour les réfugiés en Turquie (FRiT), créée en novembre 2015, est l'instrument par lequel l'Union européenne soutient la Turquie face au défi que représente l'accueil, en raison de la crise syrienne, de près de 4 millions de réfugiés. La FRiT dispose d'un budget total de 6 Md€ jusqu'en 2023, principalement axés sur l'assistance humanitaire, la santé, l'éducation, les infrastructures municipales et le soutien socio-économique.

La contribution de la France s'élève à 151,6 M€ sur la période 2019-2023, répartie comme suit *via* le P209 : 34,2 M€ en 2019, 44,5M€ en 2020, 26,4M€ en 2021, 26 M€ en 2022 et 20,5 M€ en 2023.

Pour rappel, alors que la première tranche de la FRiT avait été financée par les États membres (2/3) et la Commission (1/3), la répartition inverse a été retenue pour le financement de la seconde tranche.

En 2021, les fonds de la facilité ont permis de soutenir des programmes dans les domaines de l'éducation (accès à l'éducation, organisation de cours de langue turque), de la santé (fourniture de services de santé de base et de vaccins au profit des populations réfugiées<sup>1</sup>), de la réduction des tensions entre les communautés et des besoins humanitaires qui demeurent très importantes du fait (i) de la crise sanitaire, (ii) des difficultés économiques rencontrées par la Turquie, (iii) de la dépréciation de la livre turque.

Malgré ces difficultés, la priorité de la Commission reste de passer d'une logique d'aide humanitaire à une logique d'aide au développement (création d'emplois pérennes), notamment dans le cadre du nouveau paquet d'assistance financière.

Plusieurs opérateurs et ONG français ont été sélectionnés pour mettre en œuvre des projets dans les domaines de la santé, de l'assainissement de l'eau et de la formation professionnelle *via* les financements de la FRiT. Ces projets correspondent aux priorités françaises tout en répondant aux besoins des populations :

- Expertise France met en œuvre un projet de formation, d'apprentissage et d'employabilité à destination des jeunes turcs et syriens pour un montant de 30 M€ ;
- l'AFD participe à la construction d'un hôpital dans le district de Dörtyol au sud-ouest de la Turquie pour un montant de 40 M€, et réalise des investissements dans des infrastructures d'assainissement de l'eau dans six provinces du sud-est de la Turquie pour un total de 156 M€ ;
- Médecins du monde met en œuvre des projets en vue (i) d'améliorer l'accès aux soins pour les réfugiés ; (ii) de renforcer l'accompagnement mental et psychologique des populations vulnérables ; (iii) de faciliter l'accès aux services de santé et psychosociaux pour ces populations pour un total de 17 M€.

**Fonds Bêkou : aucune contribution versée au fonds en 2021**

En 2021, compte tenu de la dégradation du contexte politique et sécuritaire, la France a suspendu sa dernière contribution de 5 M€ au Fonds Bekou et ré-alloué ces fonds à des actions d'aide humanitaire.

## **VII Mobilisation des ressources intérieures publiques (MRIP)**

### **Plan d'investissement stratégique de développement 2020-2023 (PISD) : 0,850 M€ en 2021**

Suite à la publication de sa nouvelle stratégie interministérielle d'appui à la mobilisation des ressources intérieures (MRI) dans les pays en développement, en juin 2020, la France a décidé de se doter d'un plan d'investissement stratégique de développement 2020-2023 (PISD). Ce dernier constitue la déclinaison opérationnelle de la stratégie interministérielle, et prévoit 60,3 M€ de financement de projets bilatéraux (répartis entre l'AFD et Expertise France) et d'initiatives multilatérales dans le domaine de la MRI sur cette période. S'agissant du volet multilatéral (28,6 M€ au total), la contribution prévue du MEAE s'élève à 2,6 M€ sur 2020-2023 (le reste des financements multilatéraux étant assurées par la DG Trésor sur programme 110).

Cette enveloppe de **2,6 M€** est destinée au financement de trois initiatives portées par des organisations internationales, ainsi qu'au fonctionnement de la plateforme française qui a été mise en place dans le cadre de la stratégie, et dont le secrétariat est assuré par la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI) :

- Initiative Afrique du Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales (OCDE) : **1,5 M€** ;
- outil de diagnostic et d'évaluation des administrations fiscales (TADAT – FMI) : **0,5 M€** ;
- plateforme de collaboration sur les questions fiscales (PCT – Banque Mondiale) : **0,3 M€** ;
- secrétariat de la plateforme française MRIP (FERDI) : **0,3 M€**.

En 2021, quatre contributions ont été versées : 200 000 € au FMI, 350 000 € à l'OCDE, 200 000 € à la Banque Mondiale, et 100 000 € de subvention à la FERDI.

## **Francophonie**

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	50 246 990	48 734 641	48 734 641
CP	50 246 990	48 734 641	48 734 641

La consommation des crédits est conforme à la programmation, au-delà de la hausse exceptionnelle de 1 M€ en 2021 pour soutenir la présidence tunisienne dans la préparation du XVIII<sup>ème</sup> Sommet de la francophonie prévu à Djerba à l'automne 2021 et finalement reporté.

La France mène une politique active pour développer la Francophonie, composante importante de sa diplomatie d'influence dans le cadre multilatéral. La contribution de la France à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) comporte une part obligatoire et une part volontaire. Elle témoigne du caractère prioritaire de la Francophonie comme vecteur d'action de la France, tel qu'il a été souligné dans les conclusions du CICID de février 2018 et dans la lignée des engagements du Président de la République mentionnés dans le plan d'action en faveur de la promotion de la langue française et du plurilinguisme du 20 mars 2018 et dans son discours à Erevan le 12 octobre 2018. Cette politique vise également à consolider le rôle de notre pays en tant que premier contributeur à l'OIF et à renforcer la gouvernance de l'Organisation.



L'année 2021 a été marquée par plusieurs événements majeurs, notamment la tenue de la 39<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de la francophonie (CMF) à laquelle a participé le ministre délégué chargé de la francophonie, ou encore les états généraux du Livre en langue française et le Congrès des écrivains de langue française à Tunis (septembre 2021).

Le contexte sanitaire particulier de l'année 2021 a fortement affecté les échéances de la francophonie multilatérale. Il a notamment conduit au report, pour la seconde fois, du XVIII<sup>ème</sup> Sommet de la francophonie (prévu initialement à Tunis en décembre 2020, puis en novembre 2021 à Djerba), désormais prévu les 19 et 20 novembre 2022 à Djerba. La crise sanitaire a par ailleurs également donné lieu au report des missions commerciales de l'OIF en Asie ou encore des 9<sup>èmes</sup> jeux de la francophonie, initialement prévus à Kinshasa en août 2021.

La francophonie multilatérale a toutefois su adapter son fonctionnement au contexte de la crise sanitaire afin d'assurer la continuité de ses activités. Elle a notamment renforcé, dès 2020, le recours au numérique dans la mise en œuvre de ses projets. L'OIF a également créé de nouvelles initiatives pour répondre aux besoins des populations de l'espace francophone (création du Fonds la Francophonie avec Elles, mise en place de la plateforme « Veille sur impact Covid-19 »). La planification 2021 a intégré la réalisation des projets en mode hybride (présentiel et distanciel) permettant la poursuite de ceux-ci.

La Francophonie contribue à l'accomplissement des objectifs de développement durable (ODD) et fait preuve de vigilance en matière de respect de la démocratie et des droits de l'Homme dans l'espace francophone. Elle mène une politique de médiation, d'aide à la sortie de crise et de soutien aux processus électoraux et aux institutions. La France s'appuie ainsi de plus en plus sur la Francophonie pour déployer dans les pays francophones des initiatives conformes aux objectifs de développement durable, en lien avec les priorités que le Président de la République et la Secrétaire générale de la Francophonie se sont fixées lors de leurs entretiens des 20 mars 2019 et 19 mars 2021. La coopération entre les administrations françaises et les institutions francophones s'est développée depuis juin 2019, dans le cadre des « Comités conjoints France-Francophonie », dont la dernière édition a été accueillie par la secrétaire générale de la Francophonie.

La Francophonie se donne également pour objectifs de renforcer sa place sur la scène internationale, de mieux prendre en compte le rôle des femmes et des jeunes, de renforcer l'appui aux initiatives liées à la Francophonie numérique et de soutenir l'innovation au service de l'économie et dans une perspective de développement durable.

Cela se traduit par :

- la mise en œuvre de la Stratégie économique de la francophonie, adoptée au Sommet de Dakar et actualisée en novembre 2020 pour la période 2020-2025. Ce projet met notamment en avant le lancement de missions commerciales de la Francophonie et d'un réseau des patronats francophones ;
- une Stratégie pour la promotion de l'égalité femmes-hommes adoptée au Sommet de la francophonie à Erevan en Arménie (en octobre 2018), qui se décline de façon transversale dans la programmation de l'OIF et des opérateurs de la Francophonie ;
- l'adoption de la Stratégie de la francophonie numérique 2022-2026, à l'occasion de la 39<sup>ème</sup> CMF (décembre 2021).

En 2021, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a renouvelé son soutien à l'agence universitaire de la francophonie (AUF), premier réseau universitaire au monde qui fédère 1 007 établissements universitaires sur tous les continents dans 119 pays. L'AUF a notamment organisé en septembre 2021, en Roumanie, son assemblée générale lors de laquelle elle s'est dotée d'une nouvelle stratégie quadriennale.

Le ministère a poursuivi son appui à l'Association internationale des maires francophones (AIMF), qui a organisé en juillet 2021 à Kigali un congrès auquel a participé la Maire de Paris. La France a également renouvelé son soutien financier auprès de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF - organisation interparlementaire œuvrant notamment à la promotion de la démocratie et de l'État de droit), ainsi qu'à l'Université Senghor d'Alexandrie, qui a pour vocation de former, en français, des cadres créatifs, capables de relever les défis du développement durable de l'Afrique, en offrant des formations pluridisciplinaires.

Par ailleurs, le MEAE a versé une contribution volontaire à la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la francophonie (CONFEJES) pour accompagner la nouvelle secrétaire générale dans la réforme de la gouvernance de la conférence.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Par ailleurs, le MEAE a versé une contribution volontaire à la conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la francophonie (CONFEJES) pour accompagner la nouvelle secrétaire générale dans la réforme de la gouvernance de la conférence.

OIF et opérateurs de la Francophonie	Montant en € en AE = CP	% des contributions totales
<b>OIF - Contribution obligatoire</b>	<b>15 594 287</b>	<b>32 %</b>
<b>Contributions volontaires (a+ b)</b>	<b>33 140 354</b>	<b>68 %</b>
a) OIF - Contribution volontaire	9 727 120	20 %
b) Contributions aux autres acteurs de la coopération francophone	23 413 234	48 %
Agence universitaire de la Francophonie	19 531 045	40 %
Université Senghor d'Alexandrie	1 600 000	3,3 %
Association internationale des maires francophones (AIMF)	2 000 000	4,1 %
Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)	200 000	0,4 %
Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie (CONFEJES)	82 189	0,2 %
<b>Total des contributions</b>	<b>48 734 641</b>	<b>100 %</b>

**Jeunes Experts Associés - Fonds fiduciaires**

	LFI 2021	Consommation 2021 (données Chorus)
AE	3 345 064	2 613 114
CP	3 345 064	2 613 114

La consommation Chorus a été corrigée en raison d'une imputation erronée d'une contribution versée pour des recrutements de volontaires des Nations Unies à hauteur de 486 885 € qui a été comptabilisée sur le code activité des contributions volontaires aux Nations unies.

L'enveloppe de crédits correspondant au programme des Jeunes experts associés (JEA) et fonds fiduciaires est répartie entre la direction du développement durable (DDD) et la direction des Nations unies (NUOI).

En 2021, 2,6 M€ ont été alloués à NUOI, pour permettre de poursuivre la montée en puissance des recrutements de JEA.

Ces crédits visent à **renforcer l'influence et l'expertise française dans les organisations internationales** : financement de jeunes experts associés auprès de l'Union européenne, de la Banque mondiale et des Nations unies (JEA), de volontaires des Nations unies (VNU). Ces programmes ont pour objectifs de permettre le **recrutement de français au sein du système multilatéral, en début de carrière, mais aussi d'instaurer des liens entre les équipes des organisations internationales et celles du ministère de l'Europe et des affaires étrangères**, afin de faciliter le dialogue et l'échange d'informations.

**En 2021, neuf Jeunes experts des Nations unies ont été financés sur le programme 209.** Les deux premières années de contrat sont assumées à taux plein par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. La troisième année est financée à coûts partagés (50/50) entre le ministère et l'organisation hôte. **Les choix de postes reflètent les priorités de notre aide au développement** ainsi que **les secteurs et thèmes stratégiques pour la France** (environnement et changement climatique, énergies renouvelables, sécurité alimentaire, éducation, santé, migrations, droits de l'Homme, Sahel). Ces neuf JEA sont répartis dans huit agences différentes (bureau du coordinateur résident -

RCO, programme des Nations unies pour le développement - PNUD ; programme des Nations Unies pour l'Environnement - PNUÉ ; département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA) du Secrétariat des Nations Unies – SNU ; fonds international de développement agricole - FIDA, Programme alimentaire mondial - PAM ; organisation pour l'alimentation et l'agriculture – FAO ; UNITAID, organisation internationale d'achats de médicaments). Une veille étroite permet de placer ces professionnels dans une agence susceptible de les recruter à l'issue du financement assuré par la France. Selon les organisations d'accueil, entre 70 et 80 % des jeunes professionnels financés sont recrutés à l'issue de leur contrat.

**Un poste de JEA à la Banque mondiale a également été financé sur le P209**, sur les thématiques de genre, d'opportunités économiques et de fragilités.

En outre, le MEAE finance des postes de **Volontaires des Nations unies (VNU)**, spécialistes et jeunes. En 2021, **trois nouveaux postes de VNU Jeunes** ont été financés sur le P209 pour une durée d'un an, reflétant nos priorités géographiques et sectorielles : dans les domaines du changement climatique au Guatemala (au PNUD), de la jeunesse et du genre au Mali (au FNUAP) et de la biodiversité au Bénin (au PNUD). quatre **nouveaux postes de VNU Spécialistes** ont également été financés pour une durée de deux ans : en développement et relèvement post Covid-19 au Bénin (PNUD), en changement climatique en République Dominicaine (PNUD), en coordination dans la réponse au Covid-19 au Mali (PNUD) et sur les questions de genre et de consolidation de la paix à Madagascar (PBF/PNUD).

[1] Notamment afghanes.

## ACTION

### 07 – Coopération communautaire

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Coopération communautaire		713 723 717	<b>713 723 717</b>		713 723 717	<b>713 723 717</b>
		659 534 717	<b>659 534 717</b>		659 534 717	<b>659 534 717</b>

Pour mémoire, le Fonds européen de développement (FED), créé en 1957, était jusqu'en 2021 le principal instrument de l'aide européenne au développement entre l'Union européenne (UE) à destination des 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Son objectif principal est l'éradication de la pauvreté, le développement durable et l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale. Le FED, instrument hors budget de l'UE, est alimenté par des contributions volontaires des États Membres de l'UE. Son montant total s'élève à 30,5 Md€ pour la période 2014-2020 (11<sup>ème</sup> FED). Avec une clé de contribution de 17,81 % (soit 5,43 Md€), la France est le deuxième contributeur au 11<sup>ème</sup> FED. Le 11<sup>ème</sup> FED comporte une enveloppe destinée aux pays ACP (29 Md€) et une enveloppe de 364,5 M€ allouée aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). 1 Md€ est destiné à couvrir les frais administratifs.

#### Fusion du FED au sein du NDICI en 2021 :

Suite à la restructuration des instruments d'action extérieure dans le cadre du cadre financier pluriannuel (CPF) 2021-2027, la Commission européenne a procédé, au nom de la cohérence, de la simplification et de l'efficacité, à une fusion et une budgétisation de la plupart des instruments existants (Fonds européen de développement ou FED, Instrument de coopération au développement - ICD géographique et thématique et instrument européen de voisinage - IEV) au sein d'un nouvel instrument global.

En 2021, le FED a ainsi intégré le NDICI, instrument unique de voisinage, coopération au développement et coopération internationale de l'UE, financé entièrement par le budget de l'UE. Le règlement NDICI est entré en vigueur le 14 juin 2021 (rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2021). Ce nouvel instrument, nommé « NDICI - Europe dans le monde », « *Global Europe* » en anglais, est doté de 79,5 Md€ pour la période 2021-2027. Le pilier géographique du NDICI

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | Justification au premier euro

restera le plus important en termes de volume, l'Afrique subsaharienne (au moins 29,2 Md€) et le voisinage (au moins 19,3 Md€) étant les régions les mieux dotées. Cette refonte de l'aide européenne prévoit également une montée en puissance des instruments financiers (mixage et garanties) à travers la mise en place d'une plateforme dédiée : le Fonds européen de développement durable élargi (FEDD+).

Les conséquences pour le P209 sont importantes. En effet, la contribution française au NDICI pour 2021-2027 se réalisera *via* la contribution de la France au budget général de l'UE. Néanmoins, les états membres continueront de contribuer au FED jusqu'à épuisement du reste à liquider (RAL). Pour la France, le P209 sera donc toujours mobilisé, sur des volumes qui diminueront progressivement jusqu'en 2028. Étant donné l'identification de reliquats des précédents cycles FED, dont la procédure normale prévoit qu'ils soient déduits des contributions des États membres, les montants 2022 et ceux des années suivantes pourraient être encore révisés à la baisse.

En 2021, la contribution annuelle française au FED s'établit ainsi à 659,5 M€ contre 842,4 M€ en 2020. Les décaissements ne financent plus que les programmes prévus sur plusieurs années et donc toujours en cours de réalisation.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	713 723 717	659 534 717	713 723 717	659 534 717
Transferts aux autres collectivités	713 723 717	659 534 717	713 723 717	659 534 717
<b>Total</b>	<b>713 723 717</b>	<b>659 534 717</b>	<b>713 723 717</b>	<b>659 534 717</b>

**ACTION**

**08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	162 306 744	464 023	<b>162 306 744</b>	162 306 744	478 543	<b>162 306 744</b>
	147 157 433		<b>147 621 457</b>	147 157 433		<b>147 635 977</b>

Les dépenses de personnel du P209 font l'objet d'une analyse *supra*, dans la partie « Emplois et dépenses de personnel » de la justification au premier euro.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	162 306 744	147 157 433	162 306 744	147 157 433
Rémunérations d'activité	132 790 078	121 012 147	132 790 078	121 012 147
Cotisations et contributions sociales	27 184 507	24 064 782	27 184 507	24 064 782
Prestations sociales et allocations diverses	2 332 159	2 080 505	2 332 159	2 080 505
Titre 6 : Dépenses d'intervention		464 023		478 543
Transferts aux autres collectivités		464 023		478 543
<b>Total</b>	<b>162 306 744</b>	<b>147 621 457</b>	<b>162 306 744</b>	<b>147 635 977</b>

## ACTION

## 09 – Actions de co-développement

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Actions de co-développement	100 196	1 931 916	2 032 112	100 196	1 931 916	2 032 112

Les crédits mentionnés sur cette ligne correspondent à des erreurs d'imputation de dépenses qui ont été retraitées dans les rubriques correspondantes. Cette ligne ne fait plus l'objet d'une programmation de crédits et servait uniquement à finaliser d'anciens projets ; elle est supprimée.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		100 196		100 196
Rémunérations d'activité		66 313		66 313
Cotisations et contributions sociales		23 604		23 604
Prestations sociales et allocations diverses		10 278		10 278
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 931 916		1 931 916
Transferts aux entreprises		9 000		9 000
Transferts aux collectivités territoriales		1 463 423		1 463 423
Transferts aux autres collectivités		459 493		459 493
<b>Total</b>		<b>2 032 112</b>		<b>2 032 112</b>

---

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

---

Programme n° 209 | Justification au premier euro

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>CAMPUS France (P185)</b>	<b>5 765 671</b>	<b>5 765 671</b>	<b>8 196 571</b>	<b>8 196 571</b>	<b>2 870 141</b>	<b>2 820 142</b>
Transferts	5 765 671	5 765 671	8 196 571	8 196 571	2 870 141	2 820 142
<b>FranceAgriMer (P149)</b>	<b>195 338</b>	<b>195 338</b>			<b>374 045</b>	<b>374 045</b>
Transferts	195 338	195 338			374 045	374 045
<b>INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)</b>						<b>12 772</b>
Transferts						12 772
<b>EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)</b>						<b>2 520</b>
Transferts						2 520
<b>Ecole du Louvre (P361)</b>						<b>750</b>
Transferts						750
<b>ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)</b>						<b>13 750</b>
Transferts						13 750
<b>CITEPA - Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (P174)</b>					<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Transferts					50 000	50 000
<b>ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)</b>					<b>8 000</b>	<b>8 000</b>
Transferts					8 000	8 000
<b>Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)</b>						<b>73 025</b>
Transferts						73 025
<b>FEI - France éducation international (P214)</b>	<b>2 250 266</b>	<b>2 580 752</b>			<b>2 215 758</b>	<b>2 821 834</b>
Transferts	2 250 266	2 580 752			2 215 758	2 821 834
<b>CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)</b>		<b>15 240</b>				<b>5 481</b>
Transferts		15 240				5 481
<b>INP - Institut national du patrimoine (P361)</b>					<b>234 000</b>	<b>239 000</b>
Transferts					234 000	239 000
<b>EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)</b>					<b>15 000</b>	<b>15 000</b>
Transferts					15 000	15 000
<b>Institut Français (P185)</b>	<b>194 600</b>	<b>194 600</b>			<b>488 095</b>	<b>488 095</b>
Transferts	194 600	194 600			488 095	488 095
<b>Réseau Canopé (P214)</b>	<b>200 000</b>	<b>282 063</b>				<b>282 899</b>
Transferts	200 000	282 063				282 899
<b>ENA - Ecole nationale d'administration (P148)</b>	<b>202 840</b>	<b>737 447</b>				<b>364 186</b>
Transferts	202 840	737 447				364 186
<b>ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)</b>	<b>74 310</b>	<b>98 480</b>			<b>990</b>	<b>211 997</b>
Transferts	74 310	98 480			990	211 997
<b>Business France (P134)</b>	<b>57 600</b>	<b>57 600</b>			<b>438 394</b>	<b>767 838</b>
Transferts	57 600	57 600			438 394	767 838
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>30 000</b>	<b>649 989</b>			<b>333 000</b>	<b>1 031 453</b>
Transferts	30 000	649 989			333 000	1 031 453



## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>		<b>384 917</b>				<b>108 100</b>
Transferts		384 917				108 100
<b>BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)</b>					<b>29 100</b>	<b>49 100</b>
Transferts					29 100	49 100
<b>CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)</b>	<b>1 140 000</b>	<b>1 721 400</b>			<b>1 466 600</b>	<b>2 080 100</b>
Transferts	1 140 000	1 721 400			1 466 600	2 080 100
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>175 000</b>	<b>205 000</b>				<b>7 420</b>
Transferts	175 000	205 000				7 420
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>						<b>1 500</b>
Transferts						1 500
<b>CNES - Centre national d'études spatiales (P193)</b>		<b>14 400</b>				<b>7 200</b>
Transferts		14 400				7 200
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>						<b>385 350</b>
Transferts						385 350
<b>Universcience (P361)</b>	<b>179 215</b>	<b>179 215</b>			<b>268 550</b>	<b>268 550</b>
Transferts	179 215	179 215			268 550	268 550
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>	<b>795 870</b>	<b>2 378 244</b>			<b>1 462 460</b>	<b>2 479 584</b>
Transferts	795 870	2 378 244			1 462 460	2 479 584
<b>Total</b>	<b>11 260 710</b>	<b>15 460 355</b>	<b>8 196 571</b>	<b>8 196 571</b>	<b>10 254 133</b>	<b>14 969 691</b>
Total des transferts	11 260 710	15 460 355	8 196 571	8 196 571	10 254 133	14 969 691